★ Année 1948. — N° 79 A. N. Le Numéro : 3 francs. Mardi 6 Juillet 1948. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER , 700 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

1re LEGISLATURE

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 143e SÉANCE

1re Séance du Lundi 5 Juillet 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Demandes en autorisation de poursuites.

3. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

4. — Ratification :

1° *D'une déclaration tendant à porter* adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la Cour internationale de justice;

2° De la convention de coopération économique européenne du 16 avril 1948;

3° De l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

Suite de la discussion commune de trois projets de loi: MM. Lecœur, Letourneau, rapporteur de la commission des affaires étrangères; Georges Bidault, ministre des affaires étrangères; Just Evrard, de Chambrun, le président, André Philip, Pierre Cot, René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Poimbœuf, Bonnefous, président de la commission des affaires étrangères; Lecourt.

Suspension et reprise de la discussion.

MM. Betolaud, le ministre des affaires étrangères, André Philip, le ministre des finances et des affaires économiques, Marcel Poimbœuf, Chambeiron.

Renvoi de la suite de la discussion à la séance du soir.

5. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 2 juillet a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDES EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. J'ai reçu de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale.

Cette demande sera imprimée sous le n° 4851, distribuée et renvoyée à l'examen de la commission nommée le 18 juin dernier en vue d'examiner sept demandes de même nature visant le même député (n° 3521, 3543, 3925, 2926, 3927, 4458, 4557).

J'ai reçu de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale.

Cette demande sera imprimée sous le n° 4852, distribuée et, conformément à l'usage, renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée dans les bureaux.

J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale.

Cette demande sera imprimée sous le n° 4853, distribuée et, conformément à l'usage, renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée dans les bureaux.

— 3 —

NOMINATION, PAR SUITE DE VACANCE, D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission de comptabilité.

Conformément à l'article 16 du règlement, cette candidature a été insérée à la suite du compte rendu *in extenso* de la 3e séance du 1er juillet 1948.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée.

Je proclame donc M. Catoire membre de la commission de comptabilité.

— 4 —

AUTORISATION DE RATIFIER TROIS ACTES INTERNATIONAUX

Suite de la discussion commune de trois projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion:

1° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947 portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut (nos 4733-4815);

2° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948 (nos 4658-4816-4828);

3° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique (nos 4744-4827-4833).

Dans sa séance du 2 juillet, l'Assemblée a entendu les rapporteurs des diverses commissions saisies au fond et pour avis.

Nous abordons maintenant la discussion générale commune aux trois projets.

La parole est à M. Lecœur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Lecœur. Mesdames, messieurs, l'Assemblée est appelée aujourd'hui à se prononcer sur un accord dont les principes avaient été ordonnés, d'abord, par le président des Etats-Unis, dans son discours du 19 octobre 1947 et, ensuite, par la loi américaine du 3 avril 1948.

Il suffit de comparer l'accord qui nous est présenté avec le discours de M. Truman et la loi du 3 avril pour se rendre compte qu'aucune concession n'a été faite par le département d'Etat et, par cela même, que le bruit fait par le Quai d'Orsay sur les améliorations du texte n'avait pour but que de faire avaler la pilule amère de ces clauses désastreuses pour notre pays.

Mieux, certains ont réalisé le tour de force de présenter ce Munich économique comme une œuvre heureusement transformée. La palme en revient, d'ailleurs, au journal *L'Aube* qui, dans son numéro du 21 juin, présente cela comme « un succès du Quai d'Orsay et de son chef. »

En réalité, l'on ne peut mieux se moquer du monde. Ces « succès », célébrés au Quai d'Orsay et dans les salles de rédaction de *L'Aube*, sont aussi célébrés à Wall Street, car ce sont autant de défaites pour la France.

Dans une situation aussi pénible pour notre pays, de tels airs de victoire sont pour le moins inconvenants.

C'est dans son discours du 19 décembre 1947 que le président des Etats-Unis imposait aux pays « marshallisés » — je cite ses propres paroles — les « sept engagements à prendre ».

Ces engagements, monsieur le ministre, vous les avez signés. Ils représentent votre « victoire ». Ils consacrent la dépendance totale de notre pays envers le gouvernement des Etats-Unis.

Quels qu'en soient les termes, nuancés ou non, il n'en reste pas moins vrai que notre politique monétaire, d'une part, et notre politique commerciale, d'autre part, sont soumises à des tutelles inadmissibles, que la libre disposition de nos ressources naturelles, tant en France que dans les territoires d'outre-mer, n'existe plus, et que l'accès de ces ressources est largement ouvert aux capitaux et aux industriels américains.

Autour de ces trois points essentiels, gravitent des conditions qui s'identifient à des rapports existant entre pays vainqueurs et vaincus et non à des règles qui, comme il convient, devraient présider à des rapports entre pays qui, ensemble, ont combattu.

Contrairement à ce qui a été dit, sur les principes, Washington n'a renoncé à rien.

Les diplomates américains ont très bien défendu les intérêts au service desquels ils sont, mais le peuple de France ne méritait pas une telle exploitation de sa détresse et, surtout, ne méritait pas l'humiliation que lui inflige son Gouvernement.

De ces conditions, monsieur le ministre, vous avez obtenu une traduction — vous le faites dire, du moins — « en termes courtois, dont on aurait perdu l'habitude ».

Permettez-moi de vous faire remarquer que ce dont les Français avaient « perdu l'habitude », c'est que leur soient imposées des conditions aussi draconiennes. C'est seulement dans les obligations que nous imposa l'Allemagne, après notre défaite de 1870, que l'on peut trouver l'équivalent.

Je ne veux pas vous contester le mérite de ces « termes courtois ». Quoi qu'il en soit, si nous en croyons M. Letourneau, ce mérite n'a, pour un Français, nullement aidé à la compréhension du texte, ce qui, toujours selon M. Letourneau, peut être dangereux quant à l'interprétation de l'accord.

Je m'excuse, mais comme je ne veux pas accuser M. Letourneau de noirs desseins, il me faut dire qu'il est quelque peu naïf. (*Mouvements divers.*)

J'ai peine à croire que quelqu'un, dans cette Assemblée, puisse penser un seul instant que la moindre difficulté d'interprétation soit à même de se manifester.

La loi américaine a tout prévu.

Penser qu'il puisse y avoir des difficultés d'interprétation, c'est vouloir faire oublier que nous avons maintenant un ministre supplémentaire — ce ministre n'est pas sur ces bancs — qui interprétera et appliquera la loi américaine et qui est M. Harriman. Comme le rapporte le *New-York Times*, il interprétera ces contrats rigides, rédigés par un juriste impitoyable, en partant du cliché, en anglais correct, qu'il possède et non pas de l'épreuve en mauvais français qui est entre vos mains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, pour imaginer les bases sur lesquelles il les interprétera, il suffit de voir quelles sont les tâches qui sont fixées par les hommes des trusts américains à ces administrateurs du plan Marshall.

C'est le périodique américain *Nouvelles des Etats-Unis et correspondance mondiale*, l'un des plus favorables au plan Marshall, qui, dans son numéro du 27 février 1948, dans un article intitulé: « Que reçoivent les Etats-Unis pour leur aide aux autres pays ? » déclare:

« L'administrateur, pour la mise en œuvre de ce programme doit devenir en fait le dirigeant des relations d'affaires internationales. Il pourra, par exemple, dire à la France s'il lui faut remettre en état les chemins de fer ou améliorer les autostrades. Il lui appartiendra de décider si l'on doit mécaniser les exploitations agricoles. Il indiquera qui doit recevoir, en premier lieu, l'outillage pour l'industrie houillère, si c'est l'Angleterre ou la Ruhr. Il pourra arrêter immédiatement l'afflux de dollars dans tel ou tel pays s'il ne se conforme pas aux conditions qu'il aura posées.

« Le caractère du commerce international sera fixé par ses décisions. Il aura le droit de dire où l'on doit acheter le bois, si c'est en Finlande, en Suède ou au Canada, à quel blé — canadien ou américain — on doit donner la préférence sur les marchés du dollar; qui, du Brésil ou des Etats-Unis, doit fournir le coton des usines textiles d'Europe, etc. »

Voilà une des bases d' « interprétation » du texte.

Par ailleurs, même ceux qui acceptent comme argent comptant la mise en scène des atténuations, tel le journal *Les Echos*, sont obligés d'écrire, après avoir analysé l'accord, qu'il est certain que, même avec ces atténuations, « l'accord bilatéral comporte de graves empiétements sur notre souveraineté économique ».

Je sais que le Gouvernement dispose contre le Parlement d'un argument très fort, lorsqu'il présente cet accord. Le journal *L'Aube* le rappelle d'ailleurs. Il précise que l'accord bilatéral n'est autre chose que les modalités de principe du plan Marshall, et ce journal écrit, le 19 juin:

« Les principes sont inscrits dans la loi américaine de l'aide à l'Europe. Cette loi, en acceptant le plan Marshall, les élus de la nation ont accepté de s'y conformer. »

Une simple rectification au journal *L'Aube*: Ce ne sont pas les élus de la nation qui ont accepté de s'y conformer, ce sont des élus, car, pour leur honneur, les élus communistes n'ont pas accepté que ce soit la loi américaine qui règle les modalités de notre politique nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Letourneau, *rapporteur de la commission des affaires étrangères.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Lecœur ?

M. Auguste Lecœur. Volontiers.

M. Jean Letourneau. Si j'ai bien compris l'article que vous citez, il s'agit des élus de la nation américaine. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Auguste Lecœur. Malgré tout, et dans le cadre même du plan Marshall, vous auriez dû, et vous auriez pu obtenir pour la France des conditions moins humiliantes. Il eût fallu donner plus d'initiative au Parlement.

M. Robert Bichet. Vous préféreriez que ces conditions soient celles du Kominform!

M. Auguste Lecœur. La loi américaine n'interdit pas qu'une telle initiative soit laissée au Parlement. Rien ne vous obligeait d'accepter de mettre les élus de la nation devant le fait accompli, et de les faire se prononcer par oui ou par non. Nul doute que si les députés en avaient eu la possibilité, par voie d'amendement, ils auraient corrigé le texte en l'améliorant dans l'intérêt du pays.

La deuxième faute est de vous être laissé conduire au tête à tête, alors que vous aviez fait tant de promesses, tout au moins laissé supposer que le bloc des seize nations pouvait, par son union, peser favorablement dans les discussions du plan Marshall.

Dans votre discours du 15 mars 1948, devant les Seize, vous aviez défini la base d'action de cet organisme en présentant celui-ci « comme un organisme permanent de coopération et l'engagement multilatéral d'harmonisation économique et de solidarité ».

Au lieu de cela, chacun agit pour soi; la loi morale est: « Attrape où tu peux ».

C'est M. Robert de Saint-Jean, dans le *Parisien libéré* du 18 juin, qui nous en indique les raisons; il écrit: « Autrement le Congrès américain pourrait mal interpréter la chose ».

Il nous semble que le journal *Le Monde* du 23 juin avait raison de souligner:

« Il est regrettable que les 16 nations du plan Marshall n'aient pas fait un front commun pour résister aux exigences américaines et qu'elles poursuivent les négociations avec Washington séparément. »

En réalité, vos déclarations concernant l'organisation des Seize étaient, pour reprendre une expression chère à l'un de vos amis: « pour amuser le nigaud ».

Devant l'inévitable, sur un ton désabusé, l'éditorialiste du *Monde* poursuivait:

« L'Europe occidentale ne saurait-elle s'organiser que comme une succursale de l'Amérique au lieu d'être cette grande force autonome que l'on aurait espérée ? »

C'est parce que, justement, l'idée de réaliser l'entente dans l'intérêt des nations et de la sauvegarde de leur indépendance n'a jamais été vôtre, qu'elle n'a pu présider à l'organisation des Seize et que jamais d'autres perspectives que celles de succursales de l'Amérique ne lui furent tracées, puisque, par la faute de son Gouvernement, de son ministre des affaires étrangères, la France est seule à seule et que les textes qui lui sont soumis — ici je reprends mot à mot ce qu'écrivait *Le Figaro* du 22 juin — « sont conçus très exactement comme des accords passés entre une société mère et de simples et vulgaires filiales, sans aucun souci de ménager les susceptibilités des partenaires. »

Les Français ne sont d'ailleurs pas les seuls à mesurer les conséquences d'une politique aussi contraire aux intérêts des nations. Le grand journal libéral anglais, le *Manchester Guardian*, faisant le point, écrivait:

« On craint ici sérieusement qu'au bout du compte, la Grande-Bretagne ait plus à perdre qu'à gagner de l'aide américaine, et ceci d'autant plus que l'accord bilatéral nous liera pendant toute la durée du plan Marshall. »

Ainsi, en France, à l'étranger, de plus en plus nombreux sont ceux — il n'y a pas très longtemps, les communistes étaient les seuls — qui se rendent compte que la politique dite du plan Marshall est incompatible avec les intérêts et l'indépendance des peuples.

La remarque du journal anglais, il y a longtemps que les gens soucieux de nos intérêts l'ont faite pour la France!

Les dépenses militaires oscillent aujourd'hui — personne n'en connaît le montant exact — autour de 400 milliards par année. Ces dépenses militaires sont une obligation du plan Marshall et elles sont supérieures à ce que nous devons recevoir au titre de ce plan.

Jamais duperie n'a été aussi évidente. C'est la politique du: « Donne-moi ta montre et je te dirai l'heure ». (*Mouvements divers.*)

Les conséquences véritables d'une telle politique apparaissent de plus en plus clairement à la nation. Il n'est plus si simple, maintenant, de présenter la loi Marshall, la charte de la Havane, le pacte de Bruxelles, les accords de Londres ou l'accord bilatéral comme autant de bienfaits providentiels. Et les gérants loyaux de l'impérialisme, les socialistes de droite — M. Blum en particulier — sont obligés d'y regarder à deux fois avant de remercier les milliardaires américains de leur soi-disant générosité d'âme, de leur humanité.

Mme Rachel Lempereur. Il y avait longtemps que vous n'aviez pas attaqué M. Léon Blum!

M. Auguste Lecœur. D'ailleurs, M. Marshall, dans sa déclaration du 8 janvier devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, signifiait à ses « gérants loyaux » de France et d'ailleurs qu'ils étaient plus royalistes que le roi, en déclarant textuellement:

« On ne peut s'embarquer dans une entreprise d'une telle ampleur et d'une telle signification pour des raisons purement sentimentales. »

Il y a longtemps d'ailleurs que les travailleurs français, avec leur bon sens, ont pensé que, si les capitalistes américains étaient si généreux, ils commenceraient d'abord à le démontrer à leur propre classe ouvrière, qui est l'une des plus arriérées au point de vue social... (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Bidault, *ministre des affaires étrangères.* Ce que vous venez de dire fera certainement plaisir à M. Wallace.

M. Auguste Lecœur. ...à tel point que tels ouvriers américains, malades, blessés ou usés par l'âge et le travail sont obligés de vivre de la charité publique ou de mourir comme des chiens, les lois sociales et les retraites étant inexistantes ou insuffisantes dans ce pays.

Les travailleurs français n'ont pas de leçon à recevoir d'une telle démocratie, n'ont rien à lui envier au contraire. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. Ils envient les démocraties populaires!

M. Auguste Lecœur. L'accord bilatéral démontre, hélas! combien les communistes avaient raison de mettre en garde contre les buts véritables de ce qu'on appelle « l'aide américaine ».

M. Robert Bichet. Les communistes ont toujours raison! Même en Yougoslavie!

M. Auguste Lecœur. Le secrétaire de notre parti, Maurice Thorez, (*Exclamations au centre et à gauche*) a maintes fois précisé aux Américains eux-mêmes, dans quelles conditions la France et les Etats-Unis devaient coopérer.

Mme Rachel Lempereur. Avec les agriculteurs ?

M. Auguste Lecœur. L'aide venant des Etats-Unis devant être plus importante que celle venant des autres pays, en raison de ce que les Etats-Unis peuvent être considérés comme le pays ayant le moins souffert de la guerre, mieux, s'étant enrichi considérablement du fait de la guerre, les Etats-Unis ont besoin de la France et des pays européens pour écouler leurs marchandises. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Marcel Cachin. Très bien!

M. Auguste Lecœur. La France et les pays européens ont besoin des marchandises américaines.

Vendre est une nécessité vitale pour les Américains.

Acheter en est une autre pour la France.

Sur la base de ces nécessités communes et commerciales, l'entente était possible. C'est pourquoi notre ami Maurice Thorez déclarait à un journaliste américain:

« Nous ne demandons pas mieux que vous nous aidiez à faire cuire notre soupe, mais nous n'estimons pas que cela vous donne le droit de venir dans notre maison et, toutes les cinq minutes, de soulever le couvercle de la marmite pour voir ce qui y bout. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre André. L'homme du Kominform applaudit de telles déclarations, c'est magnifique!

Mme Madeleine Braun. Taisez-vous, acheteur de biens juifs!

M. Pierre André. Vous ne vous occupez sans doute pas de ce qui bout dans la marmite de Tito ? (*Rires à droite et au centre*).

M. Auguste Lecœur. Selon les prévisions de Maurice Thorez, c'est aujourd'hui chose faite: nous avons dans notre maison M. Harriman qui, toutes les cinq minutes, soulève le couvercle de notre marmite pour voir ce qui y bout.

Il est même allé ces jours derniers chez les valets de Force ouvrière pour voir ce qui bouillait dans la marmite de la division.

L'accord que vous défendez aujourd'hui — et je vous plains de le faire — présente crûment, en les légalisant, les exigences économiques et politiques des milliardaires américains.

Les raisons des exigences économiques et politiques camouflées sous le signe de l'aide à la France ne sont pas seulement indiquées dans les sous-entendus de M. Marshall cités tout à l'heure.

Le sort fait à notre pays douloureusement éprouvé montre que le dollar a cessé d'être simplement l'unité monétaire d'une des puissances; il est devenu l'instrument d'une politique définie.

C'est M. Jackson, président de la chambre de commerce américaine, qui, devant le congrès national du commerce extérieur à New-York, demandait qu'on appuie la politique du département d'Etat:

« Il faut, à cet effet, disait-il, utiliser les moyens de pression économique. Nous devons jeter sur le plateau de la balance des relations internationales tout le poids de notre puissance économique. »

Par ailleurs, c'est le journal *Wall Street*, dans son numéro de juin 1947, qui, au sujet de l'aide à l'Europe, déclarait:

« Ce programme de secours, se chiffrant par milliards, à des pays étrangers est motivé par la lutte contre le communisme. »

Mais, au fond de ces arguments, il y a la thèse économique, selon laquelle les Etats-Unis doivent maintenir le commerce extérieur à un niveau élevé pour faire durer la prospérité de leur pays, et exclusivement de leur pays.

Est-il besoin de souligner que « faire durer la prospérité », pour l'organe de Wall Street, c'est maintenir les surprofits monopolistes des trusts américains ?

Le député démocrate du Michigan, votant contre le plan Marshall, le qualifiait, à la tribune de la Chambre des représentants, de — je cite — « poisson d'avril », de « plaisanterie tragique pour le peuple américain et pour les peuples pacifiques du monde entier ».

Telle est l'essence même du plan Marshall, définie par les intérêts de la politique et de la finance.

L'accord bilatéral en est la modalité d'application.

Ajoutons qu'il précise les exigences qui furent faites en commission du Congrès.

La façon de présenter cette politique est différente selon les couches sociales ou les pays à qui on s'adresse.

La doctrine Truman et le plan Marshall sont présentés au peuple américain comme une planche de salut contre la crise économique qui vient.

Aux ouvriers, il est dit qu'ils peuvent éviter la terrible menace du chômage et de la dévaluation de leur pouvoir d'achat par l'exploitation des pays européens.

Aux autres, on donne l'espoir que le boom de guerre assurera leurs lendemains.

En réalité, la doctrine Truman n'a rien d'original, elle est conforme aux lois de l'économie capitaliste.

La phase des préparatifs de guerre activement poussés, la course aux armements, permet à son auteur de rallier délibérément le groupe des fauteurs de guerre de tous les pays.

Pour les milliardaires américains, là est la condition du maintien de leurs profits.

Selon les statistiques du ministère du commerce des Etats-Unis, les bénéfices nets réalisés par tous les constructeurs américains pendant les exercices 1940 à 1945 ont dépassé 52 milliards de dollars, impôts déduits.

Partant de ces statistiques, le professeur Seymour Harris, de l'université d'Harvard, souligne que plus de deux millions d'entreprises, moyennes ou petites, ont cessé d'exister pendant les années de guerre. En même temps, le nombre des firmes qui occupent plus de 10.000 ouvriers chacune est passé de 49 à 334 et s'il existait 30 compagnies géantes, dont l'actif dépassait un milliard de dollars en 1941, le nombre de ces compagnies milliardaires est aujourd'hui de plus de 40.

La guerre a, par conséquent, augmenté la puissance d'une poignée de milliardaires américains qui exercent l'influence dominante sur la vie économique et politique des Etats-Unis et dont la seule morale politique est de maintenir ces superprofits.

M. de Lacy, ancien membre de la chambre des représentants, en analysant cet état de fait, a déclaré dans un discours:

« Une poignée de corporations et une poignée de richards se sont fabuleusement enrichis en exploitant le travail, le malheur et le sang pendant cette guerre. Rien d'étonnant, alors, si la guerre leur plaît et s'ils aspirent à une nouvelle guerre. »

Les accords bilatéraux — que tout le monde condamne en France et qui seraient repoussés par une forte majorité de cette Assemblée si le sentiment de classe n'était plus fort que le sentiment de la nation — sont des éléments de la politique d'après guerre des Etats-Unis, dictée non pas par les considérations humaines dont on parle dans un but de réclame, mais par les intérêts pratiques des monopoles américains.

Examinons pourquoi, dans les différents pays « marshallisés », en France en particulier, les efforts les plus grands sont faits par le parti américain, de Blum à de Gaulle, pour présenter le capitalisme qui, comme l'indiquait Jaurès « porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », comme un régime bienfaiteur de l'humanité.

Cette mascarade est utilisée parce qu'on n'a pas le courage d'appeler par son nom la politique que l'on suit.

A ce propos, les Américains ne mâchent pas leurs mots. A travers les formules destinées à la propagande, ils définissent nettement leur pensée. L'un de ceux qui insistaient avec le plus de force sur l'urgence du plan Marshall, le député Cox, démocrate de l'Etat de Georgie, indique:

« Il faut renoncer à tout camouflage consistant à présenter le plan Marshall comme une entreprise de secours. Nous nous efforçons de dresser une barrière au communisme. Le projet de loi est une mesure de guerre. »

Votre volonté de déguiser les fauteurs de guerre en apôtres de la paix, votre exagération même, mettent à nu la position fausse dans laquelle vous êtes.

Il suffit de lire, devant un auditoire quel qu'il soit, certains des écrits ou des discours des plus zélés « marshalliens » de notre pays, où les milliardaires américains sont présentés comme des gens se saignant aux quatre veines et donnant leurs sous avec générosité d'âme ou encore sous l'aspect de bons samaritains, pour qu'un immense éclat de rire retentisse parmi la foule.

A la vérité, vous ne pouvez pas ne pas tromper le public. Autrement, vous devriez faire état des conditions inacceptables qui sont faites à la France dont une partie apparaît dans l'accord bilatéral.

Dire la vérité revient, par conséquent, à dénoncer le fond de votre politique et les buts qu'elle vise.

En bref, dire la vérité vous obligerait à dire au pays que vos seules perspectives sont celles d'un Etat privé de toute liberté, de toute indépendance.

Il vous faudrait avouer que le plan Marshall ne nous mène pas, en définitive, sur la voie du redressement et de l'indépendance, mais nous lie aux buts expansionnistes et de guerre des impérialistes américains.

C'est d'ailleurs ce que dévoile le journal *La Tribune économique* du 25 juin, en écrivant:

« Nos amis américains, ivres de leur jeune gloire, sous-estiment ceux qu'ils veulent aider. Parce que l'Europe a perdu sa suprématie, ils considèrent les nations qui la composent, même celles qui ont échappé au mal des « démocraties populaires », comme décadentes. Aussi ne se contentent-ils pas d'administrer un médicament, ils cherchent à pourvoir le patient de béquilles à leur mesure, autrement dit à lui dicter une conduite. »

Eh bien non! la France n'est pas un pays décadent. Non, la France n'est pas un pays fini, quoi qu'en pensent les milliardaires américains, encouragés par ceux qui, en France, appliquent leur politique.

Une autre politique lui est nécessaire.

La signature de l'accord bilatéral a été suivie, comme si l'on avait honte de la mettre dans le texte, d'une lettre faisant bénéficier l'Allemagne de la clause de la nation la plus favorisée.

La presse anglaise nous informe que les Américains ont considéré comme d'importance secondaire que cette clause ne figure pas dans l'accord, dans la mesure où les engagements sont pris par lettre signée le même jour que l'accord.

Interrogé sur cette question, M. Thorp, sous-secrétaire d'Etat, a précisé que l'occasion des pactes bilatéraux permettait au département d'Etat de régler un problème dont les puissances européennes avaient toujours éludé la solution.

Je m'en excuse, mais je ne connais pas d'autre expression pour la qualifier, cette façon de procéder s'appelle, chez nous, la politique du couteau sur la gorge.

Admettre pour l'Allemagne le principe de la nation la plus favorisée, c'est ce que Bismarck nous imposa après Sedan. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est l'aggravation de la loi du 3 avril qui concrétisait l'abandon des réparations.

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Auguste Lecœur. Volontiers.

M. le ministre des affaires étrangères. Je m'excuse d'interrompre l'orateur que j'ai jusqu'à présent écouté avec beaucoup d'attention, mais l'assimilation qui vient d'être faite est une assimilation que le Gouvernement ne peut pas supporter et qu'il considère comme scandaleuse. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Auguste Lecœur. Ce que le pays ne peut pas supporter, c'est votre politique de capitulation! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. C'est cette politique qui est scandaleuse.

M. Auguste Lecœur. Pourtant, auparavant, notre position était claire. A la conférence de Crimée, l'accord entre les alliés était réalisé pour obliger l'Allemagne à réparer dans toute la mesure du possible le préjudice causé.

M. Marc Scherer. Qui représentait la France à cette conférence ?

M. Auguste Lecœur. Je vais vous le dire tout de suite.

L'entente était faite pour que les réparations soient payées par l'Allemagne, sous les formes suivantes: prélèvement d'outillage, de machines-outils, de navires, de matériel roulant, d'avoirs allemands à l'étranger et, dans les deux ans qui suivraient la capitulation de l'Allemagne, prestations annuelles en marchandises tirées de la production courante de l'économie nationale de l'Allemagne, utilisation de la main-d'œuvre allemande.

Il avait été en outre décidé que les pays ayant le plus souffert de la guerre seraient les premiers bénéficiaires.

Voilà ce qui fut confirmé, après la défaite de l'Allemagne, à la conférence de Berlin.

L'intérêt de la France exigeait de rester fermement sur ces positions, d'autant plus que nous étions soutenus par l'Union soviétique.

Et ici il me faut dire, monsieur le ministre, que vous n'aviez pas le droit de consacrer ce monstrueux abandon de notre droit aux réparations, droit qui répondait à une idée de justice, qui était la garantie de notre sécurité. C'est un patrimoine sacré entre vos mains. Vous n'aviez pas le droit d'en disposer.

Ce droit a été conquis par les ruines, les souffrances, le sang des meilleurs fils de notre pays. Ils l'ont versé pour un autre idéal que l'enrichissement des capitalistes anglo-saxons.

Ces derniers d'ailleurs, bien que n'ayant pas subi l'invasion allemande, tirent de l'Allemagne des réparations sous forme d'avoirs allemands à l'étranger, de brevets d'invention, d'or, d'outillage, de navires de commerce, etc., le tout étant évalué présentement à un total de plus de 10 milliards de dollars. Grâce à vous, cela continue.

Les Français privés de leurs réparations, assujettis aux lois américaines par la volonté de leur Gouvernement et de son ministre des affaires étrangères, sont encore dans les caves de leurs maisons détruites. Les vieux et les vieilles sont à la veille de mendier leur pain. Le pouvoir d'achat des ouvriers diminue chaque jour et le nombre des chômeurs progresse d'une façon inquiétante.

Les Anglo-saxons font de l'Allemagne occidentale un pays qu'ils inondent de leurs capitaux, un débouché pour les marchandises, en particulier les marchandises américaines.

N'est-ce pas le directeur de la section commerciale de l'administration américaine, M. Szymczak, qui déclarait à la radio: « Nous espérons qu'au cours de l'été prochain nous verrons, chaque mois, arriver dans la zone anglo-américaine, en moyenne 3.000 hommes d'affaires américains et autres, ou leurs représentants...

« Le gouvernement américain a élaboré des mesures destinées à autoriser les achats de matières premières. D'autre part, nous accordons des facilités toujours nouvelles aux businessmen qui désirent se rendre en Allemagne. »

De son côté Radio-Londres rapportait la déclaration du général Clay invitant « les commerçants des Etats-Unis à visiter l'Allemagne dans l'espoir de contribuer à l'accroissement des exportations allemandes et de procurer à la partie restée intacte de l'industrie allemande, jadis si puissante, les devises étrangères dont elle ressent un besoin si urgent. »

Le bluff qui consiste à permettre à l'Allemagne de subvenir à ses besoins est dénoncé par les Allemands eux-mêmes.

Au sujet d'une arrivée massive de coton, dans la zone d'occupation américaine, le journal allemand *Berlin am Mittag* explique cette transaction de la façon suivante:

« Grâce à la main-d'œuvre allemande bon marché, on pourra, avec ce coton, produire 9 millions de mètres de tissus par mois. Il s'agit d'une commande de l'industrie textile américaine. L'exécution de cette commande ne fournira pas à l'économie allemande des devises pour acheter les matières premières dont elle a tant besoin, et ne lui permettra pas de couvrir, même partiellement, les besoins du pays en produits textiles ».

Ainsi donc, la possibilité pour l'Allemagne de subvenir à ses besoins, argument de propagande des anglo-saxons, est démentie par les faits eux-mêmes qui montrent que les banques américaines et anglaises restreignent toutes les industries allemandes pacifiques qui risqueraient de redevenir leurs concurrentes.

C'est justement au développement de ces industries que sont intéressés les peuples pacifiques. C'est à un tel développement économique de son pays qu'est intéressé le peuple allemand.

Par contre, l'industrie de guerre est largement poussée. L'industrie lourde allemande est impulsée. Les nazis, parmi les plus importants, sont à la tête des grandes entreprises de l'acier.

La décartélisation est arrêtée. Le député américain Georges Sadoviski, dans son discours du 25 mars 1948 à la Chambre des représentants dénonçait ces abandons et cette orientation voulue par les fauteurs de guerre.

Il déclarait: « Nous sommes en train de sauver le système des cartels en Allemagne et de sauver aussi les hommes qui l'ont fait fonctionner sous Hitler. »

Les abandons successifs des intérêts français auxquels vous avez présidé, vous font porter une lourde responsabilité dans cette situation. Vous avez tout abandonné.

Le Gouvernement reprend aujourd'hui à son compte la politique de M. de Gaulle. Je le répète, c'est M. de Gaulle qui, soit par ses incorrections vis-à-vis du président Roosevelt qui désirait le voir au lendemain de la conférence de Yalta, soit par les instructions qu'il donna à la délégation française et tendant à saboter les efforts des alliés à la conférence de San Francisco, au début de 1945,...

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas vrai.

M. Auguste Lecœur. ... soit par sa volonté de s'inspirer de la diplomatie de l'hitlérien Laval, a ainsi sciemment fait retomber sur la France la responsabilité de son absence à Potsdam.

Les Français considèrent alors qu'une hypocrite susceptibilité n'est pas de mise. Ils préfèrent un accord donnant à la France réparations et sécurité, même si vous n'avez pas participé à sa rédaction, plutôt qu'un accord abandonnant le tout et auquel vous auriez participé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, vous donnez au monde une dangereuse opinion de notre pays. Vous tracez de la France un portrait qui n'est pas le sien. Votre politique nuit considérablement à nos intérêts.

Auparavant, les alliés, malgré les difficultés et les divergences, trouvaient des bases d'accord. Le monde est de plus en plus frappé de ce fait que votre position est constamment une source de désaccords. Il faut que l'on sache que la France n'est pas responsable d'un tel comportement.

Monsieur le ministre, vous jouez le jeu de quelqu'un. Il serait temps de jouer le jeu du pays.

Lors du récent débat sur les accords de Londres, mon ami François Billoux, se faisant l'interprète de l'indignation de millions de Français et de Françaises, disait à cette tribune: « Londres est une nouvelle étape de la capitulation du Gouvernement ».

L'accord bilatéral que vous voulez aujourd'hui faire triompher aggrave encore les accords de Londres. Cette orientation mériterait explication.

Le 10 juillet 1946, au conseil des ministres des affaires étrangères, vous déclariez:

« Sur le but à poursuivre, je crois comprendre que nous sommes ici d'accord sur une définition qui rejoint celle qui a été donnée hier par M. Molotov, à savoir:

« Premièrement, désarmement total de l'Allemagne;

« Deuxièmement, destruction du nazisme et promotion de l'esprit démocratique;

« Troisièmement, réparation pour les pays qui ont souffert de la guerre. »

Et plus loin:

« Je propose les buts suivants:

« Premièrement, assurer le désarmement total de l'Allemagne;

« Deuxièmement, assurer l'exécution du programme des réparations;

« Troisièmement, extirper le nazisme et s'efforcer de promouvoir un esprit et des institutions démocratiques. »

Voilà ce qui permet, en confrontant M. Bidault 1946 et M. Bidault 1948...

M. le ministre des affaires étrangères. C'est le même.

M. Auguste Lecœur. ... de mesurer l'ampleur des capitulations de la diplomatie française.

Il est vrai qu'en juillet 1946, M. Georges Bidault parlait au nom d'un Gouvernement au sein duquel siégeaient des communistes et en particulier Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste. (*Exclamations et rires au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marc Scherer. Tout s'explique!

M. Auguste Lecœur. C'est la démonstration qu'avec des ministres communistes il n'était pas possible d'abandonner les intérêts de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Bichet. Parlez-nous du Tito 1948 et du Tito 1946.

M. Auguste Lecœur. C'est parce que les communistes défendaient pour la France le droit aux réparations et la garantie de sa sécurité, c'est parce qu'ils défendaient la paix, le pain et la liberté, que les milliardaires américains ont exigé qu'ils ne fassent plus partie des conseils du Gouvernement.

Les accords bilatéraux, après ceux de Londres, montrent combien est grande votre responsabilité. Vous aidez les fauteurs de guerre à réarmer l'Allemagne; vous avez abandonné les réparations; vous acceptez la remise en place des soutiens du régime nazi.

Le 28 juin 1919, les représentants de l'Allemagne signaient le traité de Versailles.

Le 1er septembre 1939, après vingt ans seulement, l'Allemagne était redevenue un puissant Etat impérialiste et militariste; elle envahissait la Pologne.

Voix nombreuses au centre. Avec l'aide de qui?

M. Auguste Lecœur. Si, pour le malheur de notre pays, vous et votre Gouvernement restez encore là où vous êtes, en beaucoup moins de temps l'Allemagne redeviendra un imminent danger de guerre. (*Interruptions au centre.*)

Heureusement que la volonté d'avoir un Gouvernement français d'union démocratique, au sein duquel la classe ouvrière et son parti communiste auront une place déterminante, se manifeste dans le pays avec plus de force chaque jour.

Le pays est inquiet de votre politique.

M. Robert Bichet. Et de la vôtre donc!

M. Auguste Lecœur. Depuis 1870, la France a subi, à trois reprises, l'agression et l'occupation allemandes.

Les milliardaires américains, ceux qui, selon l'ancien député des Etats-Unis de Lacy, « se sont fabuleusement enrichis en exploitant le travail, les malheurs et le sang pendant cette guerre et qui aspirent à une nouvelle guerre », ne l'ignorent pas.

Ce à quoi ils n'ont pas assez réfléchi, c'est que nous ne sommes pas décidés à ce que cela se renouvelle une quatrième fois, encore moins de leur servir de « légions étrangères ».

Ce qu'ils devraient aussi comprendre, et avec eux leurs satellites de France et d'ailleurs, c'est que nous sommes dans une période historique où, si le capitalisme a encore la possibilité de commencer des guerres, c'est, en définitive, le peuple qui sait les terminer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant aux Français, s'ils sont inquiets de votre présence, c'est que votre politique est calquée sur les traditions de la diplomatie française qui a conduit le pays à la guerre.

Fait significatif, c'est à votre retour de Moscou où vous aviez mis tout en œuvre pour empêcher que les alliés ne s'entendent, où vous aviez pris nettement une position pro-américaine, qu'au cours d'une conférence de presse vous avez cru devoir souligner votre désir de continuer « les traits traditionnels de la diplomatie française ».

Les traits traditionnels de la diplomatie française se caractérisent par les mêmes buts et ont les mêmes résultats.

Au lendemain de 1918, la France ne sut pas voir les changements fondamentaux intervenus dans le monde à la suite de la naissance de la jeune république soviétique.

Bien plus, au moment où la crise économique sévissait dans les pays capitalistes, aggravant les contradictions politiques qui les mettaient aux prises et rendant imminents les dangers de guerre, la diplomatie française essaya de constituer un bloc d'Etats européens dont l'Union soviétique devait être exclue et qui était dirigé contre elle.

Tel était notamment le plan de la pan-Europe conçu par Aristide Briand et préconisé aujourd'hui par Winston Churchill et Léon Blum.

A cela, un homme d'Etat soviétique, M. Molotov, répondait: « Les dirigeants du « Comité européen » ont une tendance bien déterminée à faire de cette organisation un état-major chargé de préparer l'agression antisoviétique ».

Les contours de classe de la diplomatie française se précisaient et, par la suite, les milieux gouvernementaux décidèrent un rapprochement avec l'impérialisme hitlérien.

Dans une pitoyable servilité devant l'Allemagne hitlérienne, se gaspillaient les restes de notre indépendance et de nos anciennes positions politiques. Avec MM. Chamberlain et Daladier, on en vint, en fin de compte, à la collusion avec l'Allemagne hitlérienne à Munich, à la honte de Munich.

Les grands desseins de la diplomatie franco-anglaise étaient d'aider Hitler à rassembler autour de lui ce qu'il était possible de rassembler de forces militaires, et de neutraliser les autres, afin qu'à l'Est il détruise l'Union soviétique, la citadelle de la démocratie internationale.

Pendant ce temps, sur le plan intérieur, une répression sans précédent frappait l'avant-garde des forces démocratiques et de paix.

Cela aboutit à la catastrophe de juin 1940.

La diplomatie française n'avait pas voulu tenir compte du nouveau et puissant facteur dans les relations internationales qu'étaient l'Union soviétique et sa politique de paix. Cela conduisit la France à une nouvelle guerre et à une nouvelle défaite.

Le plan Marshall et ses modalités d'application, accords de Londres ou bilatéraux, c'est, dans des conditions nouvelles, la même politique de classe qui a conduit notre pays à juin 1940. Il est temps d'en finir avec cette politique.

L'accord bilatéral doit être l'avertissement suprême. La nation française doit le considérer comme tel. Des périodes difficiles ont existé pour la France. La France a su les surmonter.

Le 10 juillet 1940, sur le sol national, Maurice Thorez et Jacques Duclos, à leur poste de combat (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite*) à la tête du parti communiste clandestin, lançaient leur appel à la résistance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre André. Vous allez voir qu'on va demander la Croix de guerre pour Maurice Thorez!

M. Auguste Lecœur. « Jamais un pays comme le nôtre ne sera un peuple d'esclaves. »

M. Henri Bouvier O'Cottereau. Il faut donner tout de suite un uniforme à Thorez.

M. Auguste Lecœur. C'est pour ne pas être esclaves qu'en mai 1941, 100.000 mineurs du Pas-de-Calais et du Nord, concrétisant l'appel du parti communiste clandestin...

M. Just Evrard. Et aussi l'appel du parti socialiste.

M. Auguste Lecœur. ...faisaient la grève patriotique, et donnaient à la résistance son caractère de masse.

Charles Debarge et ses compagnons des francs-tireurs et partisans abattaient leurs premiers boches, et traçaient à la résistance ses objectifs militaires.

M. Just Evrard. Vous oubliez le parti socialiste.

M. Auguste Lecœur. Cher monsieur, je vous connais très bien. Vous êtes de mon département, du Pas-de-Calais. Mais, pendant que les cent mille mineurs étaient en grève, il n'y avait pas de parti socialiste dans ce département.

M. Just Evrard. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Auguste Lecœur. Volontiers.

M. Just Evrard. Lecœur où étiez-vous le 12 juillet 1940, quand la fédération socialiste du Pas-de-Calais réunie dans la mairie de Lens, reconstituait la fédération clandestine et lançait aux mineurs l'ordre de ne pas participer à la campagne qui était menée contre vous ? (*Applaudissements à gauche.*)

A droite. Et Maurice Thorez, où était-il ?

M. Auguste Lecœur. Le 12 juillet 1940 j'étais prisonnier de guerre. Quatre jours plus tard je m'évadais.

Mais je rappelle qu'à cette époque les communistes ne tenaient pas de réunions librement dans les mairies. Ils étaient déjà dans la clandestinité et se battaient contre les boches. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. Ils réclamaient la paix et écrivaient à M. Herriot, président de la Chambre des députés.

M. Auguste Lecœur. C'est grâce à leurs efforts et aux efforts des Français et des Françaises qui ont libéré Paris et d'innombrables villes de France, que les droits du peuple furent respectés et qu'il ne fut pas un esclave au lendemain de la libération, malgré les prévisions du maréchal Smuts qui parlait pour d'autres.

Ce qu'il n'a pas été possible de faire alors, votre politique tente de le réaliser.

La France ne se laissera pas passer au cou le carcan des lois des milliardaires américains.

Le peuple de notre pays doit s'unir et s'unira pour faire triompher les principes d'une politique de sauvegarde de notre indépendance nationale...

M. André Denis. Vous parlez toujours de ce que vous ne connaissez pas.

M. Auguste Lecœur. ...de défense de la paix, du pain et de la liberté.

Il est temps de modifier la politique actuelle. La France est capable de se redresser. Personne dans ce pays ne pardonnera à ceux qui veulent l'acculer aux « deniers de la servitude ».

D'autant plus que la France conserve des amis. Il est temps d'opérer le redressement. La politique française doit être élaborée en fonction des intérêts de son peuple.

Les décisions de la conférence de Varsovie ont jeté une lueur d'espérance chez tous les démocrates épris de paix. (*Rires et exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette conférence propose:

Premièrement, l'application de mesures assurant la démilitarisation de l'Allemagne après accord avec la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., la France et les Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. André Denis. Et l'indépendance de Tito ?

M. Auguste Lecœur. Cela, c'est l'intérêt de la France.

Deuxièmement, l'établissement, pour une période déterminée, du contrôle des quatre grandes puissances sur l'industrie de la Ruhr, en vue de développer les branches de paix de cette industrie et d'empêcher la renaissance du potentiel de guerre de l'Allemagne.

Cela aussi c'est l'intérêt de la France et c'est une des conditions de la paix dans le monde.

Troisièmement, la création, après accord avec les quatre gouvernements, d'un gouvernement général allemand, stable, démocratique et épris de paix, composé de représentants des partis et organisations démocratiques d'Allemagne, afin de créer une garantie contre le renouvellement de l'agression allemande.

C'est encore l'intérêt de la France.

Quatrièmement, la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne conformément aux décisions de Potsdam et stipulant l'évacuation des troupes d'occupation de toutes les puissances après la conclusion du traité de paix.

M. Philippe Farine. Tiens, tiens...

M. Auguste Lecœur. A cela aussi la France a intérêt à souscrire.

Cinquièmement, la préparation de mesures portant sur l'exécution par l'Allemagne de ses obligations au titre des réparations.

Ce point est une question vitale pour notre pays.

Il est bien entendu que certains pays n'ont aucun intérêt à cela. L'Allemagne, où trois fois en trois quarts de siècle on a fait aussi facilement la guerre, est une source de profits pour les trusts américains: ils veulent que cela dure.

L'Allemagne est depuis plus de trois quarts de siècle une source de malheurs pour la France, nous ne voulons plus que cela soit.

Mme Rachel Lempereur. Parlez-nous de la Pologne ou de Tito.

Mme Madeleine Braun. C'est précisément de la Pologne qu'il est question.

M. Auguste Lecœur. C'est pourquoi il faut répondre à la grande espérance de Varsovie.

Beaucoup de gens, soucieux non pas du sort des milliardaires américains, mais de l'ancien combattant, du sinistré, du paysan, de l'ouvrier, en un mot, soucieux du sort de millions de simples gens de chez nous, l'ont compris.

M. Jean Fabiani, dans le journal *Libération*, parlant des décisions de Varsovie écrivait le 28 juin:

« Elles sont de nature à donner un apaisement aux nations voisines qui furent les victimes de l'esprit d'agression du Reich et qui sont inquiètes du relèvement industriel dont Washington a fait la ligne directrice de sa politique. »

Ce journal concluait: « Les débats de l'Assemblée nationale ont suffisamment montré que le désir du pays était que l'on change de méthodes. C'est le moment ou jamais. »

Par ailleurs, le journal *Le Monde* donne l'opinion d'un journaliste italien qui écrit:

« Après Varsovie, les responsabilités de la France sont énormément augmentées, la paix de l'Europe dépend probablement de son comportement. »

Et le journaliste du *Monde* commente cette citation en indiquant: « Cela résume assez exactement le sentiment diffus et prudent que j'ai recueilli à Rome ».

Ainsi donc, malgré les efforts que vous avez faits pour fermer la porte, les partisans de la paix la maintiennent ouverte. Malgré les efforts pour diviser le monde en deux blocs, efforts auxquels vous souscrivez, une politique conforme à l'intérêt de la paix, conforme aux intérêts de notre pays est à nouveau énoncée. Il est grand temps de s'en saisir.

Pour cela, le peuple de France sait qu'il lui faut autre chose qu'un conseil d'administration des affaires américaines. (*Interruptions au centre.*)

M. Alfred Coste-Floret. Et le conseil d'administration de la Yougoslavie, de qui est-il composé?

M. Auguste Lecœur. Il lui faut un gouvernement d'union démocratique.

M. Alfred Coste-Floret. Comme en Yougoslavie. (*Mouvements divers.*)

M. Auguste Lecœur. Cette idée prend corps et pénètre profondément dans les couches de nos populations laborieuses et deviendra demain une force matérielle. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le groupe communiste votera contre les accords qui sont présentés. Il demande au Parlement de ne pas les accepter.

M. Alfred Coste-Floret. Pourquoi M. Jacques Duclos a-t-il signé la motion de Varsovie?

M. Jacques Duclos. Cela ne vous regarde pas.

M. le ministre des affaires étrangères. Cela regarde certainement tous les Français. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. André Denis. C'est la collaboration nouvelle formule.

M. Auguste Lecœur. Il faut sauver la France. La servitude n'est pas le chemin de son salut; il fut un temps où, dans ce pays, l'honneur était le bien le plus précieux, celui qu'on sauvegardait par dessus tout.

M. Henri Bouvier O'Cottereau. Encore maintenant.

M. Auguste Lecœur. Ce qui est encore plus grave, c'est que ces accords sont incompatibles avec l'honneur national.

Certains Munichois avaient écrit que la honte était peu de chose quand elle évitait la guerre. Ils ont eu la honte, nous avons eu la guerre.

C'est le chemin vers lequel la politique du Gouvernement tente à nouveau d'entraîner le pays. L'union des républicains, des démocrates et de tous ceux dont la lutte pour la paix est le principal combat vous crient: Allez-vous en! Vous avez fait assez de mal au pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Chambrun. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gilbert de Chambrun. Mesdames, messieurs, à la conférence des présidents qui a organisé le débat, il avait été décidé que l'on donnerait la parole successivement à des orateurs d'opinions contraires.

Je constate que tel n'a pas été l'avis de la majorité, puisque ses orateurs se sont retirés pour laisser la parole à ceux de l'opposition.

M. le président. Permettez-moi, mon cher collègue, de vous fournir des explications. M. Philip était inscrit en tête des orateurs qui devaient intervenir cet après-midi. Il n'a pu, en raison des circonstances que vous connaissez, préparer son intervention, et nous a demandé, d'accord avec M. Lecœur, qui a obligeamment accepté, de parler plus tard.

La conférence des présidents a accepté d'accorder cette facilité à nos collègues socialistes, en raison de leur congrès. Voilà pourquoi M. Philip n'a pas pris la parole au début de la séance.

M. André Philip. Je m'en excuse auprès de l'Assemblée. J'étais, en effet, inscrit pour parler tout au début de la séance. Mais j'ai présidé le congrès socialiste jusqu'à une heure ce matin et je n'ai pas pu terminer la préparation de mon intervention. Je demande encore quelques heures à l'Assemblée.

M. Jacques Duclos. Nous sommes sûrs qu'elle est prête!

M. Gilbert de Chambrun. Je n'adresse aucun reproche à nos collègues; j'ai seulement constaté un fait, et cette constatation s'applique également à M. Daladier, qui était le troisième orateur inscrit.

Mais j'en reviens à mon exposé, dont le principal objet est l'examen de la convention économique du 16 avril 1948.

Comme l'a dit M. Lapie, en réalité M. le ministre des affaires étrangères nous demande d'approuver l'ensemble de sa politique étrangère vis-à-vis des Etats-Unis et des seize.

Pour replacer cette convention que l'Assemblée nationale est appelée à examiner aujourd'hui, dans son cadre historique, je remonterai à l'offre du général Marshall, en juin 1947.

Dans le passage le plus important de son discours de Harvard, on relève, dans le même paragraphe, deux phrases quelque peu contradictoires. La première, qui a été souvent citée depuis, est la suivante: « Notre politique n'est dirigée contre aucun pays, contre aucune doctrine, mais seulement contre la misère, la pauvreté, le désespoir et le chaos. »

Et je note plus loin, dans le même paragraphe:

« Les Etats-Unis s'opposeront aux gouvernements, partis, groupes politiques, qui cherchent à perpétuer la misère humaine. »

D'après la terminologie en usage chez les dirigeants américains, ce second membre de phrase semble viser les partis communistes et les gouvernements des pays de l'Est.

Ainsi, selon le passage auquel on se réfère, l'offre du général Marshall pouvait apparaître, d'après la première phrase comme un revirement par rapport à la doctrine du président Truman proclamée en mars 1947, et d'après la seconde phrase comme un développement de cette doctrine, ainsi que l'a prouvé la suite des événements.

Mais l'offre elle-même était conçue dans des termes suffisamment généraux pour permettre aux pays d'Europe, par la voie de négociations, d'influer sur les conditions de l'offre américaine.

Vous aviez par conséquent, monsieur le ministre des affaires étrangères, une occasion de pratiquer la politique que vous aviez vous-même définie l'année précédente, et qui consistait à ne pas permettre au monde de se diviser en deux blocs hostiles. Vous aviez également indiqué l'année précédente qu'une telle politique des blocs ne serait pas conforme à nos intérêts.

Sur votre initiative a été réunie la conférence des Trois, qui a duré du 27 juin au 3 juillet. Six jours vous ont suffi pour accepter la cassure de l'Europe et du monde. Bien entendu, vous déclinez toute responsabilité dans cette cassure. Il convient donc d'examiner attentivement les raisons de l'échec de la conférence des Trois.

En me référant au texte du Livre jaune, je me permettrai de résumer les positions en présence: celle de M. Molotov, représentant le gouvernement soviétique, et la vôtre, à laquelle s'est rallié M. Bevin.

Que disait M. Molotov? Il considérait essentiellement que la tâche de la conférence était de réaliser entre les pays européens une collaboration en vue de dresser la liste des demandes des pays désireux de bénéficier de l'aide économique américaine, de préciser les possibilités d'une telle aide économique des Etats-Unis, et de faciliter l'acceptation de cette aide par les pays européens.

Cette tâche, ajoutait-il, n'est pas facile, et elle exigera des efforts considérables. Mais si la conférence s'en acquitte avec succès, un pas important sera fait dans la voie du développement de la collaboration entre les pays européens eux-mêmes, ainsi qu'entre les pays européens et les Etats-Unis.

D'autre part, il demandait une priorité pour les nations victimes de l'hitlérisme, pour les nations qui ont contribué à la victoire commune.

En résumé, il demandait que soit établi un programme des besoins, ce programme devant constituer la première étape.

Qu'avez-vous répondu? Je me permettrai de citer une déclaration qui me paraît résumer votre position. Vous avez déclaré le 1er juillet 1947: « La délégation soviétique propose d'établir seulement une liste des besoins en crédits américains. Elle demande à cet effet qu'un comité reçoive les demandes d'aide économique présentées à l'Amérique par les Etats européens. La délégation française, pour sa part, estime que, pour aboutir, il faut non seulement faire connaître les besoins, mais encore notre effort de production et l'aide réciproque que peuvent se donner les différents pays d'Europe. »

« La seconde divergence consiste en ceci, disiez-vous : M. Molotov craint qu'un plan économique général n'ait pour conséquence une intervention dans les affaires intérieures des Etats européens et une atteinte à leur souveraineté. »

Comme je l'ai dit, la délégation française n'a jamais ni prévu, ni considéré, ni admis que ces propositions puissent avoir, en aucun cas, un tel résultat.

En résumé, vous demandiez que soit établi non seulement un programme des besoins, mais simultanément ce que vous appeliez un programme des ressources, et c'est en butant sur ce point que la conférence a échoué.

M. Molotov ne voulut pas se rallier à votre point de vue, ni vous au sien. Et M. Bevin et vous-même vous avez, le 3 juillet, six jours après l'ouverture de la conférence, formulé les propositions d'où est sorti votre fils spirituel: le comité des Seize.

« Cela », vous a déclaré à la fin de la conférence M. Molotov, « ne peut conduire à rien de bon ».

Et il avait ajouté les prévisions suivantes: « il en résultera que l'Angleterre et la France, ainsi qu'un groupe de pays qui les suivent, se sépareront des autres Etats européens, ce qui aura pour effet de diviser l'Europe en deux groupes d'Etats et de créer de nouvelles difficultés dans leurs relations mutuelles. Dans ce cas, les crédits américains serviront, non pas à reconstruire l'Europe sur le plan économique, mais à opposer une partie des pays européens aux autres pays européens ».

Or à l'heure actuelle, on est bien obligé de constater que nous n'avons pas encore dépassé le programme des besoins, ce que, devant la commission, M. André Philip appelait le stade Molotov.

Je résume: la position du gouvernement soviétique était un programme des besoins; votre position, un programme des besoins et des ressources. C'est là-dessus que la cassure a eu lieu. C'est là-dessus que vous vous êtes orienté vers le comité des Seize.

Or aujourd'hui, dans le cadre des travaux du comité des Seize, nous n'avons pas encore dépassé le stade de l'état des besoins et nous verrons dans quelle mesure ces besoins ont été satisfaits. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ajoute qu'il n'est pas difficile de prévoir que les Seize, étant donné les conditions mêmes du plan Marshall, ne seront pas en état de faire un programme économique général, ni même un plan général d'importations.

Par conséquent, ce 3 juillet, jour de la cassure, vous auriez dû, à mon avis, faire un effort pour l'éviter, un effort pour unir l'Europe, ce qui était l'intérêt de notre pays.

Vous pouviez prendre pour base de discussion un simple programme des besoins, en vous réservant dans une seconde étape, l'expérience aidant, d'aller plus loin. Au lieu de cela, vous vous êtes littéralement rué vers la solution des Seize.

Vous aviez encore à ce moment-là, même après l'échec de la conférence, l'occasion de faire placer le plan Marshall dans le cadre de l'O. N. U. en demandant qu'il soit administré par la commission économique européenne de Genève qui venait de se constituer et dont le but était justement de travailler au relèvement de l'Europe.

Quand M. Pierre Cot, à cette tribune, au mois de juillet dernier, vous a fait le reproche d'avoir négligé cet organisme, vous lui avez répondu par un seul argument auquel la suite des événements me paraît avoir enlevé toute portée.

Vous avez dit: « Nous avions le devoir de faire vite, parce que la détresse est toujours urgente ». Or la commission européenne de l'O. N. U. a fonctionné avant les Seize. Ses travaux sont à l'heure actuelle, beaucoup plus avancés que ceux des Seize, et le plan Marshall, sous sa première forme intérimaire, n'est entré en vigueur que huit mois plus tard.

L'immense avantage de cette commission européenne de Genève est que toute l'Europe y est représentée, ainsi d'ailleurs que les Etats-Unis.

Cette seconde occasion étant manquée, nous nous retrouvons aujourd'hui à seize, et même à dix-sept, représentant 200 à 250 millions d'habitants de l'Europe, alors que 350 millions d'habitants de l'Europe sont en dehors. Par conséquent, les Seize sont une minorité de l'Europe, une « frange » de l'Europe. Je crois, d'ailleurs que le mot est de vous.

Sur 250 millions, 100 millions sont des habitants de pays ex-ennemis. Sur 17 pays, 3 sont ex-ennemis, 6 sont ex-neutres, et il y a seulement 8 nations victimes de l'hitlérisme, encore une minorité.

C'est d'ailleurs une raison supplémentaire pour que les réparations, comme nous le voyons chaque jour, passent au second plan... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Thorez. Très bien!

M. Gilbert de Chambrun. ...d'autant plus qu'un article de la loi américaine du 3 avril prévoit déjà la fin des réparations, puisque le gouvernement des Etats-Unis va demander aux pays bénéficiaires de l'aide de s'engager à maintenir en Allemagne les moyens de production qui autrement pourraient être transférés chez eux au titre des réparations.

Enfin, la principale caractéristique des Seize, c'est que vous avez uni des pays qui, dans leur ensemble, et vous l'avez vous-même reconnu devant les commissions réunies des affaires étrangères, des affaires économiques et des territoires d'outre-mer, ne sont pas complémentaires.

Ils ne sont complémentaires qu'avec les pays de l'Est, qui sont hors du comité des Seize.

Vous aurez donc de grosses difficultés pratiques à coordonner les économies à l'intérieur des seize. Vous serez amenés à sacrifier des branches importantes des industries ou des agricultures nationales, si vous vous engagez dans la voie des unions douanières. L'union douanière du Benelux donne un exemple des difficultés que présentent des unions douanières entre pays non complémentaires.

Quant au rapport que vous nous avez communiqué sur le projet d'union douanière italien, il m'a paru fourmiller de réserves de la part des techniciens qui l'avaient rédigé.

Enfin, au comité des Seize, vous avez appelé l'Allemagne occidentale, représentée pour le moment par les généraux commandant en chef. Mais est-ce que l'Allemagne occidentale, lorsque le Gouvernement, dont les accords de Londres prévoient la constitution, sera entré en fonction, ne sera pas représentée par lui ?

Or, si l'Allemagne occidentale n'est pas davantage complémentaire des Seize, elle est complémentaire de l'Allemagne orientale. En orientant vers l'Ouest l'économie de l'Allemagne occidentale, vous créerez incontestablement une concurrence et une menace d'autant plus grande pour l'industrie française.

Par conséquent, la constitution des Seize me paraît peu défendable du point de vue économique.

Quels ont été les plus clairs résultats de votre décision du 3 juillet ? Ce sont des résultats politiques et militaires.

On avait mis en avant le mot « économique », mais le traité de Bruxelles est avant tout un pacte militaire. Quant aux accords de Londres sur l'Allemagne, vous y avez été conduit en suivant la pente que vous avez choisie le 3 juillet, et à cet égard je me permettrai d'ouvrir une parenthèse. Une très forte minorité de cette Assemblée a attaqué les recommandations de Londres sur l'Allemagne, qui n'ont été approuvées qu'à une très mince majorité de neuf voix...

M. le ministre des affaires étrangères. De quatorze voix.

M. Gilbert de Chambrun. ...et la majorité a fait inclure dans son ordre du jour un certain nombre de réserves.

Je me permettrai de vous demander ce que vous avez fait pour qu'il soit tenu compte de ces réserves, ou ci celles-ci ne risquent pas de rester simplement des clauses de style. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Il vous sera répondu.

M. Gilbert de Chambrun. Malgré les défauts inhérents à sa composition, on aurait pu penser tout de même que le comité des Seize aurait son mot à dire en ce qui concerne la réalisation du plan Marshall. Les faits, là encore, ont prouvé que c'était une illusion.

A cette tribune, le 13 février, j'ai eu l'occasion d'indiquer ce qui restait du rapport général établi par les Seize le 22 septembre. L'administration et le congrès américain, vous le savez, ont diminué dans des proportions considérables les attributions demandées, augmenté la proportion réservée à l'Allemagne, renversé les proportions prévues aux dépens des biens d'équipement, et enfin élaboré un système de contrôle de plus en plus étroit.

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Gilbert de Chambrun. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Ces indications ne sont pas exactes. Je conviens qu'elles ont été répandues, et tout à fait à tort, dans la presse, mais la seule décision qui ait été prise est que c'est précisément l'organisation des Seize qui devra faire la répartition.

Il n'y a pas de répartition préalablement déterminée par le gouvernement des Etats-Unis.

M. Pierre Cot. Mais les Seize répartiront seulement ce qui aura été déterminé par l'administrateur du plan Marshall.

M. le ministre des affaires étrangères. Ce qui sera déterminé par l'administrateur, c'est seulement si la répartition s'étalera sur douze ou quinze mois.

M. Pierre Cot. Ce n'est pas seulement cela.

M. le ministre des affaires étrangères. Le chiffre à répartir a été fixé par le congrès.

M. Pierre Cot. Mais les produits seront fixés souverainement par l'administrateur, après consultation des Seize.

M. le ministre des affaires étrangères. Bien entendu, car les Etats-Unis doivent protéger un certain nombre de produits qui se trouvent en quantité insuffisante sur le territoire américain.

C'est la seule garantie que les Etats-Unis se soient ménagée. J'ajoute qu'ils ont, en même temps, donné aux autres pays cette autre garantie qu'ils pourront, avec les dollars des Etats-Unis, acheter ailleurs qu'aux Etats-Unis ce que ceux-ci ne pourraient pas leur fournir.

M. Pierre Cot. La même loi ajoute que l'on doit pratiquer l'exportation de ce qu'on appelle « les excédents fâcheux de la production agricole américaine. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je parlerai plus tard de l'ensemble du problème, si vous le voulez bien. Il vaudrait mieux éviter ces pointes, qui sont tout à fait inutiles.

M. Jacques Duclos. Ce sont des précisions.

M. le ministre des affaires étrangères. Non, ce sont des interprétations parfaitement subalternes.

M. Gilbert de Chambrun. Puisque vous m'avez interrompu, monsieur le ministre, vous ne verrez sans doute pas d'objection à ce que je vous réponde.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. Gilbert de Chambrun. Je vous répondrai tout d'abord que, si ma mémoire est fidèle, dans le rapport établi par la commission des Seize le 22 septembre, une proportion de 15 p. 100 a été attribuée à l'Allemagne.

Et dans le rapport Harriman, qui a fait partie des travaux préparatoires sur la présentation du projet de loi américaine au Congrès, cette proportion a été élevée à plus de 20 p. 100.

On constate donc, entre le rapport du comité des Seize et le rapport Harriman, une augmentation de proportion.

Quant à l'attribution que percevra l'Allemagne, vous me dites que la répartition en est confiée au comité des Seize.

A cet égard, le succès que vous pensez avoir obtenu me paraît quelque peu formel.

En effet, le contrôle de l'administrateur américain interviendra à la fois avant et après la décision du comité des Seize, et c'est en somme, monsieur le ministre, l'avenir qui, sur ce point, viendra nous départager.

Dans la Ruhr, par les accords qui ont été ratifiés par la majorité de cette Assemblée, nous ne pouvons contrôler que la répartition et non la production. Mais la mission spéciale américaine en France recevra toutes facilités nécessaires à la surveillance, à la vérification de l'utilisation faite par nous de l'aide, ce qui aboutit à ce contrôle sur notre production, alors que nous n'en bénéficions pas en ce qui concerne la Ruhr.

M. Marcel Cachin. Très bien!

M. Gilbert de Chambrun. Aujourd'hui, nous sommes fixés: l'existence d'une organisation des Seize n'empêchera pas l'administrateur général du plan Marshall de fournir ce qu'il décidera, quand il le décidera, comme il le décidera.

M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques, nous a indiqué que ses services établissaient un plan d'importations.

Pour l'établissement d'un plan d'importations et d'un plan de relèvement, il me semble que les calculs et les prévisions doivent porter sur plusieurs années.

Or, vous ne connaîtrez les produits que vous recevrez que vers le milieu de chaque année, et les chiffres seront constamment sujet à modification.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Ce plan est semestriel, je l'ai indiqué devant les commissions.

M. Gilbert de Chambrun. Je me demande alors comment vous pourrez concilier l'existence de ce plan semestriel d'importation — que vous devrez d'ailleurs, suivant un texte dont je vais me permettre de donner lecture tout à l'heure, reviser mois par mois — avec un plan de modernisation, tel, par exemple, que le plan Monnet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un document officiel américain: *Lignes générales du programme du relèvement français,* document présenté au Sénat américain, précise bien l'esprit du législateur de ce pays.

Voici quelques phrases que j'y relève à la page 32: « La traduction du programme général en projets détaillés, distribués entre les différents pays, répartis entre les différentes catégories de marchandises sera un processus complexe ». Nous nous en doutons!

L'article ajoute: « L'administrateur devra tenir compte, presque sur une base mensuelle, des conditions changeantes dans les pays européens, ainsi que du changement dans les disponibilités aux Etats-Unis et dans les autres pays fournisseurs ».

Le plan Marshall apparaît donc principalement comme un plan d'exportation de surplus.

Quant à M. le ministre des affaires étrangères, il nous a annoncé comme un succès cet avantage auquel il a fait allusion, et qu'il a obtenu, parce que M. Harriman lui a promis que les Seize seraient chargés de la répartition.

J'ai déjà indiqué que l'avantage n'existait qu'en apparence parce que, en définitive, en signant les accords bilatéraux, vous vous êtes engagés à une longue série de négociations qui seront toujours bilatérales et qui mettront le donataire et emprunteur seul en présence du très puissant donateur et prêteur, et sans pouvoir jamais esquiver la consultation.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Trouvez un autre donateur.

M. Gilbert de Chambrun. Pour toutes les raisons que j'ai indiquées, la convention que vous nous demandez d'approuver me paraît prévoir une organisation plus factice que réelle, qui aura deux effets certains.

En premier lieu, elle accentuera la division du monde et de l'Europe avec ses inconvénients politiques et ses absurdités économiques, qui apparaissent très clairement dans le rapport de la commission économique de l'O. N. U. à Genève.

En second lieu, elle introduira une Allemagne occidentale peu dénazifiée dans un organisme international, et cela avant le traité de paix.

L'argument que vous donnez volontiers pour demander l'approbation de l'Assemblée, c'est l'argument de nécessité. Vous avez joué, dites-vous, le rôle de l'inutile Cassandre jusqu'au jour où vous avez été obligé de prendre parti.

A défaut de l'Europe, vous vous croyez obligé de reconstruire la frange de l'Europe en exprimant le vœu pieux que les autres pays adhéreront à ce système qu'ils n'auront pas été admis à discuter.

Cette position ne me paraît pas celle d'un homme d'Etat. Car pour un homme d'Etat, et pour un grand pays comme la France, il n'est pas de fatalité qui ne puisse être surmontée, et il n'est pas de choix obligé, mais au contraire plusieurs solutions possibles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il serait encore possible de confier l'administration de l'aide américaine à la commission européenne de l'O. N. U.

Vous savez même qu'aux termes de l'article 121 A de la loi américaine, le président est autorisé à requérir la coopération ou l'usage des services des Nations Unies.

Au lieu de créer de nouvelles administrations, pourquoi ne pas utiliser cet organisme international qui existe déjà ?

Pratiquement, le comité du charbon répartit les disponibilités européennes et présente aux Etats-Unis le tableau des besoins restant à couvrir.

Pourquoi ce qui est fait pour le charbon ne le serait-il pas pour les autres produits ?

Une telle procédure garantirait les intérêts véritables et permanents de l'Europe et le peuple américain aurait l'assurance que l'effort qui lui est demandé représenterait une contribution effective à l'équilibre du monde et du bien-être général.

Pour le financement, au lieu de ces pactes bilatéraux aux clauses compliquées qui créent tant de contrôles, de limitations et de privilèges, pourquoi ne pas négocier des prêts remboursables dans des conditions normales ?

Vous nous présentez toujours le plan Marshall dans ses conditions actuelles comme tout ou rien, comme étant à prendre ou à laisser.

C'est, à mon avis, la grande faiblesse de votre politique.

Pour redresser cette politique, il me paraît nécessaire de rejeter et la convention des Seize, qui matérialise la division de l'Europe, et le pacte bilatéral, qui met à l'aide américaine des conditions inacceptables.

Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion de vous dire qu'à mon avis vous avez une part de responsabilité dans l'impasse où nous sommes engagés.

Je vais vous faire un appel — que, je le crains, vous n'écouterez pas — il me paraît encore temps, nous pouvons encore contribuer à l'union de l'Europe, de toute l'Europe. C'est le vrai moyen de recevoir l'aide américaine dans des conditions acceptables, d'assurer à la fois la prospérité de notre pays et la paix du monde. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'orateur inscrit dans la discussion après M. de Chambrun est M. Terrenoire.

M. Terrenoire étant absent, l'orateur suivant est un membre du groupe de l'U. D. S. R., M. Kuehn; mais ce dernier est également absent, retenu dans son département en raison du voyage de M. le président de la République.

MM. Bétolaud et Le Bail, inscrits ensuite, ne sont pas présents.

M. Maurice Thorez. Quel intérêt pour la discussion!

M. Pierre Cot. Ce n'est plus un débat organisé.

M. le président. M. Arthaud, inscrit ensuite, est également absent. (*Exclamations au centre.*)

M. Maurice Thorez. M. Arthaud est le sixième orateur inscrit; il ne s'attendait pas à prendre tout de suite la parole.

M. le président. Le débat ayant été organisé et les orateurs inscrits connaissant l'ordre de leur intervention dans la discussion générale, je crois devoir exprimer le regret qu'ils ne soient pas à leur banc. (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Pierre André. Les orateurs inscrits ont-ils été informés que M. Philip ne prendrait pas la parole ?

M. le président. L'orateur inscrit dans la discussion générale après M. Arthaud est M. Poimbœuf, mais je crois qu'il est difficile à ce dernier d'aborder dès maintenant la tribune, alors qu'il ne s'attendait pas à prendre la parole cet après-midi.

M. Marcel Poimbœuf. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Poimbœuf.

M. Marcel Poimbœuf. Les observations que vient de présenter M. le président au sujet de l'absence de certains orateurs inscrits ont visiblement été approuvées par l'unanimité des députés présents.

Il est inadmissible, en effet, que, dans un débat de cette importance, où sont en cause les intérêts de la France, quelque position, d'ailleurs, que l'on doive prendre, les orateurs inscrits pour intervenir marquent un pareil désintéressement, au sens péjoratif du terme.

M. Pierre Cot. Très bien!

M. Marcel Poimbœuf. Quant à moi, je ne suis pas tout à fait prêt à intervenir, car je ne devais prendre la parole, selon l'organisation du débat, que dans cinq ou six heures.

Bien que n'étant pas tout à fait en mesure d'aborder la tribune, je consentirai à le faire en m'excusant par avance auprès de mes collègues sur ce que pourrait avoir d'incomplet mon exposé, mais à la condition qu'il soit entendu que ceux qui devaient prendre la parole aujourd'hui et qui sont absents, ne pourront plus le faire et seront rayés de la liste des orateurs inscrits. (*Applaudissements au centre, à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je fais exception, bien entendu, pour notre collègue M. Philip, qui a évoqué des raisons valables et qui, du reste, est présent. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement éprouve un assez grand embarras.

C'est à sa demande que le débat a été organisé. C'est bien contre son gré qu'il se trouve désorganisé.

M. Jacques Duclos. Il en est de cela comme du reste.

M. le ministre des affaires étrangères. En fin de compte, sans souhaiter que les choses se terminent dans des conditions où l'on pourrait éventuellement parler — avec peu de bienveillance — d' « escamotage », le Gouvernement ne pourrait rien désirer de mieux que d'épuiser la liste des orateurs inscrits, en faisant l'appel des absents.

Ce que l'Assemblée attend, ce n'est pas un sixième ou un septième rapport succédant à ceux que les représentants des commissions compétentes respectives ont dressés l'autre jour dans des termes qui ont mon agrément total,

Ce que l'Assemblée peut désirer, c'est que le Gouvernement réponde aux objections qui lui sont faites.

M. Lecœur et, dans un autre style et suivant un autre tempérament, M. de Chambrun (*Sourires*) ont, l'un et l'autre, présenté certaines objections.

Au point rigoureux où nous en sommes, il me paraît convenable, si l'Assemblée veut être entièrement éclairée, que d'autres objections ou d'autres réflexions soient présentées avant que le Gouvernement ne se fasse entendre. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. M. Poimbœuf a bien voulu accepter de prendre la parole maintenant. (*Protestations au centre.*)

M. Marcel Poimbœuf. Mais j'ai posé la condition absolue que les orateurs absents soient forclos, car il n'est pas admissible qu'on se désintéresse pareillement du Parlement. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

M. le président. Je crois, mes chers collègues, qu'il est difficile de prendre la décision de rayer nos collègues absents de la liste des orateurs.

Certes, les absents ont toujours tort, mais vous les mettriez dans une situation difficile.

Sur divers bancs au centre. Aux voix !

M. le président. Je ne puis accepter de mettre aux voix une telle proposition, certains collègues inscrits dans la discussion pouvant avoir une excuse valable à leur absence.

C'est le cas, notamment, de M. Kuehn, retenu dans son département en raison du voyage présidentiel.

D'autres qui, comme M. Poimbœuf, s'attendaient à parler seulement dans plusieurs heures, préparent peut-être en ce moment, dans un bureau, leur intervention.

Par conséquent, les priver, en guise de sanction, du droit à la parole parce que ceux qui les précèdent n'étaient pas présents, me semble injuste. (*Protestations au centre.*)

M. Alfred Coste-Floret. Les orateurs inscrits n'ont qu'à suivre le débat.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je me permets de rappeler que l'aide américaine est suspendue depuis le 3 juillet, à minuit.

M. le président. Monsieur Poimbœuf, acceptez-vous de prendre la parole ? (*Protestations au centre.*)

Ce serait la première fois que l'Assemblée serait en difficulté faute d'orateurs. (*Sourires.*)

Au centre. Aux voix !

M. Alfred Coste-Floret. L'Assemblée est souveraine.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission.* Je propose à l'Assemblée de renvoyer la suite du débat à la séance de nuit. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Sinon, il faut voter sur la proposition de M. Poimbœuf.

M. le président. La parole est à M. Pierre André.

M. Pierre André. Comme l'a dit M. le président, il est possible, étant donné que le débat était organisé et que tout le monde savait que M. Philip devait parler pendant une heure un quart, que certains de nos collègues ne soient pas présents maintenant en séance, parce qu'ils ne pensaient pas prendre la parole avant deux ou trois heures.

Par conséquent, la solution sage consisterait à suspendre la séance pendant environ une demi-heure, de façon à permettre aux amis des interpellateurs d'alerter ces derniers. (*Protestations sur divers bancs.*)

M. André Philip. Si tout le monde savait que je devais parler une heure un quart, moi, je ne le savais pas. (*Rires.*)

Je ne l'ai appris qu'en entrant en séance tout à l'heure.

M. Pierre André. Cela est indiqué sur la note qui nous a été remise.

M. André Philip. Retenu au congrès de mon parti, j'avais demandé à ne prendre la parole que ce soir tard ou demain.

Le congrès s'est prolongé plus longtemps que je ne l'avais prévu.

M. le président. Je crois que l'Assemblée pourrait accepter de suspendre la séance...

La parole est à M. Lecourt.

M. Robert Lecourt. Il serait bon que la présidence, pendant la suspension, prévienne, dans leur ordre d'inscription, les orateurs inscrits sur la liste, afin qu'à la reprise de la séance, nous puissions passer outre dans le cas où ils seraient absents. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Duclos. Le premier orateur inscrit après M. de Chambrun est un membre du groupe du mouvement républicain populaire.

M. Marcel Poimbœuf. Non. Il n'y a plus qu'un orateur mandaté par le groupe du mouvement républicain populaire, c'est moi-même.

M. le président. Cet orateur, monsieur Duclos, a été rayé sur la demande du groupe, afin de ne pas allonger les débats.

Je propose à l'Assemblée de suspendre la séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bétolaud.

M. Robert Bétolaud. Mesdames, messieurs, pour apprécier l'accord bilatéral, il est nécessaire de le placer dans son véritable cadre.

La guerre a développé, notamment aux Etats-Unis, une notion entièrement nouvelle dans les relations internationales: la solidarité. C'est en vertu de la solidarité active pratiquée par les Etats-Unis que les Alliés ont pu mener jusqu'au bout une guerre victorieuse. C'est en partie grâce à l'aide américaine que la Russie n'a pas succombé et a pu finalement gagner la bataille, malgré des destructions immenses.

Eh bien! nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un fait historique: les Etats-Unis d'Amérique ont entrepris de poursuivre, après la guerre, l'effort de solidarité internationale instauré pendant la guerre.

Les Etats-Unis, il faut le constater et s'en réjouir, ont tourné le dos à leur traditionnel isolationnisme. Ils ont considéré que les malheurs du monde provenaient essentiellement de l'excès d'esprit nationaliste — dans le sens le plus étroit du terme — et ils ont estimé que, si le monde voulait progresser, il fallait renoncer à s'enfermer dans cet esprit d'étroit nationalisme.

Quelle était la structure du monde avant la guerre ? Elle était essentiellement à base d'accords bilatéraux. Que ce fût en matière économique ou dans le domaine militaire, c'était au bilatéralisme seul que l'on avait recours pour faire fléchir les barrières, mais seulement, bien entendu, entre deux nations.

Les Etats-Unis ont estimé que le remède au désordre qui nous a valu deux catastrophes résidait dans un développement de l'esprit de solidarité, dans un plus large esprit de compréhension.

C'est ainsi qu'ils ont lancé une idée qui a fait son chemin et que, tour à tour, sous leur impulsion, on a vu naître, laborieusement sans doute, mais s'édifier tout de même la charte de la Havane, qui constitue vraiment la première assise du commerce international fondée sur la liberté des échanges à travers le monde, puis, récemment, seize nations de l'Europe souscrire, comme conséquence des lois sur l'aide Marshall, la convention de coopération économique européenne.

Dans le même temps, les Etats-Unis donnaient à cet esprit de coopération une forme immédiate et concrète.

Par la force des choses, qu'on le veuille ou non, la notion traditionnelle de réparation par les vaincus est dépassée, car ceux-ci ne sont plus en état de payer des réparations.

A-t-on eu tort ? Je ne le crois pas. Souvenons-nous du mal que nous a fait le slogan: « L'Allemagne payera ! ».

On n'est pas retombé dans la même erreur. L'Allemagne est dans un état tel que, pendant de nombreuses années, elle ne pourra pas payer de réparations. Appliquant ce principe de solidarité dont je parlais à l'instant, les Etats-Unis se sont volontairement substitués aux vaincus défaillants: le plus riche des associés vient ainsi, aujourd'hui, en aide à ceux qui ont le plus souffert pour la cause commune.

Les Etats-Unis d'Amérique ont la chance de n'avoir pas été atteints directement par la guerre. Les immenses sacrifices qu'ils ont consentis sont, en définitive, rentables. Ils en ont profité pour pratiquer, non la charité, mais la solidarité active et, afin d'aider le monde à se reconstruire, ils se sont encore une fois substitués à ceux qui, moralement, devaient des réparations mais, matériellement, n'étaient pas en mesure de s'en acquitter.

Dans ces conditions, si la France refusait l'aide offerte, non seulement à elle-même, mais à l'ensemble des nations atteintes par la guerre, à la communauté européenne, elle tournerait le dos à la notion nouvelle de solidarité et de coopération, et retournerait, dans les pires conditions, à l'isolationnisme.

Je pense que nous ne pouvons pas appliquer la formule détestable, que nous avons vu surgir à une époque détestable: « La France, la France seule... ». Un tel programme n'est pas viable. Quelle responsabilité n'encourrions-nous pas si nous tentions de le mettre en œuvre!

Nous ne pourrions refuser le cadeau qui nous est offert que s'il était assorti de conditions attentatoires à notre indépendance et à notre souveraineté. C'est le point que je vais examiner maintenant.

On a dit, à cet égard, bien des choses inexactes. Tout d'abord, l'accord ne permet pas aux Etats-Unis, quoi qu'on en ait dit, d'influer sur le taux de notre monnaie et, notamment, de nous imposer une dévaluation ou un taux de change qui n'ait pas notre agrément.

L'accord dispose simplement que la contre-valeur de l'aide américaine sera comptabilisée à un taux de change qui sera convenu d'un commun accord, mais ce n'est nullement un change destiné à être utilisé pratiquement dans les échanges internationaux. Il s'agit d'une monnaie de compte pour des écritures devant être passées au compte spécial qui doit être ouvert à la Banque de France.

D'accord entre les Etats-Unis et la France, il sera convenu d'un taux de change fictif, comptable. A cela se borne l'accord: la monnaie française ne risque pas de tomber sous le joug américain, tout au moins sous la forme de cet accord.

Ce dernier ne permet pas davantage aux Etats-Unis de se rendre maîtres de notre économie. Il donne simplement aux capitaux américains la possibilité de s'investir dans les mêmes conditions que les capitaux français, c'est-à-dire que les restrictions légales imposées à ces derniers le seront également aux capitaux américains. C'est ainsi, par exemple, que la législation française, en matière minière, dont on sait combien elle est restrictive, sera opposable tout aussi bien aux investissements américains qu'aux investissements français.

L'accord ne permet pas aux Etats-Unis de s'assurer le monopole de certains produits rares. Il leur en ouvre l'accès, compte tenu « des besoins raisonnables de la France en produits nécessaires à sa consommation intérieure et à son commerce d'exportation ».

Ceci signifie simplement, à mon avis, que, dans la mesure des quantités disponibles, les Etats-Unis pourront concourir à la distribution de ces produits qui leur sont nécessaires. Mais, je le répète, nous n'en serons pas pour autant privés et nous conservons le droit absolu de respecter les conventions conclues avec d'autres pays en vue de l'exportation de ces produits.

L'accord ne permet pas davantage aux Etats-Unis de nous imposer les produits qu'il leur plaît. On dit communément qu'il a pour but essentiel de servir de débouché, d'exutoire, au trop-plein de l'industrie américaine. Ce n'est pas exact.

Que se produit-il, en effet, dans le cadre de l'aide Marshall ? Exactement ce qui se passait dans le cadre de l'aide intérimaire. C'est la France qui établit son plan d'importations, au vu duquel les Etats-Unis nous donnent les produits, s'ils les ont, ou bien les dollars nécessaires à leur acquisition sur d'autres marchés.

Si donc la France souffre de la pénurie de certains produits, il ne faut pas dire que c'est parce que les Américains nous les refusent; cela tient à ce que notre plan est mal fait. Je songe, en particulier, à une question qui préoccupe, à juste titre, tous les Français et sur laquelle il faudra bien, à une date très prochaine, avoir une loyale explication, la question de l'essence. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Si nous n'avons pas d'essence, c'est parce que nous n'en avons pas suffisamment demandé, c'est parce que quelques techniciens de certains ministères — je ne veux pas insister davantage aujourd'hui — ont donné, dans le plan d'importation, une place beaucoup plus grande au charbon et beaucoup trop petite à l'essence.

Il faudra en discuter, car il est de mauvaise politique de torturer inutilement les Français.

M. André Le Troquer. Très bien!

M. Robert Bétolaud. Or, c'est ce qu'on fait. Mais ce n'est pas le jour d'ouvrir cette discussion.

Ainsi, mesdames, messieurs, après avoir examiné quelques-uns des points essentiels de l'accord, je ne trouve pas qu'il livre la France à l'Amérique, comme on l'a prétendu.

Je pense simplement qu'il permet, dans le domaine économique, d'accélérer un certain courant d'échanges. On peut espérer, notamment, qu'il attirera vers la France des investissements de capitaux américains qui, à mon avis, sont infiniment souhaitables. Je n'ai, en effet, nullement l'impression que, si des capitaux américains viennent s'investir en France — la pratique en était courante avant la guerre — notre pays perde pour autant sa souveraineté et son prestige. Il me semble, au contraire, que notre industrie et notre économie y trouveront un stimulant qui leur manque en ce moment. C'est là une condition indispensable de la reprise de notre prospérité.

Est-ce à dire, mesdames, messieurs, que cet accord soit agréable ? Certes non.

M. Jacques Duclos. Et pourtant vous en démontrez les avantages!

M. Robert Bétolaud. Je n'ai pas achevé ma démonstration, monsieur Jacques Duclos.

Cet accord n'est pas agréable pour deux raisons.

La première est relative à la question allemande. J'entends bien qu'elle n'est pas traitée dans l'accord lui-même, mais dans une correspondance diplomatique annexée. Mais nul ne doute que cette correspondance soit inséparable de l'accord.

M. le ministre des affaires étrangères a eu la loyauté de nous remettre les deux documents à la fois. Nous sommes en droit de dire qu'ils sont indivisibles, et nous savons que l'Allemagne va bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée.

M. le ministre des affaires étrangères. Avec une clause de sauvegarde.

M. Robert Bétolaud. J'allais en parler, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Il existe même deux clauses de sauvegarde, à ma connaissance. D'abord, les restrictions quantitatives, dont je ne sache pas qu'une dérogation quelconque soit prévue en faveur de l'Allemagne ou d'aucun autre pays. Ensuite, la possibilité de créer des droits compensateurs, des subventions indirectes, des primes à l'exportation qui résulteraient pour l'Allemagne d'un taux de change favorable.

Malgré ces clauses de sauvegarde, il n'en reste pas moins que, sur le plan moral et, éventuellement, au point de vue matériel, il est pénible de voir l'Allemagne — à qui l'on ne peut, pour les raisons que je dégageais tout à l'heure, demander de réparations — se trouver, en plus, traitée aujourd'hui sur le même plan que nous.

Je ne veux pas rouvrir un débat qui a été clos récemment. La question a été longuement discutée; l'Assemblée s'est prononcée, et je dois dire que la correspondance diplomatique annexée à l'accord est la conséquence logique de notre vote.

Tous les regrets ont été exprimés. Je puis seulement me borner à en formuler un supplémentaire.

Ce qui est plus grave, dans cet accord, c'est que, si les Etats-Unis nous font un don sans doute généreux, ils y mettent des conditions sévères et, je dois le dire, quelque peu humiliantes pour nous.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'article 7:

« Le Gouvernement de la République française communiquera au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans la forme et aux époques indiquées par ce dernier après consultation avec le Gouvernement de la République française:

« *a*) Des informations détaillées sur les projets, les programmes et les mesures envisagés ou adoptés par le Gouvernement de la République française pour assurer l'exécution des dispositions du présent accord et des obligations générales de la convention de coopération économique européenne;

« *b*) Des exposés complets des opérations faites en vertu du présent accord, y compris un exposé de l'usage des fonds, produits et services reçus en application dudit accord, ledit exposé devant être fait chaque trimestre ».

Qu'est-ce que cela signifie, mesdames, messieurs, sinon que les Etats-Unis n'ont pas confiance en nous ?

M. le ministre des affaires étrangères. Cela signifie surtout qu'il est très malheureux d'être en situation d'avoir à recevoir des dons.

M. Robert Bétolaud. Certes, monsieur le ministre, mais il est plus fâcheux encore d'être en situation d'avoir à recevoir des leçons. Je m'explique sur ce point.

Que recherchent les Etats-Unis ? Ils ne veulent pas que ce don serve, par exemple, à équilibrer les dépenses du budget ordinaire. Aux termes de la loi américaine, les dons de l'aide Marshall doivent être essentiellement destinés à assurer la stabilité de la monnaie ou à la restaurer.

Le Gouvernement français a obtenu une dérogation qui, pour nous, est fort importante: la France a obtenu le droit d'appliquer les produits de l'aide Marshall à un autre objectif: la reconstruction et le rééquipement du pays.

Mais les Américains ne nous laissent pas pour autant carte blanche; et vous voyez les précautions qu'ils viennent de prendre: d'abord, obligation de leur communiquer les programmes; puis, de les consulter sur la valeur de ces programmes, sur lesquels ils ont un certain pouvoir d'appréciation; enfin, obligation de rendre compte, tous les trois mois, de l'usage qui a été fait des fonds.

M. André Philip. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Robert Bétolaud. Volontiers.

M. André Philip. Mon cher collègue, je me demande si, sur ce point, votre inquiétude n'est pas un peu excessive et si cela ne vient point du fait que vous considérez les demandes américaines en tenant compte de nos habitudes françaises.

Toutes les fois qu'on demande à des Français de réunir et de fournir des renseignements, ils trouvent que c'est quelque chose de nouveau, d'étonnant et de quelque peu attentatoire à leurs libertés.

Or, j'ai lu également l'ensemble de ces articles et j'ai l'impression que tout ce qui a trait à l'information vise simplement à nous demander les renseignements que, chez eux, les Américains ont coutume de demander ou de fournir.

Pour toutes les matières économiques, en effet, ce sont les mêmes renseignements qui nous sont demandés que l'on trouve rassemblés, d'ordinaire, aux Etats-Unis. Il y a, notamment, à intervalles réguliers, la publication du rapport au président des Etats-Unis, lequel fournit exactement, pour l'état de la production et de l'utilisation des fonds, publics ou privés, toutes ces indications.

Je crois donc que, sur ce point, il n'y a pas la moindre manifestation d'une inquiétude ou d'une méfiance particulière à notre égard. Il y a simplement l'expression des demandes de renseignements que les Américains estiment indispensables pour qu'une affaire quelconque puisse être menée avec efficacité.

M. Jacques Duclos. C'est la loi américaine !

M. Joseph Denais. Encore faut-il que les renseignements donnés soient exacts.

M. Robert Bétolaud. Je voudrais partager votre optimisme, monsieur Philip. Malheureusement, je ne le puis pas, et pour deux raisons:

La première c'est une raison de texte. En réalité, si telle était l'intention du lé-

gislateur américain, ce n'est pas directement que nous devrions communiquer les renseignements au Gouvernement des Etats-Unis, mais par l'intermédiaire de l'organisme de coopération européenne. Or, il s'agit d'une communication directe, d'une conversation à deux, et non pas d'une conversation à seize.

D'autre part, il n'était tout de même pas dans les usages jusqu'alors que la France soit tenue de communiquer des renseignements à une puissance étrangère; et nous n'avons pas, en particulier, à faire de rapport pour le président des Etats-Unis.

Pourquoi cette exigence ? Pourquoi cette demande, dont je ne crois vraiment pas déformer le sens ? Tout simplement parce que la France n'a pas, jusqu'à présent, donné au monde et, en particulier, aux Etats-Unis d'Amérique, l'impression d'être un pays sérieux.

Notre politique — on l'a suffisamment dit pour qu'il me soit inutile d'y insister longuement — a, depuis des années, été désordonnée, contradictoire et souvent incohérente.

M. Louis Rollin. Nous avons donné l'exemple du gaspillage.

M. Robert Bétolaud. En matière de politique intérieure, on a beaucoup plus palabré que travaillé.

Le budget de la France a été jusqu'à présent en état de déséquilibre permanent. Notre pays s'est avéré incapable de réduire des dépenses publiques disproportionnées avec son revenu national.

Nous avons gaspillé, il faut dire le mot, non seulement d'immenses crédits en devises, non seulement la quasi totalité de notre stock d'or, non seulement la totalité de nos avoirs à l'étranger, qui ont ont été réquisitionnés et utilisés,...

M. Charles Desjardins. Très bien!

M. Robert Bétolaud. ... mais les sommes énormes mises à notre disposition par les Etats-Unis d'Amérique, soit au titre de l'aide intérimaire, soit au titre des différents emprunts. Et ce sont là des sommes considérables.

Vraiment, si l'on examine objectivement la situation, il est permis ou plus exactement il n'est même pas permis de se demander si l'on a fait de toutes ces sommes une utilisation judicieuse.

Dans des conditions pareilles, alors que le pays ne travaille pas suffisamment, alors qu'il ne peut mettre de l'ordre dans ses affaires ni réduire ses dépenses, vous vous étonnez que l'on se méfie de vous!

M. Louis Rollin. Très bien!

M. Robert Bétolaud. C'est le contraire qui serait étonnant.

J'ai été très sensible à la phrase prononcée dernièrement par un ministre de l'actuel Gouvernement, à propos de l'opposition, dont il a dit beaucoup de bien Nous eussions pourtant préféré que l'on dit un peu moins de bien de nous et que l'on nous écoutât davantage. Je ne suis pas convaincu que si nous avions été davantage entendus, le pays se trouverait aujourd'hui dans une situation aussi critique. Peut-être le pacte bilatéral aurait-il été moins sévère qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. le ministres des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Robert Bétolaud. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je n'entends pas, mon cher collègue, instituer un débat avec vous sur le point de savoir si tel ou tel gouvernement se méfie ou non de nous et s'il a pris des précautions vis-à-vis de nous.

Je me bornerai simplement à vous faire observer que, quelle que soit la manière dont nos finances ont été ou sont gérées, quel que soit le jugement que puissent porter les Etats-Unis sur cette gestion, les précautions dont vous parlez, les dispositions auxquelles vous faites allusion sont les mêmes pour tous les pays bénéficiant de l'aide américaine, puisqu'elles figurent tant dans la loi que dans des accords bilatéraux identiques. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Robert Bétolaud. Cette observation ne m'avait pas échappé,...

M. Edmond Michelet. Votre masochisme était donc inutile, monsieur Bétolaud!

M. Robert Bétolaud. ...mais comme la France est une des principales parties prenantes, il n'est pas exclu que ces dispositions aient été inscrites dans le texte à l'usage essentiel de la France et, par voie de conséquence, acceptées par des voisins que cela ne gêne pas.

Je suis, au demeurant, obligé de maintenir ce que j'ai dit, à savoir que notre politique, d'une façon générale, n'a pas été une politique raisonnable et que l'on a quelque excuse, dans ces conditions, de ne pas nous traiter comme des gens raisonnables. C'est déplorable, mais c'est ainsi.

Mais — et ce sera là ma conclusion — parce que ces termes nous paraissent sévères et que nous pouvons nous en sentir, dans une certaine mesure, humiliés; parce que nous avons reçu une leçon, dont je viens de dire qu'elle me paraissait méritée, allons-nous renoncer à un cadeau qui représente, en devises, la contre-valeur de quelque trois cents milliards de francs, c'est-à-dire affamer le pays et arrêter nos usines ?

Car c'est ainsi que se pose le problème. Vous pouvez, si vous refusez, imposer aux contribuables français une charge supplémentaire de 300 milliards d'impôts. Mais cela ne vous donnera pas pour autant les devises qui vous permettent d'acheter les produits dont la France ne peut pas se passer. Voilà un premier fait.

Il en est un plus grave encore que j'ai souligné, d'ailleurs, au début de mes observations et qui s'exprime ainsi: Allons-nous volontairement nous retrancher de la communauté européenne ? Pouvons-nous prendre la responsabilité, au moment où se passent aux Etats-Unis des événements importants, de risquer de créer, par un vote défavorable, un nouveau courant d'isolationisme et de décourager les Américains de l'effort de solidarité que j'ai décrit ?

Quelle responsabilité pèserait sur nos épaules si nous prenions une telle attitude ! Celle-ci ne pourrait avoir de justification que si le pacte était attentatoire à notre souveraineté nationale. Je l'ai examiné avec soin; je n'y ai rien trouvé de tel.

Certains de mes amis et moi-même ratifierons donc l'accord bilatéral, non seulement parce que l'aide américaine est pour nous une question de vie ou de mort, mais parce que nous sommes de ceux qui veulent croire à la coopération internationale, gage de toute reconstruction, de tout essor et de toute paix. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Poimbœuf.

M. Marcel Poimbœuf. Mesdames, messieurs, désireux de ne pas allonger inutilement la discussion en cours et pensant, non sans apparence de raison, qu'en de telles occurrences, c'est surtout à l'opposition qu'il revient de s'exprimer avec ampleur, le groupe du mouvement républicain populaire a spontanément décidé de ne pas bénéficier du temps de parole auquel il avait droit et de ne déléguer qu'un orateur pour le présent débat.

Les textes qui font aujourd'hui l'objet de notre attention portent la marque des nécessités et des possibilités. Les orateurs de l'opposition — et notamment l'un d'eux, qui descend de cette tribune — n'ont pas pu manquer de le souligner en passant.

Comme c'était leur droit, ils ont apporté des critiques au Gouvernement. Il reste à chacun des membres qui composent l'Assemblée de décider si ces critiques sont fondées ou non.

Toujours est-il que nous sommes en présence de certaines réalités que nous n'avons pas choisies, et dont il faut bien que nous tirions les conséquences. Il s'agit de savoir si ces conséquences seront pour nous heureuses ou désastreuses. Il s'agit de savoir si c'est dans la dignité, ou au prix de je ne sais quelles humiliations, que nous avons à les supporter.

Les textes que nous examinons constituent une nouveauté dans l'histoire des relations économiques et politiques des peuples. Je dis bien « relations économiques et politiques », étant donné que ces deux aspects de l'activité humaine, s'ils peuvent se distinguer, ne sont pas moins dans une certaine interdépendance. Autrement dit, ils interfèrent. On ne saurait donc s'étonner que des vues politiques et économiques se mêlent de part et d'autre, soit dans les offres, soit dans leur acceptation.

La nouveauté, je la vois dans le fait que, pour la première fois, une nation à l'énorme potentiel industriel, économique et financier, apporte une aide aussi importante à des nations durement touchées par la guerre et par ses suites.

Pour la première fois, également, cette aide n'est pas donnée d'une façon plus ou moins éparpillée à diverses nations, les unes après les autres, mais aux nations en concordance les unes avec les autres. L'aide est apportée à l'Europe en tant que telle; et c'est un fait qu'il convient de mettre en relief car, autant il est inédit, autant il est d'une importance décisive dans les annales du monde.

A cause de cela seul, l'aide américaine vaut donc d'être enregistrée comme un tournant heureux de l'histoire contemporaine.

Il n'a dépendu, d'ailleurs, ni de la partie occidentale de l'Europe, ni des Etats-Unis que l'aide de ceux-ci soit procurée à l'Europe tout entière. Car c'est bien à l'Europe tout entière qu'elle avait été offerte! Mais une partie de cette Europe, pour des raisons fort notoires, sur lesquelles je n'ai pas à revenir ici — car je veux m'abstenir de polémique — a cru devoir refuser cette aide.

C'est un fait. Enregistrons-le. Mais enregistrons aussi que la France, ainsi que l'a souligné M. le ministre des affaires étrangères, n'est pas seule à traiter avec les Etats-Unis. En pleine connaissance de cause, raisonnablement, la France a cru devoir faire partie de cette Europe occidentale. Il n'a pas dépendu d'elle qu'il s'agisse de l'Europe tout court.

Chacun sait, d'ailleurs, que notre pays ne désire rien tant — cela a été maintes fois exprimé, à cette tribune, par des mi-

nistres ou par des parlementaires — que l'Europe en son entier parvienne à prendre conscience d'elle-même et qu'en face d'autres institutions internationales — fragmentairement internationales — elle puisse, à son tour, prendre position et, loin d'être constituée contre tel ou tel, jouer, pacifiquement, sa partie dans le concert mondial.

Pour la première fois aussi, l'Europe a vu les nations qui la composent se concerter, en vue, d'abord de dresser un inventaire de ses ressources. Ce concert européen doit durer pour l'utilisation la meilleure de l'aide américaine.

Il y a bien là le fait nouveau que je signalais et que je saluais tout à l'heure: une Europe en puissance, dont nous espérons et voulons le développement.

Cette situation diffère, me semble-t-il, très profondément, catégoriquement, de certaines situations antérieures constituées par des alliances plus ou moins occasionnelles, intéressées et provisoires.

Sans doute pourra-t-on dire avec justesse qu'il y a quelque chose d'occasionnel dans la situation présente. Je suis le premier à en convenir. Mais il importe de définir en quoi consiste l'occasion et d'en discerner le caractère exceptionnel et singulier.

Cette occasion « : constituée par les ruines innombrables et l'on pourrait presque dire irrémédiables, causées sur le sol européen, du fait d'une guerre elle aussi sans précédent.

Cette occasion a permis aux nations en cause de considérer qu'étant donné les situations contemporaines — situations appelées à se développer dans un certain sens — l'Europe devait de plus en plus s'affirmer de toutes manières. Il y a donc lieu de reconnaître que, s'il y a bien une occasion au point de départ de l'événement qui nous occupe, cette occasion présente un double caractère d'exception et d'extraordinaire portée. Elle est déterminante de quelque chose qui doit durer, qui ne peut pas, sans risque extrême, ne pas durer.

Aussi est-ce avec une conviction totale, certain d'exprimer la pensée d'un très grand nombre de nos collègues, que je viens déclarer, en y insistant, que les nations d'Europe sont, bon gré, mal gré, obligées de s'unir, si elles ne veulent pas périr. Or, avec elles, c'est toute une civilisation, c'est l'humanité elle-même qui serait conduite à sa ruine.

On a reproché au plan Marshall d'être, à l'encontre de ses bénéficiaires — et cela a été dit encore aujourd'hui même — un moyen d'asservissement. On lui a reproché d'être une machine de guerre contre un des grands alliés de la guerre et qui est encore, en fait, notre allié, tant qu'il n'y a pas une rupture déclarée, que personne, au demeurant, ne désire.

Pour ce qui est du second reproche, qui a trait, précisément à ce grand allié, je rappelle qu'il ne dépend que de lui d'être présent avec ses satellites.

Quant à l'asservissement des bénéficiaires, bien des orateurs et les rapporteurs eux-mêmes, parlant au nom de la quasi-totalité des commissions, à la seule exception ou presque de l'extrême gauche, sont venus montrer, preuves à l'appui et chiffres en main, avec les textes mêmes qu'on dit suspects, combien cette accusation d'asservissement est illusoire et non fondée.

Mais une autre question se pose.

Il n'est pas douteux qu'au delà du plan Marshall — et c'est surtout en ceci que j'apporte, en quelque manière, un élément particulier, sinon original, à notre débat — il y a l'organisation de l'Europe et du monde.

A ce propos s'est posée parfois, et non pas seulement sur les bancs de l'extrême gauche, la question de savoir s'il était possible à des nations, soit d'un continent, soit du monde entier, de s'entendre et de coopérer d'une façon efficace et durable sur le plan économique, s'il n'y avait pas, entre elles, à la base et à l'origine, un fond d'idéologie commune.

C'est un problème que, très rapidement, je voudrais, maintenant, examiner.

Il n'est pas niable, en effet, qu'on distingue des différences marquantes et nombreuses, soit sur le plan économique, soit sur le plan politique entre les Etats-Unis d'Amérique et les nations de notre vieille Europe et, singulièrement, de notre France. C'est l'évidence même.

Mais si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que, de par le monde, régissent ici ou là les nations soit, certaines idéologies dites capitalistes, soit certaines idéologies à base de préoccupations sociales fortement marquées, qu'il s'agisse d'un socialisme caractérisé ou de toute autre manifestation de volonté de progrès humain et de justice. C'est un fait.

Ce fait risque de durer encore quelque temps.

Mais allons-nous, pour autant, interdire aux nations de coopérer entre elles?

Sommes-nous condamnés à attendre qu'elles aient toutes accepté, au moins dans les détails essentiels, les mêmes principes idéologiques, soit sur le plan économique, soit sur le plan politique?

Il semble bien que ce serait la condamnation même de l'humanité que de s'en tenir à une affirmation aussi tranchée et aussi peu susceptible d'appel.

Ce point étant élucidé, je voudrais faire justice du reproche adressé aux Etats-Unis — cela a été dit à plusieurs reprises et de différents côtés — de n'être pas totalement désintéressés.

Je demande à ceux qui formulent ce grief s'ils en ont bien compris l'inconsistance.

En effet, où que ce soit dans le monde et sur quelque plan que ce soit, existe-t-il ce que l'on pourrait appeler une politique désincarnée?

Il n'est pas douteux qu'à côté de l'idéal très généreux et très élevé qui peut mouvoir les hommes comme les nations, il y a aussi des intérêts qui entrent en ligne de compte. Ces intérêts ne sont pas nécessairement méprisables, surtout dans la mesure où leur prise en considération sainement entendue est la base de la perpétuité de la nation et de l'ordre social dans la nation.

Ne reprochons donc pas aux Etats-Unis d'avoir pu, une fois ou l'autre, penser à leurs intérêts en nous apportant leur aide et ne manquons pas, en passant, de signaler que cette grande nation américaine, sait être généreuse et qu'elle nous en donne, présentement, une nouvelle preuve.

Tout à l'heure encore on ne pouvait pas ne pas reconnaître qu'il y a dans l'aide qui nous est fournie quelque chose de gratuit et de largement désintéressé. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Je pense qu'il faut que nous nous dégagions d'une certaine imagerie que, vous le pensez bien, je ne qualifierai pas d'imagerie d'Epinal, car ce serait faire injure à une production du département que j'ai l'honneur de représenter et qui ne mérite sûrement pas cela. (*Sourires.*)

D'après cette imagerie, les Etats-Unis seraient une espèce de nation nouvelle riche et parvenue, orgueilleusement installée à ses deux balcons océaniques et, de là, toisant et domestiquant le monde entier.

Je pense que cela est très largement dépassé pour la grande majorité des membres de cette Assemblée.

L'Amérique se présente avec un système économique qui n'est pas le nôtre. Nous venons, nous, avec celui qui nous caractérise. Il s'agit de traiter — j'y insiste à nouveau — dans l'indépendance et dans la dignité.

Si nous ne sommes pas capables de traiter dans ces conditions, ni d'aller au delà du plan Marshall en profitant de lui comme d'une base de départ — j'allais dire d'un tremplin — pour bondir beaucoup plus loin, il est bien évident que notre vieux monde, notre Europe, notre France, sont condamnés à la stérilité et à l'étiolement.

Au reste, si l'on pense que tout n'est pas parfait aux Etats-Unis, pouvons-nous affirmer que tout est parfait chez nous?

Nous touchons ici du doigt l'un des inconvénients de la démocratie. En effet, en régime démocratique, tout ce qui peut se passer de déplorable ou de fâcheux ne peut manquer de provoquer un écho, soit dans la presse, soit au Parlement. On a beau jeu, ensuite, de dauber sur les démocraties en étalant un certain nombre de faits délictueux, voire scandaleux, alors que, de toute évidence, dans les pays où l'opinion n'a pour s'exprimer ni presse libre, ni parlement libre, de pareils scandales ne sont jamais étalés au grand jour, de pareils désagréments ne sont pas à craindre. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Sans reprendre ce qu'ont exprimé si excellement les rapporteurs, je voudrais, ici, exposer quelques raisons pour lesquelles il nous apparaît que l'aide américaine peut être acceptée en toute sûreté de conscience.

Il ressort, en effet, et des rapports et des interventions produites à cette tribune, même de celles de l'opposition, que nous ne pourrons, à nous seuls, nous tirer d'affaire.

On m'excusera sans doute de citer un document relatif à une industrie à laquelle j'ai quelque raison de m'intéresser puisque je représente beaucoup de ceux qui y participent, l'industrie du coton. Il s'agit d'un texte du 24 juin dernier, donc très récent, extrait d'une conférence faite par M. de la Beaumelle, délégué général du syndicat de l'industrie cotonnière.

Je me bornerai à citer un passage très bref de cet exposé:

« Faute de devises, une grande industrie française, la nôtre, en est actuellement réduite pour son approvisionnement en matière première aux importations très limitées que lui ménage la première tranche de crédits du plan Marshall. En y ajoutant les autres sources d'importation sur lesquelles on peut tabler avec une quasi-certitude — deuxième tranche d'août-septembre, cotons coloniaux — l'on arrive pour les mois qui viennent à un approvisionnement mensuel de l'ordre d'une dizaine de mille tonnes, alors que la consommation de la filature française a atteint 22.000 tonnes en mars et 23.000 tonnes en avril.

« Conséquence pratique: nous vivons dès à présent sur des stocks déjà très inférieurs à la normale et, dès la fin de juillet, l'insuffisance de ces stocks dans les qualités moyennes, qui représentent plus des trois quarts de nos besoins, nous condamne à un chômage généralisé. Et cette terrible menace imminente vient à échéance au moment où, par un magnifique effort solidaire, patrons et ouvriers, dans notre branche textile, venaient de regagner le niveau de production de 1938. »

« Même avec le plan Marshall », dit l'auteur de ces lignes!

Telle est bien la situation de l'industrie colonnière.

J'espère d'ailleurs que le Gouvernement ne sera pas insensible à cet appel et pourra trouver les moyens qui permettront à cette industrie, pour le plus grand bénéfice, non seulement de ceux qui y participent, mais de la nation tout entière, de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Ces vœux, sur lesquels j'insiste, étant rappelés, il n'est pas douteux que si le plan Marshall n'intervenait pas nous nous trouverions dans une situation désastreuse.

M. Louis Rollin. Très bien!

M. Marcel Poimbœuf. Voici donc la première raison: nous avons besoin d'une aide.

Deuxième raison: personne d'autre ne nous a offert quelque chose d'équivalent ou qui, même de loin, de très loin, s'en approche. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Troisième raison: les discussions préliminaires — et ceci a été établi — ont permis à la France d'améliorer sensiblement les premiers textes proposés.

A propos de ces textes, on ne s'étonnera pas, sans doute, que l'ancien militant syndicaliste qui est à cette tribune insiste sur la nécessité qu'il y aurait d'introduire une représentation syndicale dans les comités prévus aux articles 15 et 19 de la convention de coopération économique européenne.

Il m'apparaît en effet que les représentants qualifiés des organisations syndicales qui figurent, nous le savons par ailleurs, et non sans difficulté en ce qui concerne les institutions françaises, au Conseil national économique, puissent être effectivement consultés.

Il est normal, semble-t-il, que les éléments représentés en la circonstance soient ceux qui sont partisans de l'application du plan. On ne voit pas comment on pourrait introduire dans le plan des gens qui, *a priori*, le repoussent. (*Applaudissements au centre.*)

Quatrième raison: rien, absolument rien ne fait obstacle — cela a été démontré — au rééquipement dont nous avons besoin, mais il conviendra que nous soyons capables de le compléter.

Rien ne fait obstacle, non plus, à un équipement rationnel, et même largement poussé de l'Union française. Sur ce point, je suis heureux de rappeler à l'Assemblée les conclusions de la commission des affaires extérieures, telles qu'elles ont été présentées à l'Assemblée de l'Union française, par le rapporteur Mme Lefaucheux, dans la séance du 1er juillet:

« L'Assemblée de l'Union française, sous réserve du maintien formel dans notre législation des pouvoirs du Gouvernement, du ministre de la France d'outre-mer et du chef du territoire, et de la consultation préalable des assemblées locales intéressées en ce qui concerne l'octroi de permis de recherches ou de concessions, donne un avis favorable à l'Assemblée nationale au sujet de la ratification de l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ».

Ensuite, il a été encore établi tout à l'heure — et j'y reviens à mon tour brièvement — que des droits équivalents existent entre les hautes parties contractantes, notamment en ce qui concerne le recours à la juridiction internationale après évocation des litiges devant les tribunaux français.

Je voudrais donner une dernière indication au sujet d'une réflexion d'un de nos collègues, à laquelle j'ai été très sensible l'autre jour. Car je suis très attentivement les débats; je considère en effet que c'est le premier devoir d'un membre de cette Assemblée qui doit intervenir à son tour dans la discussion.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien!

M. Marcel Poimbœuf. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit M. Ramarony au sujet de la marine marchande.

Il a cru voir dans la clause des 50 p. 100 quelque chose qui pouvait être plus ou moins attentatoire aux droits de notre marine marchande.

Il a été établi que le risque envisagé n'était pas aussi grave qu'il le pensait, mais je dois à mon tour déclarer qu'étant donné la faiblesse actuelle des moyens de notre marine marchande, que tous nous désirons voir — et rapidement — s'améliorer, il ne paraît pas en effet que cette clause de 50 p. 100 constitue pour elle un véritable danger.

Quand nous aurons accepté et réalisé chez nous l'aide Marshall, serons-nous quittes pour autant, je ne dis pas vis-à-vis des Etats-Unis, je dis vis-à-vis de nous-mêmes? C'est sur ce point qu'en terminant je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée.

L'aide Marshall est importante, tout le monde l'a reconnu. Tout le monde a reconnu aussi, et loyalement, à commencer par le Gouvernement, qu'elle ne suffisait pas à elle toute seule à nous permettre l'effort de redressement, de reprise et de production accrue et maintenue dont nous avons besoin.

Si nous ne sommes pas capables de travailler dans une atmosphère d'ordre social véritable, ordre auquel tous voudront coopérer, en faisant preuve de compréhension mutuelle et en consentant aux sacrifices particuliers indispensables, le plan risque de demeurer lettre morte. Cela, je pense, personne ne le veut.

Avant de quitter la tribune, je voudrais encore évoquer cette Europe dont je parlais au commencement de mon exposé.

Ou bien, nous serons aptes à constituer cette Europe, de façon démocratique, de telle manière que même les intérêts des minorités puissent être respectés et sauvegardés par les nations les plus importantes, ou bien, au contraire, par voie d'autorité arbitraire, telle forme de totalitarisme réalisera ce que nous n'aurons pas été capables de réaliser nous-mêmes par des voies démocratiques.

J'ai la conviction que, dans cette enceinte, personne — tout au moins cela est vrai pour une large fraction de l'Assemblée — ne tend vers un totalitarisme, quel qu'il soit.

Nous croyons aussi bien à la démocratie européenne qu'à la démocratie française: à la démocratie fondée, non pas sur la facilité et le laissez-aller, mais sur une conception humaine de l'ordre, à une démocratie où chacun ait sa place et son rôle, de telle sorte que, grâce à une Europe, non pas dirigée contre tel groupe de nations, mais se situant à son vrai poste dans l'Organisation des Nations Unies, celle-ci puisse, enfin, mériter son nom. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chambeiron. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Chambeiron. Mesdames, messieurs, M. le rapporteur pour le fond de la commission des affaires étrangères a cru devoir indiquer, vendredi, dans son rapport, que « les réserves qu'il serait possible d'élever sur les textes qui nous sont soumis ne pourraient provenir que d'un procès d'intention fait aux Etats-Unis.

Il a repris, dans une forme un peu plus parlementaire, l'argument largement diffusé dans le pays par une presse qui, cependant, manifestait hier quelque inquiétude devant ce qu'elle appelait les « exigences américaines » et qui, aujourd'hui, par une volte-face qui donne à sa protestation initiale tout son sens, rivalise de virtuosité pour persuader l'opinion publique que le Gouvernement a remporté une grande victoire diplomatique.

Cet argument consiste à dire que toute opposition au plan Marshall est une opposition systématique.

Dans le laps de temps qui m'a été imparti, et peut-être en débordant un peu sur les minutes que le groupe du mouvement républicain populaire a bien voulu laisser à la disposition de l'Assemblée,...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Ne découragez personne ! (*Sourires.*)

M. Robert Chambeiron. ...je voudrais expliquer rapidement pourquoi nous n'approuvons pas les conclusions des différents rapporteurs et pourquoi nous ne pouvons pas adopter le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement français et celui des Etats-Unis.

Je démontrerai également que notre attitude ne comporte aucune hostilité systématique envers ce qui provient des Etats-Unis, pas plus qu'elle ne procède de je ne sais quel désir de faire un procès d'intention au gouvernement des Etats-Unis ou aux Etats-Unis eux-mêmes.

Nous pensons, en effet, qu'il y a maintenant suffisamment de faits concrets dans la politique des Etats-Unis pour qu'il ne soit pas besoin de procéder par hypothèse, et le contenu et la portée des textes qui nous sont soumis sont si lourds de conséquences qu'il n'est pas possible de s'abstenir de traduire à cette tribune les sentiments d'inquiétude qui se sont développés depuis quelque temps dans l'opinion publique et qui se sont renforcés lorsque ont été connues les dispositions contenues dans les accords bilatéraux.

Tout à l'heure, M. Bétolaud, parlant au nom de cette fraction de la majorité qu'il est convenu d'appeler maintenant l'opposition, a dit que, pour apprécier les accords bilatéraux, il convenait de les placer dans le cadre de la politique actuelle des Etats-Unis. C'est en les plaçant, précisément, dans le cadre de la politique actuelle des Etats-Unis que nous pourrons voir plus nettement quelle interprétation ils entendent en donner, compte tenu du développement de leur politique générale.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, mes chers collègues, d'apprécier les mérites de la politique des Etats-Unis. Nous avons là-dessus des opinions divergentes.

Je ne veux pas entrer dans le détail et critiquer ici cette politique. Je voudrais simplement essayer de voir si, dans sa phase actuelle, la politique des Etats-Unis n'est pas de nature à gêner les intérêts de la France.

Pour nous, l'important est de savoir quelles peuvent être les conséquences de la prise de position américaine dans un certain nombre de domaines bien précis et en fonction d'objectifs quotidiennement réaffirmés par les hommes d'Etat des Etats-Unis.

Je m'en excuse auprès de l'orateur qui m'a précédé, mais je préfère demander aux hommes d'Etat américains le sens de leur politique, plutôt que de laisser mes collègues interpréter à leur guise cette politique.

Il y a, en effet, une stratégie politique

et économique des Etats-Unis, dont il est aisé de suivre la pensée directrice à travers les discours officiels des dirigeants des U. S. A. Nous devons en chercher les raisons dans le fait que la guerre a eu des conséquences inverses pour les Etats-Unies et pour l'Europe.

Les Etats-Unis se sont trouvés en présence d'une production qui avait doublé entre 1939 et 1945. Ils ont eu le désir de profiter de cette formidable avance industrielle et technique pour s'assurer des positions intéressantes et orienter le commerce international en fonction de leurs propres besoins.

Ils se sont trouvés dans la nécessité d'exporter les produits de leur industrie et, pour assurer les progrès de celle-ci, de se procurer certaines matières premières qu'ils ont eux-mêmes appelées « matières stratégiques », qui n'existent pas ou deviennent de plus en plus rares sur leur territoire.

A cet effet, ils ont préconisé un certain nombre de mesures. C'est le retour à la liberté complète du commerce international, ce qui implique la libre circulation des marchandises et des capitaux et s'exprime dans cette phrase d'un homme d'Etat américain: « Peut-être, après tout, la libre entreprise est-elle encore préférable à la paix. »

C'est la possibilité d'investissement de capitaux américains partout où l'occasion est favorable et, malheureusement, en ce qui concerne la France, c'est le désir de procéder au relèvement de l'Allemagne, comme il a été indiqué par un orateur précédent.

Or, que nous le voulions ou non, la politique des Etats-Unis prend fatalement, de ce fait, un caractère expansionniste. Et il suffit d'observer quels ont été les moyens employés dans les autres parties du monde pour se rendre compte du danger réel que comportent un certain nombre de clauses des accords qui nous sont soumis.

Je n'ai pas l'intention, mes chers collègues, de me livrer ici à l'analyse des événements qui se sont déroulés dans d'autres pays, tels que l'Amérique latine, la Chine, la Grèce, l'Italie, mais il est frappant de retrouver, dans les différents accords conclus entre les Etats-Unis et ces pays, le même sceau dont la politique américaine est précisément marquée dans les accords bilateraux.

Au Brésil, par exemple, à la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont occupé la première place dans le commerce extérieur en s'emparant de plus de la moitié de ses activités, exportation et importation. En dix ans, les investissements américains dans ce pays avaient augmenté de 74,2 p. 100.

Occupant des positions économiques et financières décisives, les Etats-Unis ont adapté l'économie du Brésil à leurs propres besoins, freiné le développement de son industrie nationale.

Je vais montrer qu'ils sont même allés plus loin: la constitution brésilienne avait interdit l'exploitation du pétrole par des sociétés étrangères. Or, par le poids de leur puissance économique, les Etats-Unis ont obtenu que l'exploitation des richesses minérales soit autorisée aux sociétés organisées au Brésil, sans indication de l'origine des capitaux.

M. le ministre des affaires étrangères. Avez-vous une idée de l'ordre de grandeur de la production pétrolière des Etats-Unis du Brésil ?

M. Robert Chambeiron. Je ne connais pas, monsieur le ministre des affaires étrangères, le chiffre de cette production, mais je suis à votre disposition pour le rechercher et vous le communiquer. (*Exclamations et rires au centre.*)

Mais, quel que soit ce chiffre, il ne saurait rien changer à mon raisonnement.

Nous retrouvons en Bolivie, pour l'étain, qui est la principale richesse de ce pays, des investissements semblables à ceux du Brésil, pour la production pétrolière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai cité le Brésil comme exemple, je pourrais aussi bien citer tous les autres pays de l'Amérique latine. Et pour tous ces pays, je pourrai vous fournir des chiffres précis, si vous y tenez, monsieur le ministre; mais je le répète: quels qu'ils soient, ces chiffres, ne change rien à mon raisonnement.

M. Auguste Lecœur. C'était la « colle » du professeur!

M. Robert Chambeiron. Certes, monsieur le ministre des affaires étrangères, je ne puis vous indiquer le nombre de tonneaux de pétrole qui sont extraits chaque année au Brésil; mais pas davantage, sans doute, vous-même qui avez été un remarquable professeur d'histoire, ne pourriez me dire comment s'appelait la deuxième femme de Dioclétien ou de n'importe quel autre empereur romain. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

J'ai seulement voulu montrer que la prise de position du capital américain dans certains pays d'Amérique latine avait eu, pour ceux-là, des conséquences extrêmement graves du point de vue économique et politique.

Prenons maintenant l'exemple de la Chine. Un accord de réciprocité en matière de navigation a été conclu entre les Etats-Unis et la Chine, aux termes duquel les navires américains peuvent mouiller dans les ports chinois, cependant que les jonques de Tchang Kaï Chek peuvent naviguer sur le lac Ontario. Evidemment, il y a réciprocité. Mais chacun se rend compte que cette clause, qui vaut pour les Américains, ne joue pas pour les Chinois.

Il en va de même pour l'Italie. Un accord passé entre le gouvernement de Washington et celui de Rome permet aux Italiens d'investir des capitaux aux Etats-Unis!

En Grèce, on a aussi signé un accord de réciprocité, et je lisais récemment dans une revue d'économie politique que la houille blanche du bassin du fleuve Achelloos, dans la Grèce occidentale, les industries chimiques et métallurgiques pouvant utiliser l'énergie électrique et les matières premières du pays vont être placées sous l'emprise du trust américain Hugh Cooper and Chemical Construction Cooperation. D'après l'article 53 de la convention signée entre le gouvernement grec et le gouvernement des Etats-Unis, les établissements industriels, avec toutes les annexes et dépendances, ne peuvent jamais devenir la propriété de l'Etat grec, ni être réquisitionnés ou expropriés.

Or, nous retrouvons cette volonté du gouvernement américain d'atteindre de tels objectifs, et dans les accords bilatéraux, et plus particulièrement dans la loi américaine de coopération économique du 3 avril 1948, cette loi qui, comme vous l'avez reconnu, monsieur le ministre des affaires étrangères, constitue un acte unilatéral, dont l'interprétation appartient seulement à l'une des parties contractantes.

Dans son interruption, M. André Philip a souligné, à l'aide d'un exemple concret, qu'en fait il s'agissait bien d'une loi américaine, que les Américains ont seuls pouvoir d'interpréter, loi aux principes et aux fins de laquelle le Gouvernement s'est engagé à souscrire, à la fois, par la procédure des lettres d'intention, au mois d'avril, et, il y a quelques jours, en signant les accords bilatéraux.

M. Bétolaud a critiqué une partie des accords bilatéraux du point de vue du problème allemand. Il a eu raison de souligner que, pour les Français, il y a là une cause de grave inquiétude.

La discussion qui s'est instituée sur les recommandations de Londres a révélé l'inquiétude qui s'empara du peuple français lorsque les dispositions en furent rendues publiques. Nous retrouvons aujourd'hui la volonté inflexible du gouvernement des Etats-Unis de reconstituer rapidement le potentiel économique de l'Allemagne occidentale.

La raison en est d'abord, sans doute, que les Américains ne voient pas le problème comme nous; ils n'ont pas souffert comme les pays victimes de la barbarie nazie. Ensuite, certains milieux américains, pour reprendre l'expression du grand démocrate Henry Wallace, pensent peut-être davantage à leurs bénéfices qu'aux peuples eux-mêmes.

Ainsi, la tactique économique se développe également en Allemagne. Récemment encore un accord a été passé entre une grande compagnie pétrolière des Etats-Unis et des firmes allemandes, aux termes duquel des raffineries seraient construites pour le compte des Américains, lesquels assureraient la vente de 25 p. 100 de la totalité des produits pétroliers vendus sur le marché allemand.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous n'avez pas accepté la rédaction primitive qui avait été proposée par les négociateurs américains, notamment l'introduction, dans les accords bilatéraux, de la clause de la nation la plus favorisée étendue à l'Allemagne, au Japon et à la Corée. Mais, par échange de lettres, la France accepte que cette clause joue au bénéfice de l'Allemagne.

Certes, vous avez parlé de « clauses de sauvegarde ». Je préférerais, quant à moi, le terme de « garde-fou ».

M. René Mayer, devant les commissions compétentes réunies, a bien voulu préciser qu'en vertu de l'accord général sur les tarifs douaniers il ne s'agit, pour le moment, que d'une question de tarifs douaniers et que notre faculté de protéger notre industrie nationale par une politique de contingentements n'était en aucune façon aliénée.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'est assez important.

M. Robert Chambeiron. Oui, c'est important et vous avez raison de le souligner. Mais j'attire votre attention sur l'article 29 de l'accord général sur les tarifs douaniers, aux termes duquel vous vous engagez à observer les principes généraux qui sont énoncés dans la charte élaborée à Genève, et que nous retrouvons dans le texte définitif issu des travaux de la conférence de la Havane.

Vous me direz qu'il y a une échappatoire; il reste que c'est là une tendance que nous relevons dans tous les accords signés et qui nous oriente vers cette politique qui répond à des besoins américains, mais qui n'est pas fatalement conforme aux intérêts français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Chambeiron. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Je voudrais vous citer un autre article de la charte de la Havane — dont le Parlement aura à dire s'il l'approuve ou la réprouve — l'article 12, paragraphe 1er, sous-paragraphe c) alinéa 1er, ainsi conçu...

M. Robert Chambeiron. Je vais y venir, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. « Un Etat membre a le droit de prendre toutes mesures appropriées de sauvegarde nécessaires pour assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures ou sa politique nationale ».

C'est de bon sens, mais il convenait de le dire.

M. Robert Chambeiron. Je vous remercie, monsieur le ministre des affaires étrangères, de cette précision; mais il y a là un aspect troublant dans la politique du Gouvernement français: il s'accroche plus volontiers aux clauses de sauvegarde et aux échappatoires qu'au fond des accords eux-mêmes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi de vous dire qu'avant de rechercher les moyens par lesquels on sortira de prison il serait peut-être préférable de songer à ceux qui permettraient de ne pas y aller! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Antoine Demusois. L'observation est saisissante.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Elle est peut-être saisissante, mais unilatérale, car il n'y a pas, à l'importation vers l'Allemagne, de barrière douanière entre la France et l'Allemagne.

M. Robert Chambeiron. Unilatérale... comme les accords bilatéraux !

Il reste que, dans une perspective peut-être pas très lointaine, lorsque, par la volonté des Etats-Unis, l'économie allemande se sera considérablement améliorée — vous savez que l'administrateur a la possibilité, conformément à l'article 115, paragraphe 2, section f, de la loi américaine du 3 avril, de demander que les moyens de production qui doivent être enlevés au titre des réparations soient maintenus en Allemagne — nous risquons de voir notre commerce concurrencé par les produits allemands.

Ce n'est peut-être que « pour après-demain », mais, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, vous êtes membres du Gouvernement; et gouverner, c'est prévoir.

Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du fait que le plan de production de l'Allemagne prévoit que les industries qui travaillent le fer accroîtront leur degré d'activité au moins de 80 p. 100, grâce à l'augmentation de la production d'acier.

Les entreprises de l'industrie textile, du cuir, de la chaussure doivent, quant à elles, être relevées sans délai, de manière à satisfaire, à la fois, les besoins accumulés de la consommation intérieure et les exigences accrues de l'exportation.

Il en va de même des industries chimiques de base: engrais, acide gras et colorants.

De telles dispositions ne peuvent manquer de créer un certain malaise dans les pays qui ont souffert de l'occupation allemande; elles risquent de surcroît de détruire les fondements mêmes de la combinaison élaborée par les victimes de l'Allemagne, tendant à la substitution de leurs propres exportations de produits manufacturés à celles de l'envahisseur.

Reconnaître à la Ruhr son ancienne position privilégiée d'arsenal industriel, c'est détruire les bases de cette coopération économique que nous souhaiterions tous.

Il y a autre chose dans les accords bilatéraux, et M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu nous dire, devant la commission des affaires étrangères, que c'était « la noix qui avait été la plus dure à avaler ». Il s'agit de l'accès aux ressources en matières premières visées par l'article 5 des accords.

Par le jeu de cet article 5, les Etats-Unis pourront obtenir — avec des réserves, encore, des échappatoires, des clauses de sauvegarde — une part équitable de matières premières qu'ils qualifient eux-mêmes, je le rappelle, de « stratégiques », dont ils ont besoin par suite d'une insuffisance actuelle ou virtuelle. Le mot « virtuelle » figure dans la loi de coopération du 3 avril.

L'article 5, en bref, a pour objet, d'une part, de mettre à la disposition des Etats-Unis un certain nombre de matières premières rares et, d'autre part, de leur donner la possibilité de participer au développement de la production en assurant à toute personne ou société américaine une protection sur la base de l'égalité avec les nationaux des pays intéressés. Pratiquement, c'est permettre aux capitaux américains de s'investir dans les entreprises des territoires d'outre-mer, avec des garanties équivalentes à celles dont jouissent les capitaux français.

Il convient de se méfier des conséquences que peut comporter un texte semblable.

Cet article 5, paragraphe 1er, ne dispose-t-il pas que le Gouvernement, dans toute la mesure du possible — car vous aimez beaucoup cette expression, mais, pour avoir appartenu à l'administration, je sais qu'elle ne signifie pas grand'chose (*Rires à l'extrême gauche*) — facilitera le transfert aux Etats-Unis « des produits en question ? »

Une telle disposition risque d'empêcher la France de fournir à ses clients traditionnels les produits dont les Etats-Unis auront besoin.

Vous avez dit que seuls le nickel et le plomb étaient en cause et nous voudrions croire que c'est la vérité. Toutefois, je regrette d'avoir à vous faire observer, monsieur le ministre, que les déclarations des hommes d'Etat américains vont beaucoup plus loin, mentionnent un plus grand nombre de matières premières.

Vous avez déclaré, devant l'Assemblée de l'Union française, qu'il ne s'agissait que de ressources minérales et qu'il y aura lieu à négociation dans chaque cas particulier. Or, j'ai sous les yeux un extrait du rapport établi par la commission économique de la Chambre des représentants. Ce document est très significatif.

Il souligne, d'entrée, l'intérêt que les Etats-Unis portent aux territoires dits « coloniaux ». Pour nous, le mot « colonie » est dépassé; mais les faits demeurent. Et ce rapport mentionne, noir sur blanc, le plomb et le cobalt du Maroc, le mica de Madagascar, le nickel et la chromite de la Nouvelle-Calédonie. Plus loin, il est fait allusion à la diminution des ressources en pétrole, ce qui justifie, dans une certaine mesure, la politique des Etats-Unis dans le Moyen-Orient.

Ce souci de la commission économique de la Chambre des représentants se traduit dans l'article 212, section 2, paragraphe *b*, de la loi américaine du 3 avril 1948 qui dispose que l'acquisition du pétrole et de ses dérivés se fera, dans toute la mesure du possible, auprès des sources pétrolières situées en dehors des Etats-Unis.

Nous retrouvons toujours cette préoccupation qu'engendre aux Etats-Unis la pénurie de certaines matières premières indispensables pour permettre à l'industrie américaine de « tourner » et de se développer. Par le jeu des accords bilatéraux, nous allons permettre aux Etats-Unis d'accéder, sous certaines conditions, j'en conviens, à ces matières premières extrêmement rares.

Il y a encore plus grave dans les accords.

Je relève, à l'article 5, paragraphe 2, section *b*, que lorsque les Etats-Unis le demanderont, le Gouvernement devra négocier des accords détaillés en vue d'assurer une protection suffisante à « tout citoyen ou à toute société des Etats-Unis pour l'accès à l'exploitation de ces ressources dans des conditions équivalentes à celles dont jouissent les ressortissants français ».

En sorte que, si les accords bilatéraux sont ratifiés, aux termes de l'article 26 de la Constitution seront automatiquement abrogées les dispositions législatives qui seraient en contradiction avec ces instruments.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il n'y en a pas.

M. Robert Chambeiron. Il n'y en a pas ? C'est parfait, monsieur le ministre, vous facilitez ma tâche!

Ainsi des permis de recherches minières pourront maintenant être délivrés à des sociétés ou à des citoyens américains, et notre collègue, M. André Philip, n'a plus aucune chance de voir jamais adoptée sa proposition tendant à permettre des investissements étrangers sous certaine forme seulement, puisque, par le jeu des accords bilatéraux, cette faculté sera accordée aux capitaux américains...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Avec l'accord du Gouvernement français, dans chaque cas.

M. Robert Chambeiron. Oui, monsieur le ministre, mais sans ratification du Parlement, je tiens à le faire observer à l'Assemblée.

M. André Philip. La proposition à laquelle vous faites allusion peut toujours être adoptée et j'essaierai de démontrer, dans mon intervention, combien il est urgent de la voter.

M. Robert Chambeiron. Je pensais que, ne pouvant faire triompher votre proposition, vous alliez voter contre les accords bilatéraux. J'avoue que je suis curieux de vous entendre expliquer comment votre texte peut se concilier avec ces accords. La démonstration m'apparaît difficile! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On retrouve constamment, dans vos accords, cette tendance à accepter le point de vue américain en ce qui concerne le commerce international.

J'allais signaler que, par le jeu de l'article 12 de la charte de la Havane, à laquelle M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu faire allusion, vous risquez d'être obligé, monsieur le ministre, d'étendre les dispositions de l'article 5 des accords à tous les capitaux d'origine étrangère, et non plus seulement aux capitaux américains.

M. Philip fait un signe d'assentiment. C'est donc bien que la disposition est dangereuse.

Il convient de faire attention.

J'ai lu, par exemple, dans *Le Populaire*, l'intervention de notre collègue M. Lamine-Gueye, au congrès du parti socialiste, aux termes de laquelle l'Union française serait réalisée par le socialisme.

Je ne veux pas discuter des mérites de son affirmation, mais je la retiens et je note que le socialisme implique, au moins, la socialisation — pour employer des termes qui sont propres aux socialistes — d'un certain nombre d'entreprises.

Or, ce sera impossible, parce que, dans les accords particuliers, le Gouvernement français sera amené à accepter ce que le

gouvernement grec a accepté. Il n'y a aucune raison, en effet, pour qu'on ne demande pas au Gouvernement français ce que l'on a demandé au gouvernement grec et obtenu de lui.

Je ne vois pas pourquoi il y a encore, dans notre pays, des gens qui s'imaginent que, parce que nous sommes Français, on ne nous demandera pas d'accepter des conditions que l'on a imposées au gouvernement grec, par exemple.

Vous risquez donc de ne plus pouvoir décider de nationalisations. J'attire l'attention du Gouvernement sur ce point: les Etats-Unis pourraient — je ne le pense pas, mais cette éventualité n'est pas exclue — demander que les entreprises de l'Union française dans lesquelles leurs nationaux investiront des capitaux ne puissent jamais faire l'objet de mesures de nationalisation ou d'expropriation.

A ce sujet, il faut noter le souci du gouvernement américain d'être en état de maintenir cette position.

Je lis, par exemple, dans l'article 12, paragraphe 3, que:

« Les accords et les arrangements complémentaires », c'est-à-dire ceux auxquels j'ai précisément fait allusion, « qui seront négociés en exécution du présent accord pourront rester en vigueur au delà de l'expiration du présent accord, et la période d'application de ces accords et arrangements complémentaires sera déterminée par leurs propres termes ».

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que si vous souscrivez avec un gouvernement quelconque un accord de trente ans et si le mois prochain, même, par un acte unilatéral, les Américains reviennent sur leur politique d'aide à la France, vous ne pourrez pas vous soustraire aux accords que vous aurez signés en conformité de la loi américaine du 3 avril.

Je crains donc que vous n'ayez engagé, par votre signature, les populations des territoires d'outre-mer dans une voie sur laquelle elles risquent de ne pas pouvoir faire aisément machine arrière lorsqu'elles le désireront. N'oublions pas, en effet, les conséquences économiques:

Vous allez permettre à des capitalistes américains qui disposent de moyens plus larges que les capitalistes français de procéder à des investissements. Mais avez-vous songé aussi à la concurrence sur le marché de la main-d'œuvre ?

Les capitalistes américains, intéressés par la signature de ces accords pourront très bien payer la main-d'œuvre plus cher — ou même seulement légèrement plus cher — que les capitalistes français et ainsi faire péricliter des entreprises françaises.

D'autre part, ne risquons-nous pas de voir introduire dans nos territoires d'outre-mer des méthodes dont, jusqu'à ce jour, n'ont pas eu à se féliciter les travailleurs de certaines républiques sud-américaines, en particulier ceux de la République de Panama, pour la seule raison que la couleur de leur peau n'est pas semblable à la nôtre ? (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Je voudrais tout de même attirer l'attention de l'Assemblée sur le soin pris par les négociateurs américains pour s'assurer cet accès aux ressources.

J'ai cité l'article 12, paragraphe 3, mais il y a, dans les accords bilatéraux, une disposition supplémentaire que je n'ai pas retrouvée dans la loi américaine du 3 avril. Si elle m'a échappé, M. le ministre se fera certainement un plaisir de me le faire observer. (*Sourires.*)

Cette disposition fait l'objet du paragraphe 3 de l'article 5 qui est ainsi conçu:

« Le Gouvernement de la République française, lorsque le gouvernement des Etats-Unis en exprimera le désir, coopérera avec ce gouvernement » — le gouvernement des Etats-Unis... — « pour obtenir les ressources provenant d'autres territoires que celui de la France. »

Or, il est précisé à l'article 11, section 1, paragraphe *a* que:

« La France signifiera le territoire métropolitain de la République française, avec les territoires placés sous son administration et ceux pour lesquels la République française assume des responsabilités internationales, y compris la Tunisie, le Maroc, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, etc. »

Une telle disposition risque d'empêcher la France d'obtenir les produits essentiels lorsque les Etats-Unis seront preneurs et elle n'est pas sans provoquer en nous une grande inquiétude en ce qui concerne le jeu de nos accords commerciaux.

Le propre des accords commerciaux conclus entre la France et les pays de l'Europe orientale a toujours été de juxtaposer des exportations de produits essentiels à la vie économique avec d'autres denrées d'importance secondaire.

Si nous n'avons pas la possibilité d'exporter ces produits essentiels, il est bien évident que des accords qui ne porteraient que sur des biens de consommation de luxe et de demi-luxe intéresseraient assez peu les pays de l'Europe orientale, avec lesquels nous voudrions conclure des accords.

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Robert Chambeiron. Volontiers.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez bien voulu, mon cher collègue, faire allusion au plaisir que j'aurais à vous répondre et à celui que vous éprouveriez-vous même à entendre cette réponse. Ce plaisir — en ce qui me concerne — ne sera pas ménagé. Il sera aussi très bref.

En premier lieu, je voudrais indiquer que, dans l'article 12, dont vous avez fait mention, et qui spécifie que des accords pourront se prolonger au delà de la durée d'application du plan Marshall, il est très nettement précisé que la durée de ces accords et arrangements sera déterminée par leurs propres termes.

M. Robert Chambeiron. C'est ce que j'ai dit, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est possible.

Mais — peut-être ai-je l'oreille un peu dure — je n'ai pas l'impression que ce que vous avez dit soit aussi clair que ce que je conçois.

Ce que je tiens à marquer, c'est qu'aucun accord n'est signé, que tous ces accords sont à signer et que le Gouvernement français sera responsable devant le Parlement des termes de chacun d'eux.

En second lieu, je précise qu'il y a des choses dans la loi qui ne sont pas dans l'accord bilatéral, et que l'accord bilatéral contient des choses qui ne sont pas dans la loi. Et si le Gouvernement français s'engage à prêter ses bons offices au gouvernement des Etats-Unis pour qu'il obtienne tels produits provenant d'un pays tiers qui lui paraîtraient utiles, il conviendrait qu'à aucun moment personne ne perdît la claire notion que, dans la situation qui nous est faite après l'occupation, la libération et avec nos graves difficultés présentes, 44 pour 100 de nos importations sont, aujourd'hui, payées par dons ou emprunts.

J'ajoute que jusqu'à ce qu'au moment où, grâce à l'aide des Etats-Unis, nous aurons pu nous rééquiper et redresser la situation, cette proportion dépassera vraisemblablement 50 p. 100.

En conséquence, la démarche dont il s'agit — démarche de bonne volonté — me paraît être l'une de celles, qu'en pleine dignité, un grand pays comme le nôtre peut être amené à accomplir. (*Applaudissements au centre.*)

M. Robert Chambeiron. Monsieur le ministre, si mes remarques n'ont eu pour effet que de provoquer ces explications de votre part, elles ont au moins ce mérite, et je vous remercie d'avoir bien voulu apporter à cette Assemblée un certain nombre d'apaisements.

Vous avez, tout de même, dit une chose qui me semble être en contradiction avec une déclaration que vous avez faite devant la commission des affaires étrangères.

Il me semble, en effet, que je vous ai demandé, au cours d'une réunion de la commission des affaires étrangères, si les accords particuliers donneraient lieu à ratification par le Parlement.

Dois-je interpréter la phrase que vous avez prononcée, relative à votre responsabilité devant le Parlement, comme s'appliquant à la politique générale du Gouvernement, ou dois-je comprendre que vous soumettrez ces accords à ratification, lorsque vous serez sur le point de les conclure ?

Cela est très important, parce qu'il est notoire que le Parlement est bien souvent dessaisi de certaines de ses prérogatives.

M. le ministre des affaires étrangères. Je regrette que mon camarade Chambeiron, avec lequel j'ai, en d'autres temps, échangé tant de conversations, ait, par ma faute, mal compris mes explications. (*Sourires.*)

Je n'ai pas voulu dire que les accords que le Gouvernement serait amené à conclure seraient soumis au Parlement. En effet, l'accord commercial franco-finnois, l'accord commercial franco-hongrois et un grand nombre d'autres n'ont pas été soumis au Parlement. La Constitution ne contraint pas le Gouvernement à les lui soumettre.

En revanche, le Parlement dispose — et ses membres le savent bien — de tous les moyens possibles d'exercer, à l'égard du Gouvernement, les pouvoirs de contrôle qui lui sont dévolus. Représentants de la nation souveraine, les députés peuvent suivre l'action du Gouvernement soit par la voie de l'interpellation, soit, en cas d'extrême besoin, par le moyen de la motion de censure. Il en existe probablement quelques autres, mais vous êtes trop informé du règlement pour que j'aie à vous les rappeler.

M. Robert Chambeiron. Monsieur le ministre, je vous remercie de vos explications.

Je prends acte de votre volonté de continuer à bien tenir compte des intérêts de la France. J'espère qu'il en va de même de tous les autres membres du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, la position ministérielle est d'une telle instabilité que l'on ignore ce qui arrivera demain à un ministre des affaires étrangères. (*Sourires.*)

J'ai l'impression, toutefois, que lors de la signature des accords bilatéraux et plus particulièrement en ce qui concerne cet article 5, vous avez été amené — vous avez dit vous-même que la « noix avait été dure à avaler » — à consentir un certain nombre de concessions concernant les territoires d'outre-mer.

Sans doute sont-elles moins visibles, parce qu'elles heurtent moins la souveraineté et les intérêts de la France métropoli-

taine, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que vous avez pris une grave décision, parce que nous risquons, maintenant, de ne plus pouvoir mener à bien la mission qui est la nôtre de conduire ces peuples vers des formes de civilisation supérieure, vers une vie meilleure.

Selon l'interprétation que feront les Américains de ces accords, nous risquons de faire des territoires d'outre-mer de vastes réservoirs de matières premières, compromettant ainsi leur industrialisation, c'est-à-dire l'élévation du niveau de vie de leurs habitants. Nos craintes sont fondées sur des exemples nombreux, ne seraient-ce que ceux qui intéressent — je m'excuse d'y revenir — l'Amérique latine.

D'autre part, un certain nombre d'orateurs ont souligné les contrôles choquants, les contrôles pesants que comportent ces accords. M. Bétolaud a employé le mot d' « humiliant ». Ne nous demande-t-on pas, en effet, de transmettre, chaque trimestre, aux Etats-Unis, un compte rendu exhaustif ? Le mot lui-même vaudrait que l'on s'y arrête.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'est un mot de la Sorbonne. Il se trouve dans Péguy. (*Sourires.*)

M. Robert Chambeiron. Ce mot est peut-être de la Sorbonne, monsieur le ministre, mais il dit bien ce qu'il veut dire.

Nous devons soumettre à l'approbation de l'administrateur nos projets relatifs à certaines productions et on ne peut, à ce propos, s'empêcher de penser que les recommandations de Londres ne nous accordent qu'un contrôle de la répartition des industries de la Ruhr, notamment dans le domaine du charbon et de l'acier, ce qui explique peut-être, d'ailleurs, la revision du plan Monnet.

Les négociateurs américains ont abandonné leur rédaction première concernant le taux de change, mais, par l'article 2, nous nous engageons « à instaurer ou maintenir un taux de change approprié ».

Je ne sais pas si le mot « approprié » est « de la Sorbonne », mais il est très élastique (*Rires à l'extrême gauche*) et il constitue, pratiquement, un retour à la rédaction initiale des Américains.

Il s'agit, en fait, d'une véritable mise sous contrôle de notre politique financière et monétaire, qui aura pour conséquence le blocage des salaires et des traitements, et qui fera peser une menace certaine sur le revenu des travailleurs.

Je m'étonne que de tels accords aient pu susciter l'optimisme de nos collègues de la majorité.

En effet, si, dans son développement, cette politique peut être favorable aux Etats-Unis, elle risque d'avoir des conséquences moins favorables pour l'économie de notre pays.

On a bien voulu reconnaître qu'il ne serait pas possible d'équilibrer la balance des payements en 1952. On reconnaît que les recommandations des experts de la commission européenne de l'O.N.U. sont justes. Mais la formulation des accords eux-mêmes et la loi de coopération économique sont en contradiction avec ces affirmations.

Ainsi, chacun se dit convaincu de la nécessité de développer au maximum les relations commerciales intra-européennes. Mais l'article 117 de la section II, paragraphe *d*, de la loi du 3 avril 1948, dispose que:

« L'administrateur devra refuser, dans la mesure du possible » — je relève l'emploi renouvelé de cette expression que vous considérez sans doute encore comme une grande victoire...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Chambeiron, ce n'est peut-être pas là une victoire, mais que diriez-vous si ce membre de phrase ne figurait pas dans le texte ? (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. Robert Chambeiron. Personnellement, je crois que cela ne changerait rien.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je ne suis pas du même avis.

M. Robert Chambeiron. Je reprends ma citation :

« L'administrateur devra refuser, dans la mesure du possible, la livraison aux pays participants de toute marchandise entrant dans la fabrication d'un produit destiné à un pays non participant, si une licence d'exportation de ce produit ne peut être accordée par les Etats-Unis pour des raisons de sécurité nationale. »

Supposons, un seul instant, qu'un désaccord intervienne entre les Etats-Unis et un pays de l'Europe orientale non participant.

Que va-t-il advenir des accords commerciaux que nous avons conclus avec ce pays ?

Je lis dans le même article :

« Lorsque l'administrateur jugera que la délivrance d'une licence d'exportation de toute marchandise à destination d'un pays non participant situé complètement ou partiellement en Europe... » On aurait pu, aussi bien, mentionner l'U. R. S. S. Je crois que tout le monde aurait compris — car je pense que c'est à l'U. R. S. S. que l'on fait ici allusion — « ...n'est pas conforme aux buts et dispositions de la présente loi... » Ces buts et dispositions que vous vous engagez à respecter dès l'entrée en vigueur de vos accords bilatéraux quels sont-ils, sinon promouvoir l'intérêt national et la politique étrangère des Etats-Unis ?

Si je me mets à la place d'un citoyen des Etats-Unis, je comprends fort bien cette disposition qui tend à promouvoir l'intérêt national et de la politique étrangère des Etats-Unis, mais, vous, ne risquez-vous pas d'aller très loin dans cette voie ? Il est à craindre que l'économie des Etats-Unis étant concurrente et non complémentaire de la nôtre, une telle disposition ne comporte des conséquences fâcheuses pour notre pays.

J'ai noté la réticence des Américains à nous livrer le matériel d'équipement dont nous avons besoin pour moderniser notre industrie.

Ce n'est, d'ailleurs, pas nouveau.

Dans les propositions des Seize, la part réservée à l'équipement était beaucoup plus importante que celle qui a été accordée dans le plan Marschall.

D'autre part, dans les réductions qui ont été opérées, celles qui concernent les biens d'équipement...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Robert Chambeiron. Je vous en prie.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous dire, monsieur Chambeiron, que je serais très étonné qu'il en fût ainsi. En effet, comme on l'a dit, à la fois en commission et en séance publique, le programme d'importation de l'aide n'est pas encore définitivement établi. Il est donc un peu tôt pour le critiquer.

J'aurai probablement l'occasion d'expliquer les raisons pour lesquelles il faudra que nous fassions sur nous-mêmes, monsieur Chambeiron, les raisons pour lesquelles il faudra que tous les Français fassent sur eux-mêmes un grand effort pour que cette première annuité comprenne beaucoup de biens d'équipement et pas trop de biens de consommation (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Robert Chambeiron. Cela prouve une chose, monsieur le ministre, c'est que nous sommes parvenus, depuis quelques mois, à vous convaincre (*Mouvements divers*), parce qu'il est notoire que les Etats-Unis mettent une certaine réticence à fournir aux pays d'Europe occidentale les biens d'équipement dont ils ont besoin.

Ce n'est pas nouveau.

Nous retrouvons le même souci...

M. Jacques Duclos. M. René Mayer le sait bien ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Robert Chambeiron. M. René Mayer le sait bien, en effet, et les Américains font preuve d'un même souci à l'égard d'autres pays.

Je vais vous donner un seul exemple :

Lorsqu'en 1943, pour alimenter leur machine de guerre, les Américains ont dû recourir à d'énormes importations en provenance des pays de l'Amérique latine et suspendre une partie de leurs exportations vers ces pays, les Etats de l'Amérique latine sont devenus créditeurs de 4.500 millions de dollars sur les Etats-Unis. Comment l'Amérique latine a-t-elle été remboursée ? Par des exportations américaines de produits de demi-luxe ou de luxe qui n'intéressaient pas les populations créancières, alors que leur industrie naissante avait besoin de biens d'équipement qu'ils ne purent obtenir, les Américains voyant, dans leur industrie, un élément de concurrence.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre de nouveau ?

M. Robert Chambeiron. Volontiers.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Si je vous demande de vous interrompre, monsieur Chambeiron, c'est que j'écoute avec beaucoup d'attention votre excellent discours.

M. Jacques Duclos. C'est aussi la preuve que le Gouvernement est en fâcheuse posture. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je n'ai pas l'intention de discuter la compétence de M. Chambeiron sur ces problèmes qui intéressent l'Amérique du Sud. Je ne poursuivrai, d'ailleurs, pas le débat sur le terrain où l'a placé M. le ministre des affaires étrangères, mais, puisque l'orateur a parlé de 1943, je voudrais dire qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien :

Dans un groupe auquel vous êtes, monsieur Chambeiron, apparenté, au moins trois fois par an on se lève et on me dit : « Monsieur le ministre des finances, c'est vous qui, en 1943, avez commandé aux Etats-Unis ces locomotives qu'on aurait très bien pu fabriquer en France ». Et aujourd'hui, vous me dites que les Américains ne veulent jamais nous livrer de biens d'équipement. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Robert Chambeiron. Monsieur le ministre des finances, vous passez dans ce pays pour un ministre sérieux; l'argument que vous venez de nous donner n'est pas à la hauteur de votre réputation et de la tâche que vous assumez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je m'étonne qu'un gouvernement en soit réduit à éviter, par des échappatoires de cette nature, de répondre aux questions directes qui lui sont posées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions au centre.*)

J'ai eu raison de montrer qu'il y a, dans le développement de la politique des Etats-Unis, un certain nombre de prises de position qui se retrouvent dans presque tous les pays.

J'essaie d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les faits qui peuvent constituer dans notre pays une analogie. Je pensais que la constatation était de nature à l'intéresser.

Je m'aperçois que la majorité de l'Assemblée se borne à applaudir une réponse de M. le ministre des finances qui n'est vraiment pas à la hauteur des moyens que nous lui connaissons.

M. Marcel Poimbœuf. Vous êtes en contradiction avec vous même.

M. Alfred Coste-Floret. Vous n'avez pas répondu à l'argument de M. le ministre des finances.

M. Robert Chambeiron. Je comprends que, par des diversions de cette nature, vous essayez de nous faire sortir du sujet.

M. Marcel Poimbœuf. Nous sommes en plein dans le sujet.

M. Alfred Coste-Floret. Répondez!

M. Robert Chambeiron. Si vous voulez, je suis prêt à ouvrir un débat sur cette question.

M. Alfred Coste-Floret. Faites-le.

M. Robert Chambeiron. Je disais qu'il y a dans la politique des Etats-Unis le souci de ne pas trop donner de biens d'équipement. Il y a le souci de relever l'Europe occidentale dans une certaine mesure, mais aussi celui de ne pas la relever au point qu'elle devienne une concurrente dangereuse pour les produits fabriqués des Etats-Unis. Je le maintiens, parce que c'est la vérité. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Gilbert de Chambrun. Nos collègues n'ont qu'à lire le rapport de M. Harriman!

M. Robert Chambeiron. Nos collègues ne lisent jamais les rapports. (*Exclamations au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Marcel Poimbœuf. C'est un monopole de plus.

M. Philippe Farine. C'est un monopole de plus à votre actif.

M. Robert Chambeiron. Quinze membres de la majorité étaient inscrits dans la discussion (*Protestations au centre et à gauche*) et, nous avons assisté tout à l'heure à une manœuvre qui n'est pas de nature à relever le prestige du Parlement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Lecourt. Où avez-vous compté les quinze orateurs de la majorité

M. Robert Chambeiron. Nous redoutons cette tendance des Etats-Unis qui, si elle correspond aux besoins de leur économie, est diamétralement opposée à ceux de notre propre économie.

Ce que nous reprochons précisément au Gouvernement, c'est de ne pas avoir vu ces problèmes, ou bien, s'il les a vus, de les avoir complètement méconnus et sous-estimés.

La grande responsabilité du Gouvernement, c'est d'avoir entretenu cette idée que le relèvement de la France viendrait du dehors et, pour reprendre l'expression d'un journal anglais, « d'avoir écarté un stimulant incomparable pour le relèvement: celui qui découle de la confiance en soi ».

A force d'habituer les gens à abandonner une parcelle de leur indépendance, on risque de leur faire perdre jusqu'au goût de l'indépendance.

Nous ne pensons pas que ce soit là ce que désire la grande majorité du peuple français, et, parce que nous ne voulons pas, comme vous, sacrifier l'avenir au présent, nous nous refusons à vous suivre dans la voie où vous vous êtes engagés. Nous n'acceptons pas de ratifier les accords bilatéraux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique.

Suite de la discussion:

1° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947 portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut (nos 4733-4815. — M. Cudenet, rapporteur);

2° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948 (nos 4658-4816-4828. — M. Leenhardt, rapporteur);

3° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique (nos 4744-4827-4833. — M. Letourneau, rapporteur).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

COMPTE RENDU *IN EXTENSO*. — 144e SEANCE

2e séance du lundi 5 juillet 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Autorisation de ratifier les trois actes internationaux suivants:
   1° Déclaration tendant à porter adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice;
   2° Convention de coopération économique européenne du 16 avril 1948;
   3° Accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.
   Suite de la discussion commune de trois projets de loi: MM. Bonnefous, président de la commission des affaires étrangères; René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Dusseaux.
   Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi.
4. — Règlement de l'ordre du jour.
5. — Renvoi pour avis.
6. — Retrait d'une proposition de loi.
7. — Renvoi à une commission.
8. — Demandes d'interpellation.
9. — Dépôt de propositions de loi.
10. — Dépôt d'une proposition de loi transmise par le Conseil de la République.
11. — Dépôt de rapports.

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

AUTORISATION DE RATIFIER TROIS ACTES INTERNATIONAUX

Suite de la discussion commune de trois projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commune des trois projets de loi ci-après:

1° Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947 portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut (nos 4733-4815);

2° Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948 (nos 4658-4816-4328);

3° Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique (nos 4744-4827-4833).

La parole est à M. Edouard Bonnefous, président de la commission des affaires étrangères.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission des affaires étrangères.* Mes chers collègues, les accords qui nous sont soumis sont indispensables, car ils conditionnent le plan Marshall.

Le contribuable américain qui, en fin de compte, supportera les aléas de l'opération ne comprendrait pas les réticences tardives des bénéficiaires.

On ne pourrait rejeter l'accord bilatéral sans s'exclure délibérément du programme d'aide à l'Europe. Il n'y aura pas de plan Marshall sans accord bilatéral; il n'y aura pas de relèvement européen sans plan Marshall; il n'y aura pas de relèvement européen sans coopération économique européenne.

Mais tout cela n'est pas définitif et sera même insuffisant pour notre relèvement complet si nous ne profitons du répit qui nous est laissé.

Ce n'est pas définitif, parce que, vous le savez comme moi, le plan Marshall devra être reconduit dans douze mois, c'est-à-dire que la bataille reprendra, au sein du parlement américain, avec la nouvelle administration américaine, pour l'établissement de la deuxième phase du programme d'aide à l'Europe.

Or, le sénateur Vandenberg, président de la commission des affaires étrangères du sénat américain, nous a formellement mis en garde: « Lorsque l'octroi des crédits pour la deuxième année sera imminent, nous saurons où en sont l'administrateur Hoffmann et ses conseillers. Nous saurons dans quelle mesure l'assistance que l'Europe se sera prêtée elle-même, ainsi que la coopération mutuelle, répondent à notre attente. »

Ces paroles comportent donc un avertissement urgent aux gouvernements responsables de l'Europe. Le peuple américain entend, lors de la revision, avant l'entrée en vigueur de la deuxième phase du programme d'aide à l'Europe, que la production se soit accrue, que les échanges se soient multipliés, que l'inflation ait été jugulée, mais surtout que les signes de redressement de l'Europe soient visibles et qu'une nouvelle Europe soit en train de se constituer

Nous sommes avertis. A nous de tenir compte de cet avertissement. Si nous n'en tenions pas compte, le risque serait une suspension éventuelle du plan Marshall.

Alors se pose immédiatement une question préalable: Est-il vrai que le plan Marshall rende plus difficile le commerce intraeuropéen ?

Est-il vrai, comme certains voudraient nous le faire croire — dont notre distingué collègue M. Pierre Cot — que ceux qui s'engagent sur la voie du plan Marshall tournent un peu le dos à un resserrement des relations économiques européennes ?

Est-il vrai que nous devions accepter ce dilemme: commerce multilatéral ou commerce intraeuropéen par une série d'accords préférentiels ?

Le problème, permettez-moi de vous le dire, ne se pose pas tout à fait ainsi. Pour l'instant, il ne peut être question de renoncer aux importations massives dont les différents pays d'Europe ont un besoin inéluctable. La balance des comptes des divers Etats européens est fondamentalement déséquilibrée vis-à-vis de l'ensemble du monde et particulièrement des Etats-Unis.

Je ne rappellerai pas longuement les chiffres qui ont été cités par le président de la commission des affaires économiques, M. Leenhardt. Je retiens simplement les chiffres suivants:

La statistique du commerce européen par rapport à 1939, Allemagne comprise, représente, pour les importations, 79 p. 100 et pour les exportations 63,6 p. 100. Pendant le même temps, le commerce intraeuropéen général est tombé de moitié par rapport à l'avant-guerre. La place du commerce européen dans le commerce mondial est passée de 55 p. 100 en 1939, pour les importations, à 46,9 p. 100 en 1947, et pendant le même temps, pour les exportations, de 47,9 p. 100 à 31,9 p. 100.

Pour les seize, plus l'Allemagne occidentale, la production des aliments de base a diminué sensiblement par rapport à 1937, ce qui explique nos besoins d'importation très supérieurs à ceux d'avant guerre, auxquels il convient, bien entendu, d'ajouter les achats de matières premières que l'Europe, de toute façon, sera incapable de produire: coton, cuivre, caoutchouc, produits pétroliers.

Mais on nous dit: Avant tout, développez le commerce intraeuropéen.

Sur ce point, je suis d'accord. Il ne faut pas que l'Europe se limite volontairement. Il ne faut rien faire qui puisse creuser un peu plus le fossé déjà existant. Mais voyons les chiffres.

Que pouvons-nous attendre de ce développement dans l'immédiat ? Peu de chose. N'oublions pas que la part de l'Europe orientale dans le commerce de l'Europe occidentale a toujours été très faible, même avant la guerre.

En 1938, sur le total des importations de l'Europe occidentale, les importations venant de l'Europe orientale n'atteignaient que 7,9 p. 100. En 1946, elles n'atteignaient que 2,6 p. 100, tandis que sur les exportations totales de l'Europe occidentale les exportations vers l'Europe orientale ne représentaient, en 1938, que 7,5 p. 100 et, en 1946, 3,1 p. 100.

Il ne faut donc pas espérer, dans l'immédiat, que ce commerce puisse prendre un développement considérable, d'autant que les nations de l'Ouest européen sont presque incapables de fournir, comme avant la guerre, les produits manufacturés dont l'Est européen a besoin.

Mais en quoi le plan Marshall et la coopération économique européenne entravent-elles ce développement ? Tout au contraire.

M. le ministre des finances et des affaires économiques a montré l'autre jour, devant nos commissions réunies, que, même depuis la mise en vigueur du plan Marshall, on notait un sensible développement de ce commerce intraeuropéen.

La question qui se pose alors est de savoir si l'Europe est vraiment gênée, si elle est paralysée dans ce commerce par la volonté américaine si, en un mot, l'Amérique cherche à créer des courants extraeuropéens plutôt qu'intraeuropéens. Je ne le crois pas et, de ce point de vue, permettez-moi deux citations très caractéristiques.

La première est empruntée au candidat du parti républicain aux prochaines élections américaines, M. Dewey, qui a dit, il y a quatre jours:

« Que l'Europe s'aide et l'Amérique l'aidera. Je suis d'avis que nous devons aider l'Europe dans la mesure même où celle-ci se montrera capable de réaliser son unité. Car seule une Europe en passe de s'unir peut arriver à organiser la paix.

« Je préférerais, pour ma part, accorder, dans ce but, le total des crédits qui a été demandé, plutôt que de courir le risque, en en diminuant le montant, de compromettre le résultat final.

« Notre assistance, conclut le candidat républicain, devrait donc être proportionnelle aux efforts que déploie l'Europe pour arriver à son unité. »

De son côté, M. Hoffmann, administrateur du plan Marshall, a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de développer ce commerce et il a dit qu'il ne voyait pas de solution au problème de la reconstruction si les échanges n'étaient pas considérablement augmentés en Europe.

Précisant plus encore, M. Hoffmann a dit que le résultat ne peut être obtenu que par les Européens eux-mêmes s'ils s'entendent pour exploiter de suite, au maximum, leurs ressources. Tel est le but de l'aide à l'Europe et la seule manière de la faire admettre par le Congrès et par l'opinion.

Voilà, je pense, qui est net et précis et qui devrait rassurer ceux qui pensent que nous nous détournons du reste de l'Europe sous la pression américaine.

Je veux répondre aussi à cette affirmation, à mon avis inexacte, que l'on entend souvent: les Etats-Unis ont besoin du plan Marshall; il est indispensable à leur économie.

Permettez-moi de citer ces simples chiffres qui répondent mieux que tous les raisonnements. En 1919, les Etats-Unis exportaient 9,7 p. 100 de leur production totale, soit environ un dixième. En 1947, ils exportaient 6 p. 100 de leur production totale, soit environ un quinzième. Pour l'Europe seule, le surplus des exportations américaines ne représente plus que 2,2 p. 100 de leur production manufacturée.

Est-il juste de reprocher constamment aux Etats-Unis cette attitude antieuropéenne tandis que l'U. R. S. S. n'a manifesté aucun empressement à la constitution de l'Europe unie et que c'est même en raison de son refus que la convention de coopération économique, au lieu d'être celle de toute l'Europe, n'est que celle des Seize ?

Ne déplaçons pas les responsabilités. D'ailleurs, l'U. R. S. S. n'est-elle pas, même derrière le rideau de fer, hostile à la conclusion d'un pacte balkanique, cependant désirée par les pays sur lesquels s'exerce actuellement son autorité ?

Au reste, cette nécessité d'unir l'Europe, qui ressort des déclarations que je viens de lire et qui, à mon avis, conditionne l'obtention de la seconde tranche du plan Marshall, n'est pas tellement nouvelle. En vérité, le mal dont souffre l'Europe remonte assez loin; il était déjà notable entre les deux guerres. Mais jamais les conditions ne furent aussi favorables qu'aujourd'hui.

D'abord, il n'existe pas actuellement en Europe de grand Etat qui domine nettement les autres et qui tente de faire l'Europe à son profit. Ensuite, parce que les Etats-Unis sont favorables — leurs déclarations le prouvent assez — à la constitution d'une Europe unie. Enfin, l'unité de l'Allemagne n'est pas encore refaite.

Ne commettons pas la faute irréparable de reconstituer une Allemagne unie dans une Europe encore divisée.

Or, il faut aller vite, car, dans cinq ans, à condition que rien de fâcheux n'arrive d'ici là, nous nous retrouverons livrés à nos seules forces et à nos seuls moyens, et je doute qu'à ce moment un nouveau plan Marshall nous soit accordé. L'économie européenne devra à ce moment pouvoir assurer seule son propre équilibre.

Je ne rappellerai pas — vous les connaissez comme moi — les motifs qui entravent le développement de l'Europe, les difficultés déjà anciennes qu'il lui faut surmonter: le déplacement du centre de gravité économique du monde, amorcé depuis le début du xxe siècle, aggravé par les deux guerres; le fait que les pays neufs se ferment et restent fermés à l'immigration pendant que la population ne cesse d'augmenter — celle de l'Europe a augmenté de 200 millions d'habitants entre 1815 et 1915. En outre, le vieux monde a perdu son monopole industriel, les pays neufs s'équipent. Le temps de l'abondance par la conquête est fini. Le temps de la prospérité par l'exportation disparaît à son tour.

L'autodestruction européenne que furent les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 rend plus insoluble encore le problème posé à l'occident européen. L'absence de l'Europe des grands marchés internationaux a donné un coup de fouet aux pays neufs en voie d'industrialisation.

Le système économique mondial autrefois dirigé par l'Europe est passé en d'autres mains. L'outillage, vieilli, trop souvent ne correspond plus aux besoins de la technique. Dès maintenant, des pays qui, sans cela, n'auraient certainement pas pris la place qu'ils occupent aujourd'hui, ont réussi à s'équiper et à nous faire une concurrence redoutable.

Certes, des erreurs ont été commises entre les deux guerres et si, notamment,

on avait compris en Europe qu'il fallait avant tout pour développer les ventes aboutir à un abaissement du prix de revient et mettre au point une nouvelle organisation commerciale afin de soutenir la concurrence internationale, des résultats plus substantiels auraient pu être atteints.

Mais la maladie dont souffrait l'Europe était déjà grave. Un rapport récent préparé par les commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants des Etats-Unis rappelle avec raison que, avant la guerre, la plupart des pays d'Europe étaient incapables de nourrir leur population. Je crois intéressant de communiquer à l'Assemblée quelques chiffres que je n'ai trouvés nulle part ailleurs.

Le pourcentage de la production alimentaire par rapport à la consommation était avant la guerre, pour la Belgique de 47 p. 100; pour la Norvège, de 47 p. 100; pour la France, de 83 p. 100; pour les Pays-Bas, de 62 p. 100; pour l'Angleterre, de 32 p. 100; pour la Suisse, de 47 p. 100. Ainsi, notre dépendance à l'égard du monde extérieur était déjà considérable avant que nous connaissions les difficultés inextricables de l'heure.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Très bien!

M. le président de la commission des affaires étrangères. Cette dépendance était d'autant plus sérieuse qu'à la déficience permanente de la production alimentaire s'ajoutait celle des matières premières industrielles : métaux non ferreux, coton, laine, pulpe de papier, caoutchouc, pétrole, etc.

Or, pour rétablir cet équilibre de la balance commerciale, nos nations ne disposaient pas des mêmes facilités que l'Amérique. Deux chiffres permettent de se rendre compte de cet état de choses. Aux Etats-Unis, les importations par habitant étaient généralement dépassées par les exportations. En 1937 même, 22 dollars 90 d'importations par tête d'habitant étaient largement compensés par 25 dollars 10 d'exportations.

En Europe, ces chiffres étaient pour la France, de 44 dollars 50 d'importation contre 22 dollars 80 d'exportation, pour les Pays-Bas de 98 dollars 90 contre 73 dollars 20, pour la Suisse de 98 dollars 75 contre 70 dollars 55, pour l'Angleterre de 108 dollars 20 contre 54 dollars 85.

Ces chiffres montrent que la compensation du déficit permanent ne pouvait être assurée que par les frets, les assurances, les investissements à l'étranger. Or, ces facteurs de redressement éventuel de notre balance des comptes ont à peu près disparu, M. Leenhardt l'a démontré et M. Philip y a fait allusion.

L'Assemblée connaît les raisons qui, depuis la guerre de 1939, ont encore aggravé la situation : réduction des moyens de transport, épuisement des réserves de matières premières, rupture des liens commerciaux, diminution du rendement du travail. Je n'y insiste pas.

Depuis 1938, la production agricole du vieux continent s'est effondrée: les céréales panifiables ont baissé de 40 p. 100, les matières grasses, qui représentaient 26 p. 100 de la production mondiale, sont passées à 15 p. 100 pendant que celles des U. S. A. doublaient.

Mais, chose plus grave encore, le ravitaillement et le commerce de l'Europe sont étroitement liés à la capacité de transport de la flotte marchande. Or, tandis que le tonnage mondial s'est accru de 20 millions de tonneaux entre 1937 et 1948, la part afférente aux différents pays européens a diminué de 33 p. 100 entre ces deux dates.

Par ailleurs, l'Europe souffre de l'inflation, phénomène dont on connait l'influence sur le commerce, et les investissements impossibles à réaliser. Enfin, nous avons liquidé nos investissements à l'étranger.

Aujourd'hui, nous sommes à peu près acculés à une décision qui revêt, même pour ceux qui ne sont pas favorables à une union européenne, le caractère d'un impératif catégorique. Encore convient-il de s'entendre.

Lorsque nous disons qu'il faut organiser l'Europe et articuler, les unes avec les autres, des économies différentes et souvent complémentaires, certains comprennent ou feignent de comprendre que nous voulons opposer un système à un autre, une mystique à une autre mystique. Je préfère dire qu'organiser l'Europe, c'est simplement discipliner un continent.

Il ne s'agit pas de supprimer les individualités fécondes que sont les nations, mais de les associer dans un effort collectif qui, seul, pourra les sauver, car l'époque des constructions uniquement nationales est dépassée.

C'est pourquoi la convention de coopération économique européenne est si nécessaire au rétablissement de cette Europe mutilée et meurtrie.

Il est temps que l'Europe s'organise. Les divisions sont dépassées et mortelles. Est-il naturel, en une période où nous devons livrer une lutte aussi rude, où nous avons tout au moins, comme concurrents, les Etats-Unis et l'U. R. S. S., de vivre encore derrière un tel amoncellement de frontières ?

En 1914, 25 Etats se partageaient le continent, 35 jusqu'en 1939, et il y en a encore 27 actuellement, sur une superficie de 5.710.000 kilomètres carrés, soit 27 p. 100 de celle des Etats-Unis qui ne forment qu'un Etat fédéral et 26 p. 100 de celle de l'U. R. S. S. qui ne constitue, elle aussi, qu'un Etat.

Une telle fragmentation peut-elle durer sans danger ? Croit-on qu'aux Etats-Unis comme en U. R. S. S., les transformations de l'économie et l'accroissement du potentiel auraient pu être aussi rapides si ces Etats n'avaient pas disposé d'un marché intérieur aussi large ?

On me répondra que, sans doute, l'union ne permettrait pas de rétablir l'équilibre et qu'en fait elle ne ferait qu'additionner des déficits. Je ne crois pas que cela soit vrai. Il ne s'agit pas, bien entendu, de constituer un système autarchique: l'Europe doit rester encore tributaire de l'étranger.

En constituant, toutefois, un seul marché, l'Europe accroîtra sa productivité, parviendra à équilibrer de manière fondamentale ses règlements et pourra satisfaire une plus grande partie de ses besoins. M. René Courtin a parfaitement résumé, récemment, les avantages de cette organisation clé de l'Europe. Le rééquipement conçu à l'échelle du continent éviterait des doubles emplois, c'est-à-dire les gaspillages de capitaux et de main-d'œuvre.

D'autre part, les peuples européens, appelés à contribuer ensemble à la mise en valeur des territoires d'outre-mer qui leur sont associés, trouveraient là des débouchés plus larges et des sources d'approvisionnement plus importantes. La constitution d'un marché de 250 millions de consommateurs, plus étendu que ceux des Etats-Unis et de la Russie, permettrait de donner aux entreprises les dimensions qui conviennent. Enfin, la variété des ressources et des climats donnerait à chaque région de l'Europe la possibilité de se spécialiser dans les productions pour lesquelles elle est le mieux placée.

Les bienfaits d'une organisation rationnelle seraient très favorables, non seulement pour la France, mais aussi pour la collectivité européenne. Voici, à cet égard, un exemple caractéristique. Des chiffres récents montrent à la fois le retard de notre production agricole et les avantages que la France pourrait tirer d'une union européenne qui permettrait l'augmentation de ce potentiel agricole.

Avant la guerre, la France ne produisait que 82 à 92 p. 100 de son ravitaillement, selon les années, ce qui signifie qu'elle ne pouvait nourrir au mieux que 112 personnes au kilomètre carré. Mais, durant la même période, la Suisse, pauvre et montagneuse, parvenait à nourrir 151 personnes, tandis que, sur la même surface, l'Italie nourrissait 160 personnes, l'Allemagne, 200, le Danemark 215 et la Hollande 380, record du monde.

Ces calculs viennent d'être publiés par M. Gravier dans la *Vie française*.

En augmentant sensiblement le potentiel agricole de la France, en l'élevant simplement à celui d'un des pays que je cite, on aurait déjà partiellement réglé le déséquilibre de notre balance des comptes puisque les importations de produits alimentaires seraient réduites au minimum.

C'est ce que notre éminent collègue M. Mendès-France a reconnu en ces termes: « Il est incontestable que nous ne tirons pas de notre sol le maximum de ce qu'il peut donner, alors que les approvisionnements extérieurs sont si coûteux et ne peuvent être financés que par des marchandises, dont l'emploi pour les besoins intérieurs reste souvent préférable, ou au détriment d'autres importations essentielles. » En outre, la France pourrait ravitailler 90 millions d'êtres humains au lieu de 36 avant guerre et de 30 millions aujourd'hui. Pour réaliser l'importance de ce chiffre, il convient de rappeler que le nombre des Européens qu'il est impossible, dans le cadre national, de nourrir est actuellement estimé à 45 millions de personnes.

Voici une autre exemple choisi sur le plan européen. On pourrait précisément profiter de cette tentative d'organisation continentale pour créer une société européenne des charbons.

L'idée n'est pas très nouvelle, mais on aurait le plus grand intérêt à la reprendre. On recherche souvent sur quelle base peut se fonder l'organisation européenne. Beaucoup pensent avec moi que l'organisation européenne des charbons serait essentielle pour la paix et, le cas échéant, pour la guerre.

En face du charbon américain et du charbon russe, il devrait y avoir le charbon européen. L'Europe pourrait fonder ainsi une puissance nouvelle qui arrêterait sans doute la décadence commencée depuis 1914.

D'autre part, si la guerre éclatait, une société européenne du charbon, un pool européen de ce produit présenterait d'incontestables avantages. Je ne vois pas en quoi il serait plus difficile de réaliser cette coordination industrielle en un moment

où l'on tente une coordination sur le plan militaire qui ne présente pas, croyez-le bien, moins de difficultés. Il faut se tourner vers des réalisations économiques. Il faut choisir une industrie fondamentale pour faire éclater sur un point capital les frontières nationales et les souverainetés étatiques. Tout conseille de choisir l'industrie du charbon : fortement concentrée, base de toutes les autres, sous le contrôle des gouvernements, industrie capitale pour les quatre pays de l'Europe occidentale : Grande-Bretagne, Benelux, France, Allemagne. Je sais bien que, pour atteindre ces objectifs, il faudrait renoncer au mythe de la souveraineté nationale. Sur ce point, beaucoup hésitent encore devant cette solution qu'ils jugent révolutionnaire et estiment que nous devons continuer à respecter la souveraineté nationale même si cette conception est quelque peu périmée.

Mais les avantages seraient si considérables que nous ne devrions pas hésiter à le faire. Aussi bien par les manipulations monétaires que par les obstacles croissants aux mouvements de capitaux et de population, on a créé des différences énormes de niveaux de vie entre les pays et compromis l'idéal de la démocratie économique.

Pour les pays de l'Ouest européen, la planification autoritaire à l'intérieur d'économies étroitement limitées présente des inconvénients bien connus.

Ceux qui préconisent une fédération économique européenne estiment même que les perspectives économiques en seraient complètement changées pour l'Europe.

C'est ainsi que M. Allais, dans un rapport à l'Union des fédéralistes de Montreux en 1947, avait calculé les avantages à en attendre.

Par la réduction sensible des charges militaires, par la division du travail, la circulation des biens, des capitaux et des hommes, le niveau de vie se trouverait multiplié par un coefficient compris entre 2, 5 et 3, se rapprochant des niveaux de vie américains actuels qui sont de l'ordre de 4 à 5 fois le niveau français actuel.

M. Louis Jacquinot. De tels calculs sont sujets à caution.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Je les cite sans les prendre à mon compte. Je crois qu'il était intéressant de les signaler à l'Assemblée.

Il ne faut pas que l'aide intérimaire et le plan Marshall ne soient qu'un simple moyen de défense, la bouée de sauvetage à un nageur en perdition. Il ne faut pas que cette coopération économique et cette convention des seize ne fassent qu'instituer un syndicat de solliciteurs. En ce cas il n'y aurait jamais d'Europe. Mais que de temps perdu !

En 1945, la superficie de l'Europe sans l'U.R.S.S. était de 5.710.000 kilomètres carrés. En 1948, les pays bénéficiaires du plan Marshall ne représentent que 3.260.000 kilomètres carrés. Plus de 80 millions d'Européens vivent désormais de l'autre côté du rideau de fer. Nous ne pouvons plus perdre notre temps à discuter l'Europe. Il faut la faire.

Le danger de guerre réside dans le fait qu'il n'y a pas actuellement de souveraineté légale supérieure et reconnue par les grands Etats souverains. La S.D.N. et l'O.N.U. n'obtinrent pas sur ce point des résultats encourageants. Ce qui était inévitable tant que les nations ne décidaient pas de renoncer au *liberum veto*. La règle de l'unanimité a rendu la S.D.N. inefficace comme le droit de veto a paralysé l'O.N.U.

La solution doit donc être cherchée ailleurs.

Notre éminent collègue M. Paul Bastid, dans un article consacré à l'union européenne, proposait récemment de former une organisation qui prendrait place entre les deux grandes constellations : l'américaine et la soviétique qui s'affrontent et souvent se menacent.

Cette conception, qui ne devrait provoquer personne, est même approuvée aux Etats-Unis où l'on estime qu'il n'y aura pas de conversations avec la Russie avant la réalisation de l'union de l'Europe.

C'est ce qu'écrivait tout récemment M. Walter Lipmann.

« Provoquer une discussion avec l'U.R.S.S. avant que l'unité ne soit faite en Europe, aboutirait seulement à détruire à tout jamais l'espoir de la réaliser. Ni nos dollars, ni la bombe atomique ne peuvent rien régler dans une Europe qui reste désunie. »

Il faut que le réveil de l'Occident ne se produise pas trop tard. Les nations de l'Occident qui ne veulent pas que leur territoire devienne un champ de bataille où s'affrontent Russes et Américains ne devraient pas s'en remettre aux seuls Américains du soin de les préserver de ces maux qu'elles redoutent.

En un moment où le sort de la paix dépend pour une large part de notre aptitude à surmonter nos divisions en Europe et à créer un équilibre entre ces antagonismes, nous devrions profiter des circonstances actuelles pour réaliser l'union de l'Europe. Je souhaite que tous mes collègues qui votent avec moi ces accords y voient un prélude à cette organisation européenne que nous désirons. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, il vous paraît certainement normal qu'un large débat se soit engagé sur les grands intérêts de la France qui, ne nous le dissimulons pas, sont en cause dans les accords aujourd'hui soumis à votre ratification.

Un large débat ne requiert pas nécessairement la présence de nombreux auditeurs (*Sourires*), mais il est, en tout cas, essentiel, même dans les circonstances de nuit où nous sommes, que chacun soit bien mis au courant, ainsi que l'ont été, d'ailleurs, les membres des commissions des finances, des affaires économiques, des affaires étrangères et des territoires d'outre mer, de la portée réelle des stipulations qu'il vous est demandé d'autoriser M. le Président de la République à ratifier.

Je n'ai pas l'intention de me placer sur le plan de la politique, ni de rechercher si ces accords comportent je ne sais quelle atteinte à l'indépendance nationale, à laquelle le Gouvernement qui est sur ces bancs n'aurait jamais souscrit, et qu'il ne vous demanderait jamais de ratifier. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je ne me demanderai pas non plus d'où viennent les préoccupations de certains en cette matière, précisément à l'heure où nous sommes.

L'indépendance nationale, il est probablement plusieurs manières de la concevoir.

M. Jean Duclos. Il n'y en a qu'une !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Mais y a-t-il plusieurs manières de l'assurer dans les circonstances où nous sommes ?

Un pays qui ne pourrait pas se relever de ses ruines, reconstruire ses usines, rééquiper son industrie, son agriculture, sa marine marchande, un pays qui serait privé des importations essentielles sans lesquelles toutes ces tâches ne seraient pas possibles, pourrait-il vraiment parler encore bien longtemps d'indépendance ? Je ne le crois pas.

Dans cet exposé, je ne m'attarderai pas davantage à rechercher si les Etats-Unis d'Amérique sont à la veille, dans un monde appauvri et qui a besoin de tout, de manquer de débouchés, si les industriels de ce pays n'attendent qu'une occasion de vendre des produits fabriqués, qui ne sont d'ailleurs pas compris, ainsi qu'il est facile de le montrer, dans les programmes d'importation en cause, et si le fait de demander aux contribuables américains de payer cinq milliards de dollars environ pour que des dons puissent être faits à un certain nombre de pays d'Europe, est la preuve évidente de la volonté d'enrichissement de cette grande démocratie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Fernand Grenier. Parlez-nous des 87 milliards de dollars gagnés pendant la guerre !

M. Georges Bidault, *ministre des affaires étrangères.* Par qui ?

M. Maurice Schumann. Cela n'a pas de rapport avec le plan Marshall !

M. Jean Cayeux. Parlez-nous des fonds russes, monsieur Grenier.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je me contenterai donc de rechercher les points sur lesquels le ministre des finances et des affaires économiques, dans le domaine qui lui est propre, celui de l'économie et des finances, doit des explications à l'Assemblée.

Il s'agit essentiellement des questions de change et de ce que l'accord appelle, dans l'article 4, la monnaie nationale, des questions relatives, du moins du point de vue économique, à l'accès à certains produits visés par l'article 5, de l'importance économique des fournitures du plan d'importation résultant de l'aide américaine et de la place que ces fournitures auront dans l'ensemble de notre programme d'importation, enfin, non pas des clauses, car l'accord n'en comporte pas, mais des engagements financiers que le Gouvernement français a souscrits librement, il y a un an, au moment de la conférence des seize...

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ...par cette déclaration de politique à laquelle j'ai fait souvent allusion, et qu'il a librement réitérés dans l'accord bilatéral, aujourd'hui soumis à votre examen.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. En ce qui concerne le taux de change, il n'a point été dissimulé, je le sais, à vos commissions, qu'à l'origine des négociations, desquelles il a été dit qu'elles avaient consisté simplement à éplucher des textes, à rectifier des adjectifs ou à ajouter des parenthèses (*Sourires*), il existait des dispositions en matière de

change fort spécifiques, assez unilatérales et que le Gouvernement français estime avoir eu raison de faire écarter. Il n'aurait jamais accepté, en tout cas, de vous les soumettre. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Ces dispositions en matière de change ont disparu. Je n'en parlerai donc pas.

Nous avons pris des engagements internationaux en cette matière par les accords de Bretton Woods. Nous avons eu l'occasion, il y a quelques mois, d'avoir sur l'interprétation de ces accords quelques échanges de vues divergentes avec un certain nombre de nos associés dans cette institution internationale. Mais ces engagements que nous avons pris, nous les maintenons et nous n'entendons en contracter aucun autre.

Qu'est-ce donc, en revanche, que la monnaie nationale ?

Vous avez tous lu l'article 4 et vous avez entendu les distingués rapporteurs désignés par vos commissions en commenter les dispositions fort importantes non pas seulement en elles-mêmes, mais aussi pour les heureux effets qu'elles peuvent avoir sur notre économie et notre propre rééquipement.

La procédure décrite dans l'article 4 de l'accord bilatéral a un précédent: il ne faut pas oublier, en effet, que l'aide Marshall a été précédée de l'aide intérimaire, laquelle, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire déjà à cette tribune, a proprement empêché la France de mourir d'asphyxie il y a quelques mois.

L'aide intérimaire a donné lieu déjà à des arrangements concernant la monnaie nationale, c'est-à-dire l'utilisation des francs obtenus par le Gouvernement lorsqu'il cède à la consommation les biens d'équipement ou les biens de consommation donnés gratuitement par les Etats-Unis d'Amérique.

Il a toujours été envisagé que le Gouvernement français devrait, pour l'emploi de ces francs, s'entendre avec le gouvernement des Etats-Unis, car l'un des objets primitifs de l'aide américaine, auquel les Seize ont librement souscrit en 1947, est de maintenir ou de rétablir la stabilité économique et financière et de lutter contre ce mal financier qui s'appelle l'inflation et dont souffrent les pays que l'invasion a appauvris.

Cette contre-valeur en francs, dit l'article 4, est inscrite à un compte spécial.

Devant les commissions réunies, M. Leenhardt a demandé s'il n'aurait pas été plus prudent de placer ces francs dans la caisse d'une institution spécialisée.

Nous possédons déjà, mesdames, messieurs, beaucoup d'institutions spécialisées. Nous avons la caisse autonome de reconstruction. Dès que la ratification sera intervenue et que l'aide aura repris, — vous savez, en effet, que cette aide est présentement suspendue en vertu des dispositions de la loi américaine et des pouvoirs de l'administration, en attendant la ratification du Parlement français — nous aurons le fonds de modernisation et d'équipement.

Ces deux fonds ont été visés ou créés par la loi que vous avez votée le 7 janvier. Ils sont l'objet d'un contrôle très strict et aucun des francs destinés à l'œuvre de rééquipement, de reconstruction ou de modernisation ne peut en être détourné.

Ces institutions sont donc suffisantes. Et lorsque les Etats-Unis d'Amérique notifient au Gouvernement français le prix auquel on doit évaluer les services, les denrées, les objets ou les fournitures qui ont été remis gratuitement, le Gouvernement français doit faire, dans ses comptes, un dépôt de francs de la contre-valeur.

C'est ici que s'est posée la question du taux de change, c'est-à-dire celle de savoir quel taux de change du dollar devait être utilisé pour calculer le nombre de francs que le Gouvernement français doit déposer.

Il n'est peut-être pas inutile que je réitère devant l'Assemblée les explications que, sur ce point, j'ai déjà fournies devant les commissions réunies, puisque aussi bien c'est un des sujets sur lesquels on a le plus écrit, même dans la presse.

S'il n'y avait que le taux unique de la monnaie française par rapport au dollar, quant aux importations, il n'y aurait point de question. S'il existait une parité reconnue par le fonds, la question serait également facile à régler. Mais nous avons dû prévoir, dans l'accord bilatéral, une disposition qui tienne compte de la situation présente, à savoir qu'il n'existe pas de parité reconnue pour le franc par le fonds monétaire: « Le Gouvernement de la République française et le gouvernement des Etats-Unis conviendront du ou des cours à appliquer pour cet objet particulier, chacun de ces cours devant être un cours existant ou un cours moyen normal applicable en France à l'époque de la ratification, en conformité... » — je vous demande de l'observer — « ...des lois et règlements français. »

Je signale, en passant, que si la loi américaine est quelquefois visée dans l'accord bilatéral, les lois et règlements français sont expressément visés dans le texte que je viens de lire et qui a été inséré dans l'accord bilatéral à la suite de l'insistance très ferme du Gouvernement français et de ses représentants en Amérique.

L'accord qui doit intervenir porte sur le ou les taux à appliquer, ce qui veut dire qu'il n'est pas nécessaire que le même taux soit applicable à tous les services, notamment les frets, ou à tous les produits. Il n'y a donc pas détermination unilatérale du taux à appliquer, qui ne peut, dans la situation présente, être que le taux officiel ou le taux libre ou le taux moyen servant au calcul de rapatriement des exportations et qui représente la moyenne entre le taux officiel et le taux libre.

Quelles conséquences ces stipulations peuvent-elles avoir sur le prix de cession aux consommateurs français des produits importés ? Ce sujet, qu'il n'est pas inutile de traiter et sur lequel il a été écrit beaucoup de choses en sens divers, dont le moins qu'on puisse dire est que toutes n'étaient pas exactes, a été amplement débattu.

Je n'hésite pas à le dire: ces stipulations n'ont, sur le prix que le consommateur paye pour les produits ou services dont j'ai parlé, aucune conséquence directe. Vous pouvez retourner dans tous les sens l'accord bilatéral, vous ne trouverez trace du contraire nulle part. Le Gouvernement français reste toujours maître du prix de cession de ces produits ou services à la consommation, sauf, bien entendu, s'il existe un écart entre le nombre de francs que le Gouvernement a versé au compte de la contre-valeur et celui qu'il reçoit du consommateur.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'il existe une subvention économique et que celle-ci, qui est librement décidée par le Gouvernement français, ne peut pas être prélevée par lui sur l'aide. En effet, vous aurez beau, aussi, relire autant de fois que vous le voudrez la loi américaine ou l'accord bilatéral, vous ne trouverez aucun texte qui permette à l'administrateur du plan Marshall de donner une subvention par cette voie.

La subvention ne peut donc qu'être librement décidée, et vous me croirez volontiers si je vous dis qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne le Gouvernement, nous ne pourrions pas accepter qu'elle soit réalisée par la voie de l'inflation. (*Très bien! très bien! sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Si la subvention doit être maintenue pour tels produits dans un but de stabilisation de certains prix, ce doit être une dépense budgétaire couverte par des ressources, et le choix du Gouvernement comme du Parlement consiste alors à savoir si c'est le contribuable ou le consommateur qui devra payer.

Je me permets d'insister sur ce point afin qu'il soit bien éclairci avant les débats que nous reprendrons sur ces questions dans peu de jours à propos d'un petit document qui va toujours cheminant et qu'on appelle le budget de la France. (*Sourires.*)

Cette couverture budgétaire n'a pas été assurée depuis la dernière dévaluation et, en fait, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire devant les commissions réunies et comme je l'avais annoncé à cette tribune, le Gouvernement ayant maintenu pour un certain nombre de produits procurés par l'aide intérimaire un prix de cession inférieur à celui qu'il devait créditer au compte de l'aide intérimaire, il en est résulté une subvention indirecte. Celle-ci, soit par le débit du fonds de stabilisation, soit par le débit du compte spécial de ravitaillement, a pesé sur la trésorerie pour une somme supérieure à 30 milliards de francs.

Voilà, je crois, des précisions qu'il était utile de fournir. Elles sont peut-être un peu arides, mais j'ai jugé nécessaire d'expliquer le mécanisme de l'imputation au compte de la monnaie nationale et de montrer les conséquences qu'il y a lieu d'en tirer.

Je passe maintenant à l'article 5 qui a éveillé, à très juste titre d'ailleurs, quelques inquiétudes, beaucoup de critiques et des susceptibilités.

Je voudrais faire observer à l'Assemblée nationale que la question me paraît dominée par certains mots qui figurent dans le paragraphe 2 de cet article.

« Reconnaissant, dit le paragraphe 2 de cet article, que le principe d'équité doit s'appliquer aux prélèvements opérés sur des ressources naturelles des Etats-Unis d'Amérique et des pays participants, le gouvernement de la République française, à la demande du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, négociera avec ce dernier... »

Que vous demande-t-on, mes chers collègues, de reconnaître ? On vous demande de reconnaître le principe d'équité que voici: Les Etats-Unis d'Amérique fournissant, aux termes de cet accord, à la France et aux autres participants non pas seulement des produits qui manquent en Europe, mais certains produits qui ne sont pas en abondance en Amérique, des produits destinés au relèvement des économies européennes, si d'autres produits dont les Etats-Unis d'Amérique ont besoin peuvent leur être fournis, les gouvernements participants doivent reconnaître qu'il est équitable de se prêter sur ce point à des négociations.

Il n'y a rien là, me semble-t-il, qui dépasse le cadre de ce qu'est raisonnablement en droit de demander un pays qui impose à ses contribuables les sacrifices dont j'ai parlé et qui dit: « Je vous donne des biens qui vous sont nécessaires et dont tous ne sont pas surabondants chez moi, mais je vous demande de reconnaître, en revanche, que si les Etats-Unis d'Amérique ont besoin de certains produits, vous pourrez être appelés à négocier avec moi la livraison de ces produits.

Il n'y a rien là de scandaleux. Il n'y a rien là qui empiète, en aucune manière, ni sur l'indépendance ni, comme je l'ai entendu dire cet après-midi, sur l'honneur national. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. Alfred Biscarlet. Ce sont des produits nécessaires à la préparation de guerre que demandent les Etats-Unis!

M. Fernand Grenier. Le radium de Madagascar!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je voudrais, monsieur Biscarlet, que vous ayez la bonté de me dire quels sont, dans le monde moderne, les produits qui, à un titre ou à un autre, ne peuvent pas servir à la préparation de la guerre ?

M. Alfred Biscarlet. Les Américains eux-mêmes les qualifient de produits stratégiques. Ce n'est pas pour rien!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je dis, d'autre part, et M. le ministre des affaires étrangères insistera certainement davantage sur ce point, que les dispositions de l'article 5 placées sous l'égide du principe d'équité que j'ai dégagé, comportent un certain nombre de précautions élémentaires et, par ailleurs, satisfaisantes.

L'accord prévoit qu'il s'agit de produits dont l'insuffisance est constatée; il prévoit qu'il est tenu compte des besoins français de consommation intérieure et des besoins de l'exportation française.

J'attire, de plus, votre attention sur le fait que le paragraphe 5 de l'annexe qui est sous vos yeux porte que les produits de consommation intérieure doivent être évalués, y compris le stock normal. C'est seulement lorsque ces besoins de consommation intérieur sont satisfaits, y compris le stock normal, et que les besoins d'exportation normaux le sont également, que la question de la livraison de ces produits peut se poser.

D'autre part, y a-t-il imposition unilatérale de livraison ? Nullement. L'accord prévoit des négociations chaque fois que cela sera possible.

J'ai entendu aujourd'hui M. Chambeiron faire observer qu'on avait inscrit à plusieurs reprises, peut-être trop fréquemment dans cet accord, les mots « chaque fois que ce sera possible ».

Je me suis borné, en réponse à son observation sur ce point, et je m'excuse encore de l'avoir interrompu, à demander à notre collègue ce qu'il aurait dit si ces mots ne figuraient pas dans l'accord ?

Il est vraisemblable que M. Chambeiron aurait, à juste titre, reproché au Gouvernement de ne pas les avoir fait insérer ou de ne pas avoir fait insérer une disposition analogue.

D'autre part, une liste des produits dont il s'agit doit être dressée. J'arrive ainsi, sans biaiser, aux dispositions visées aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 2 de l'article auquel il a déjà été fait allusion.

Des arrangements peuvent être négociés pour assurer une protection suffisante à tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique ou à toute entité américaine qui doit être appelée à participer à l'exploitation de ces ressources dans des conditions équivalentes à celles dont jouissent les ressortissants français.

Si l'on avait reconnu, d'une façon générale, sans liste, et sans négociations dans chaque cas, un pareil principe d'égalité de droits dans la recherche de certains biens et, notamment, de certains minerais ou de certaines ressources naturelles, je comprendrais une certaine émotion et une partie des critiques qui ont été adressées d'ailleurs, non pas tant au Gouvernement dans la séance de cet après-midi, qu'à un de nos collègues, M. André Philip, qui a, paraît-il, sur cette question des vues particulières, lesquelles seront sans doute exposées demain.

Lorsque M. Chambeiron a fait allusion à une législation générale en la matière, je me suis permis, et je m'excuse à nouveau de l'avoir interrompu sur ce point, de lui faire observer qu'une telle législation générale, même pour les territoires d'outre-mer, dans l'état actuel de nos textes n'existe pas.

Il existe des réglementations qui varient suivant les produits et suivant les territoires.

Par conséquent, là aussi, et chaque fois qu'il sera nécessaire, des distinctions devront être établies cas par cas.

Quant à la question de savoir si des mesures d'ordre général, comme par exemple l'institution par l'Etat d'un domaine éminent sur des ressources d'une certaine nature, ne pourraient pas être imposées à des citoyens ou à des sociétés américaines, je répondrai que la loi française est la loi pour tous. Il s'agit donc, simplement, d'accorder un traitement équivalent à tous. En conséquence, si des opérations de nationalisation, d'internationalisation, ou la création de régimes particuliers à certains minerais s'appliquent aux nationaux, elles s'appliqueraient également aux Américains qui, dans chaque cas, et conformément aux accords que le Gouvernement passera dans la plénitude de sa responsabilité, comme l'a parfaitement expliqué M. le ministre des affaires étrangères, seront traités comme le sont nos propres nationaux.

Je crois que si l'on réduit cet alinéa à ses véritables proportions, il n'est plus aussi fantastique qu'il a été quelquefois présenté, et il en va de même de l'alinéa suivant.

Si l'on convient d'un commun accord d'un programme d'accroissement de ces productions qui probablement manquent à tout le monde, puisque même les Etats-Unis n'en ont pas assez malgré leurs ressources naturelles que nous savons très vastes et multiples au point que même nos territoires d'outre-mer ont un certain mal à trouver de quoi leur vendre, s'il existe, dis-je, des produits dont la pénurie devient mondiale, et si l'on convient d'un commun accord d'un programme d'accroissement de la production de ces marchandises, dans le cas où cette augmentation sera possible en France, de quoi conviendra-t-on ?

On conviendra qu'un pourcentage de la production accrue sera réservé aux Etats-Unis d'Amérique. Si, dans l'avenir, les Etats-Unis d'Amérique et les pays participants, y compris le nôtre, s'associent pour développer la mise en valeur de certains produits suivant un programme convenu à l'avance, une sorte de contrat de couverture sera conclu qui indiquera qu'un pourcentage de l'accroissement de production obtenu devra être livré à ceux qui auront aidé à ce développement et à cet enrichissement commun.

Je ne vois pas, et le Gouvernement ne voit pas non plus, puisque des négociations auront lieu pour chaque cas d'espèce, ce qui pourrait en résulter de dommageable pour nous.

Sans faire un allusion spéciale à ces produits mystérieux dont on parle toujours, il en est d'autres, beaucoup plus naturels et beaucoup plus simples, le plomb, par exemple, dont la pénurie devient actuellement mondiale.

Si l'on peut développer en commun les ressources, il n'y a rien de scandaleux à ce que cette association se traduise par un partage de la production accrue.

Il n'y a rien là qui puisse nuire à la consommation intérieure, rien qui lèse le commerce international, rien qui porte atteinte à ce que je pourrais qualifier de souveraineté industrielle d'une nation.

Je ne vois vraiment pas ce qui reste, après cette analyse, si elle est exacte, et je la crois exacte, des critiques qu'on a faites contre l'article 5.

J'arrive maintenant à l'importance économique des fournitures du plan d'importation.

Sur ce point, M. le président de la commission des affaires étrangères a déjà, tout à l'heure, cité à la tribune quelques chiffres bien significatifs. Qu'il soit permis au ministre des finances, qui ne fait pas confidence publique des fins de mois difficiles en ce qui concerne les devises, difficultés qui sont le lot de tous les ministres des finances des pays d'Europe, de dire que nos ressources propres en dollars, c'est-à-dire celles qui proviennent de rapatriements, de réquisitions ou du produit de de nos exportations ou des acquisitions que nous pouvons faire sur le marché libre, couvrent à peine nos dépenses d'ordre commercial, que si, dans les cinq premiers mois de 1948, la France a importé des Etats-Unis d'Amérique neuf fois plus qu'elle n'a exporté, contre quatorze fois plus dans les mêmes mois de 1947, cela signifie sans doute que nos importations en dollars sont étroitement limitées et devront être étroitement limitées au montant de l'aide américaine.

Cette aide a été fixée. Sans doute son montant pourra-t-il faire l'objet, dans le détail, de revisions possibles dans le cadre et au sein de l'organisation des Seize. Il est actuellement arrêté à un peu moins de 1.490 millions de dollars pour quinze mois, pour la France et la Sarre.

375 millions ont déjà été affectés au premier trimestre de l'aide, c'est-à-dire aux mois d'avril, mai et juin. Il reste donc 1.115 millions de dollars disponibles sur un programme semestriel d'importation établi actuellement sur deux milliards de dollars en monnaie de compte, comprenant aussi le sterling et d'autres monnaies.

Je puis vous assurer que cette disponibilité est extrêmement réduite et nous conduirait, si nous ne pouvions compter, comme je le crois maintenant, sur certaines extensions, à des restrictions douloureuses de nos importations.

Nous ne pourrions pas, si nous n'obtenons pas ces extensions, éviter des réduc-

tions draconiennes d'importations et un déséquilibre grave de notre économie.

On peut affirmer, d'après les études très poussées faites à ce sujet, qu'il nous faudrait au minimum un supplément de 250 millions de dollars monnaie de compte et comme il s'agit principalement de sterling, d'environ 60 millions de livres de plus.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse.

Cet après-midi, un orateur, je crois que c'était M. Chambeiron, a demandé comment il se faisait que les programmes d'importation fussent d'une durée de six mois, et comment cela pouvait se combiner avec la réalisation des objectifs du plan de modernisation et d'équipement.

C'est un problème qui n'est pas nouveau, car je le connais au moins depuis cinq ans.

Il a commencé avec le prêt-bail, s'est poursuivi avec le plan A, puis avec le plan B; toujours il a fallu rajuster aux objectifs, qui s'appelaient à ce moment-là des programmes, qui s'appellent aujourd'hui des plans...

M. Robert Chambeiron. Le plan Mayer!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ...les programmes d'importation d'après les possibilités en devises et, maintenant, d'après les possibilités en devises résultant du plan lui-même, et, pour toutes les importations qui ne dépendent pas de l'aide américaine, d'après les possibilités en devises qui résultent de nos accords de payement et de nos exportations.

Il en sera ainsi pendant toute la durée du plan Marshall, qui coïncide, d'ailleurs, avec celle du plan de modernisation et d'équipement connu sous le nom de plan Monnet.

On se fixe des objectifs; on les atteint ou on ne les atteint pas.

Les premiers résultats du plan Monnet ont été publiés. Vous savez quelles sont les catégories d'activités industrielles dans lesquelles l'objectif a été atteint. Vous savez également dans quelles catégories il ne l'a pas été.

Pour atteindre un objectif, on se fixe un programme d'importations. Et il faut le reviser d'autant plus que, pour les produits alimentaires, notamment, il est bien difficile de dire à l'avance quelles seront les possibilités en corps gras dans un an ou deux, ainsi d'ailleurs que pour les céréales secondaires.

Des revisions continuelles sont donc nécessaires.

Ce n'est pas un métier facile, mais c'est un métier nécessaire et, que vous le vouliez ou non, vous ne pourrez jamais faire de prévisions au delà d'un certain nombre de mois.

Celle qui vient d'être faite dans les conditions que j'ai exposées fait ressortir une insuffisance à laquelle nous devons maintenant faire face, dans nos avoirs en livres sterling. Ce n'est pas une nouveauté. Je m'en suis, je crois, expliqué, sinon ici, du moins devant la commission des finances.

Nous avons consommé une bonne partie des avoirs que nous avons pu réquisitionner. Le gouvernement précédent a dû, l'année dernière, au moment où l'aide intérimaire n'existait pas encore et où nos disponibilités en dollars étaient des plus réduites, reporter sur la zone sterling un certain nombre d'achats que nous faisions en dollars, et épuiser ainsi plus vite que nous l'avions pensé à l'origine nos crédits en livres.

D'autre part, les prix d'un certain nombre de produits que nous achetions en sterling, comme la laine, ont augmenté au cours des années 1947 et 1948; il en est résulté que nous avons dû consacrer à l'approvisionnement de nos industries textiles un nombre de livres bien plus grand que celui envisagé un an auparavant.

Il en est résulté aussi la situation que tout le monde connaît, à savoir notre pénurie actuelle en livres sterling. Cette situation a fait l'objet de la réunion à Bruxelles des cinq ministres des finances des pays signataires du pacte. Les accords qui y ont été esquissés ont abouti immédiatement à une première mesure, un crédit de 10 millions de livres sterling que la Grande-Bretagne nous a consenti pour que puisse continuer le commerce entre elle et nous.

Un accord multilatéral avait été envisagé. Il sera soumis au comité exécutif des seize nations. Il n'est pas certain que cet accord pour le développement du commerce intra-européen prenne exactement la forme de celui qui avait été préparé à Bruxelles entre les cinq ministres, mais il est à peu près sûr aujourd'hui qu'un accord interviendra qui permettra au commerce intraeuropéen de se développer. Je réponds ici à l'une des questions posées par M. Poimbœuf, question dont le Gouvernement ne se désintéresse nullement et qui le préoccupe, mon cher collègue, autant que vous: je veux parler de l'approvisionnement de notre industrie textile, notamment en coton.

Cette situation ne peut être résolue que par une augmentation de nos possibilités totales d'importations et d'achats en livres sterling.

Je répète que nous avons maintenant l'espoir qu'une solution sera trouvée dans le cadre des Seize, sinon dans la forme indiquée à Bruxelles, du moins dans des formes équivalentes et c'est pour nous une assurance réconfortante.

J'en ai dit, je crois, suffisamment, mes chers collègues, pour montrer que, certes, l'aide américaine, le plan Marshall, ne constitue pas une panacée. Son ampleur ne suffira pas à assurer à la France la totalité de ce qu'elle doit importer. On ne nous fera pas cadeau de tout. Il faudra travailler, il faudra produire pour exporter.

Pour pouvoir exporter, permettez-moi de vous dire, en profitant de ce que nous sommes dans l'intimité (*Sourires*), qu'il faudra nous pencher sur nos prix de revient. Et lorsque je parle de diminuer les charges de la production nationale, ou celles que font peser sur la production nationale les prix de revient excessifs des industries de base nationalisées, peut-être aussi la taxe trop élevée de certaines cotisations de la sécurité sociale — ceci dit sans qu'il soit même question de diminuer le taux des prestations — je ne me livre pas à des attaques d'ordre politique. Je me borne à constater qu'il est nécessaire au salut de notre industrie nationale que ses prix de revient soient diminués pour qu'elle puisse exporter, car il faudra que nous exportions pour pouvoir vivre. Tel est mon propos. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Villon. Vous oubliez de parler des crédits militaires, ce qui, peut-être, n'est pas non plus de la politique ?

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Mon cher collègue, croyez bien que le ministre des finances est, quel qu'il soit, et de par sa fonction, incapable d'oublier les crédits militaires. (*Rires.*)

M. Pierre Villon. Mais vous n'en parlez pas. Vous ne parlez que des charges de la sécurité sociale.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'étais bien sûr que vous en parleriez.

Je dis donc que l'aide américaine n'est évidemment pas la panacée, qu'elle ne résout pas tout.

Mais les ordres d'importance que M. le président de la commission des affaires étrangères a rappelés, et que je viens de rappeler moi-même, sont assez éloquents pour que je n'aie pas besoin, mes chers collègues, de brosser devant vous le tableau, hélas! bien trop facile, de ce que seraient les conséquences irrémédiables sur notre agriculture, sur notre ravitaillement, sur la marche de nos industries, de l'absence de l'aide américaine.

Je ne ferai pas état de travaux statistiques que j'ai fait faire. Je me permettrai de vous dire simplement, et chacun le comprendra, qu'une réduction de l'ordre de 50 p. 100 de nos importations essentielles de matières premières industrielles, de corps gras et d'aliments du bétail, placerait notre pays dans une situation que je ne souhaite à aucun gouvernement et j'ajoute à aucun Français, de connaître.

J'en ai assez dit aussi pour montrer que, dans l'utilisation des crédits en dollars, nous devons savoir résister à des tentations; nous devons, lorsque nous présentons notre programme d'importation au comité des Seize, savoir ne pas penser aux nécessités de notre niveau de vie dans l'immédiat.

Nous ne devons jamais oublier que l'aide est temporaire, qu'elle durera quatre années, qu'elle ne sera maintenue que si elle est efficace, c'est-à-dire si les objets de consommation y tiennent la part la plus faible, les matières premières et les biens d'équipement la part la plus forte. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Certes, au début, nous ne pourrons pas consacrer à l'équipement que les Etats-Unis, contrairement à ce qu'on dit quelquefois — je me répète faute de ne pouvoir me résigner à me contredire — désirent nous livrer et désirent nous voir demander, autant que nous aurions désiré le faire.

Nous pourrons peut-être ajouter dans cette première année autant que ce qui a déjà été commandé; mais si nous voulons des matières essentielles et certaines quantités de produits de ravitaillement indispensables, nous ne pourrons pas, en 1948, passer commande d'autant de biens d'équipement qu'il serait nécessaire.

Nous devrons, par conséquent faire effort sur nous-mêmes pour maintenir dans tous les programmes, même aujourd'hui, des quantités de biens d'équipement au détriment des denrées de consommation.

Et c'est là que nous donnerons la plus grande preuve de notre volonté d'indépendance,...

M. Paul Giacobbi. Très bien!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ...parce que cette indé-

pendance, nous ne pouvons la reconquérir que par l'équipement de notre industrie et non pas par une augmentation de nos rations. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

C'est à quoi nous devrons également songer à propos de l'utilisation de la contre-valeur, laquelle doit trouver sa place dans un équilibre financier réel et sans inflation.

M. Antoine Demusois. Le tour de vis!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Et c'est, mes chers collègues, par des considérations sur l'équilibre financier réel et sans inflation que je voudrais terminer ces observations.

J'ai rappelé tout à l'heure qu'en 1947, au milieu de l'été, un rapport des Seize a été établi, que des déclarations de politique y ont été insérées, et que le gouvernement d'alors, dont le ministre des finances était M. le président Robert Schuman, a pris des engagements que j'ai déjà eu souvent l'occasion de rappeler à cette tribune et qui ont toujours eu jusqu'à présent, l'accord de toute l'Assemblée; se rendre, par l'assainissement de la situation financière et par l'assainissement des conditions économiques, le plus possible indépendant de toute aide extérieure de caractère exceptionnel, notamment par la stabilisation financière intérieure.

L'accord bilatéral, dans les engagements généraux de l'article 1er, ne fait, je l'ai dit et je le répète, que réitérer des déclarations unilatérales que nous avons librement faites il y a bientôt un an.

L'annexe 2, qui est également sous vos yeux, nous donne un peu de latitude, et pas seulement à nous, mais aussi à certains autres pays européens.

Elle dit, si je ne me trompe, qu'elle n'exclut pas les déficits budgétaires pendant une courte période, mais cela signifie qu'une politique budgétaire organisée implique l'équilibre financier du budget à bref délai.

Sur ce point, je crois nécessaire, au moment où le Parlement va être appelé à se prononcer sur l'accord bilatéral, que soient retracés, non pas seulement pour lui, mais pour l'opinion publique française, pour l'opinion publique américaine, et aussi pour l'opinion publique mondiale, ce qui compte, les efforts qui ont été faits depuis quelques années pour cette politique budgétaire organisée.

Il faut rappeler — et le ministre des finances actuel doit et veut rappeler les efforts de ses prédécesseurs — quel a été le pourcentage de couverture des dépenses budgétaires françaises par des ressources normales depuis 1945.

En 1945, 47 p. 100 des dépenses ont été couvertes par des ressources d'impôts; en 1946, 82 p. 100; en 1947, 91 p. 100, et 100 p. 100 pour les dépenses ordinaires.

En 1948 — je l'ai dit il y a peu de temps à la commission des finances — j'estime que le pourcentage de couverture est de 95 p. 100. Par conséquent, à 5 p. 100 près, l'équilibre budgétaire est assuré. En fait, il l'a été intégralement en trésorerie, au cours du premier semestre.

On dit que l'Etat n'a pas réduit son train de vie et qu'aucun effort n'a été fait pour la compression des dépenses.

Je voudrais, sur ce point aussi, produire quelques chiffres que je demande à nos collègues de méditer, non pas pour relever le niveau des dépenses actuelles (*Sourires*), mais pour comprendre qu'ils ont été associés *nolens volens* à une œuvre de compression des dépenses par rapport aux prix.

En effet, si l'on compare les budgets de 1938 et de 1945, par exemple, aux deux bornes de la guerre, et si on les traduit en prix d'aujourd'hui, ils atteindraient, non pas 1.000 milliards comme celui de 1948, mais 2.000 milliards.

Le budget de 1946, en prix d'aujourd'hui, donnerait un budget, non pas de 1.000 milliards, mais de 1.435 milliards, et celui de 1947 donnerait un budget, non pas de 1.000 milliards, mais de 1.200 milliards.

Cela veut dire que la compression des dépenses publiques a été effective.

M. Auguste Lecœur. Cela veut dire que le dollar ne valait pas 214 francs.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Lecœur, nous avons maintenant, grâce au vote — auquel vous ne vous êtes pas associé — émis au moment de la dévaluation et de la cotation des monnaies et de l'or, un moyen de savoir ce que vaut le franc, ce qu'il vaut par rapport au dollar.

Dans ces circonstances, il n'y a qu'à s'en rapporter au thermomètre, puisque le thermomètre a été ce jour-là recréé.

Cela nous dispense de polémiquer. Il n'y a qu'à lire les chiffres.

Si j'ai rappelé ces faits, c'est pour montrer que la politique financière de la France a tout de même été, dans une large mesure — je le répète autant pour mes prédécesseurs qu'en raison des efforts de M. le secrétaire d'Etat au budget, de mes collègues des départements dits dépensiers et de moi-même — une politique budgétaire organisée, au sens de l'annexe à l'accord bilatéral.

Et pour que le vote qui vous est demandé et que l'acte que le Parlement va accomplir ait tout son sens, il est indispensable qu'il s'accompagne de la continuation d'une politique financière rigoureuse.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement pour vous faire sentir que rien ne serait plus funeste que de considérer ces quelques 300 milliards de francs que l'Amérique nous donne comme un oreiller devant nous permettre de reprendre une politique financière de facilité. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous le rappeler, non pas seulement ce soir, non pas seulement demain, mais, par exemple, au moment des votes du budget, notamment s'il y a lieu, à ce moment-là, de décider le financement par l'impôt de certaines subventions économiques qu'on aurait décidé de maintenir.

Je vous demande de vous le rappeler lors du vote de certaines propositions de loi généreuses toutes dans leur principe, comme celles relatives au relèvement de l'assurance-vieillesse, au relèvement des pensions des anciens combattants ou à certains projets qui, en fin de session, pourraient vous être présentés, notamment en faveur des fonctionnaires de l'Etat.

A l'extrême gauche. C'est tout un programme!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je vous demanderais de vous le rappeler dans quelques jours, lorsque vous aurez à statuer sur les crédits d'équipement et, notamment, sur ceux des grands services nationalisés, pour le deuxième semestre.

Un rapport, qui a d'ailleurs été publié, de la commission des investissements récemment créée a, après des études approfondies du commissariat au plan, déterminé les crédits minima que nous devons, dans le deuxième semestre de cette année, consacrer à notre rééquipement, grâce en grande partie — j'y insiste — à la contre-valeur de l'aide américaine que la commission a retenue pour une somme comprise entre 130 et 150 milliards de francs dans le financement de ce rééquipement.

Nous serons donc amenés à en discuter. Et l'on constatera, comme ce rapport l'a dégagé, qu'en plus de ces 130 à 150 milliards de francs, se trouve disponible pour le deuxième semestre une somme dont dispose la trésorerie, en plus de celle dont elle disposait le 1er janvier, de l'ordre de 89 milliards de francs.

Cette somme, je vous demande d'y réfléchir, est pratiquement égale au rendement de l'emprunt libératoire du prélèvement qui a rapporté un peu plus de 90 milliards de francs.

Par conséquent, si nous voulons faire le point — ce qui est utile, je le répète, pour le vote de ce projet, pour le vote de demain et aussi pour que disparaissent dans l'opinion je ne sais quelles vagues continuelles de méfiance et d'inquiétude qui ne sont pas justifiées — quelle est la signification de notre situation financière?

Cela veut dire que, pendant le premier semestre, sans toucher au produit de l'emprunt libératoire, qui est toujours disponible, nous avons financé, sur les fonds du Trésor, 55 milliards pour la reconstruction, 68 milliards pour l'équipement des chemins de fer, des houillères, d'Electricité de France et 20 milliards pour la reconstruction de notre flotte marchande, soit au total 143 milliards.

Ceci, après avoir payé, comme je l'ai dit par ailleurs, au moins 30 milliards de subventions économiques, et sans avoir touché à un seul des billets de 5.000 francs qui sont restés déposés à la garde de la commission de surveillance, à la caisse des dépôts et consignations, sans que jamais le ministre des finances n'ait demandé à celle-ci de souscrire, avec la contre-valeur de ces billets, un seul bon du Trésor.

Donc, sans toucher aux ressources du prélèvement, nous avons financé, en dehors des dépenses ordinaires de l'Etat, pendant six mois, 143 milliards de dépenses en capital.

Mes chers collègues, le crédit public ne devrait pas être discuté à un Gouvernement qui peut affecter au deuxième semestre, sans l'avoir entamé au premier, et après avoir fait les investissements que je viens de dire, le produit du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, qui s'ajoutera à la contre-valeur de l'aide intérimaire.

Pour le financement du second semestre, il nous faudrait trouver, en plus, des ressources d'emprunt qui ont été évaluées à une cinquantaine de milliards.

Cela ne devrait pas être difficile, si la situation que je viens de décrire est bien comprise.

Ces possibilités de crédit public, dans le deuxième semestre, mesdames, messieurs, dépendent essentiellemnt de vos votes.

Elles dépendent d'abord bien entendu du vote que vous allez émettre sur la ratification de l'accord bilatéral et l'acceptation de l'aide américaine. Mais elles dépendent bien davantage encore des votes que vous serez amenés à émettre d'ici la fin de la présente session.

Ce seront mes derniers mots. Avec l'aide américaine, nous pouvons stabiliser définitivement la monnaie nationale.

Mes chers collègues, si nous le pouvons, nous le devons. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Dusseaulx.

M. Roger Dusseaulx. On a quelque scrupule à parler à cette heure, surtout après l'éloquent discours de M. le ministre des finances et des affaires économiques, et aussi lorsque nous savons que les envois au titre du plan Marshall ne sont pas encore définitivement en vigueur, puisque notre ratification, en tout cas notre position les conditionne et qu'ils doivent attendre l'issue de ce débat.

Je ne voudrais donc pas prolonger inutilement la discussion, mais seulement présenter quelques observations.

J'avoue d'ailleurs que la tâche me sera facilitée car un certain nombre de questions que je comptais poser viennent de recevoir leur réponse il y a quelques minutes.

Si le débat d'aujourd'hui est grave, c'est parce que la reconstruction du monde est bien difficile.

Depuis cette charte de l'Atlantique qui avait prévu, au delà de la guerre, l'aide entre les nations, ainsi qu'une redistribution des biens du monde, nous avons fait du chemin, hélas! insuffisamment.

La base du problème de la reconstrution, le président Roosevelt, dans la charte de l'Atlantique, ainsi que la Grande-Bretagne, par la voix de Winston Churchill, l'avaient bien comprise.

La grande puissance économique du monde libre, ce sont les Etats-Unis d'Amérique.

Ils ont déjà montré l'importance qu'ils avaient dans cette économie mondiale, puisqu'ils ont fait un effort considérable non seulement au cours de la guerre, mais après.

On a déjà rappelé maintes fois l'importance des crédits qui ont été fournis, notamment à nous Français, par le prêt-bail, par l'intermédiaire de différents crédits, et récemment, sous forme de don, par l'aide intérimaire.

Les chiffres sont connus; je n'y insisterai pas. Ils sont très importants.

Mais malgré ces crédits, nous avons perdu rapidement nos devises, M. le ministre des finances l'indiquait tout à l'heure. Il a fallu parer au plus pressé. Et notre balance du commerce extérieur, qui avant guerre était déjà très déficitaire, n'a pu que voir son déficit s'accroître.

Bientôt les devises nous ont manqué, et sans l'aide intérimaire notamment, il est certain que la vie économique eût été arrêtée.

Nos importations, en effet, portent sur des produits essentiels, le charbon, le pétrole, les textiles. Elles doivent être poursuivies.

Quelquefois, on critique ceux qui se tournent vers les Etats-Unis pour trouver une aide à notre commerce extérieur.

Mais la situation était la même autrefois. Avant la guerre, les échanges avec les Etats-Unis représentaient une part importante de notre commerce, et dans un sens défavorable à la France. La balance commerciale était déficitaire, nos exportations aux Etats-Unis étant peu importantes.

Rappelons deux chiffres: un peu plus de 5 milliards d'importations, en 1938; 1 milliard et demi d'exportations, soit un déséquilibre de plus de 3 milliards et demi que nous devions supporter, sur un commerce de 11 milliards de francs seulement.

Et encore pouvions-nous, à cette époque, nous tourner vers d'autres pays d'Europe, notamment vers l'Allemagne, qui nous fournissaient un certain nombre de produits de base.

Donc, si aujourd'hui les Etats-Unis jouent un rôle important dans notre commerce extérieur, pour une part que nous ne pouvons compenser, il n'y a rien là d'extraordinaire.

Maintenant, nous manquons de devises; le plan Marshall résout le problème. Il le résout, d'ailleurs, en partie seulement, et M. le ministre des affaires économiques nous le disait en attirant notre attention sur le fait que seulement la moitié de notre déficit serait comblé.

Pour le reste, il conviendra de faire appel à d'autres formes de crédit.

M. René Mayer nous a laissé entrevoir qu'à la suite de la conférence de Bruxelles, nous pourrions peut-être trouver les moyens de combler le déficit, car nous ne pouvons supporter plus.

Pour nous déterminer, nous voudrions, évidemment, en même temps que l'aide Marshall, qu'on nous demande d'approuver, savoir aussi ce qui sera fait dans les autres domaines.

Si, à l'occasion de ce débat, nous obtenions des précisions supplémentaires, plus importantes que celles qui nous ont été données, sur l'autre moitié du déficit qu'il nous faudra combler, sur les moyens que nous utiliserons, sur les pays auxquels nous nous adresserons, sur les accords en cours de négociation, tout au moins sur les efforts que l'on fait pour obtenir ces accords, nous serions plus rassurés quant à l'avenir de notre commerce extérieur, et nous verrions le moyen qui nous permettrait de sortir de la difficulté.

Aujourd'hui, d'ailleurs, le problème que l'on nous demande de résoudre, et qu'il nous faut résoudre rapidement, est de constituer les bases de cet édifice de notre commerce international pour les années qui viennent.

Ces bases sont d'une part l'organisation économique de l'Europe, d'autre part le contrat que nous passons avec les Etats-Unis à propos de l'aide Marshall.

Ces deux bases essentielles dépendent d'ailleurs étroitement l'une de l'autre, puisque aussi bien la loi américaine pose en principe que l'aide sera accordée aux pays d'Europe dans la mesure — on nous l'a rappelé encore il y a un instant — où nous nous aiderons nous-mêmes en Europe.

M. le président de la commission des affaires étrangères a rappelé quels étaient les impératifs en cette matière.

Ce sont les bases sur lesquelles repose l'ensemble et nous voudrions être assurés que ces bases sont très solides.

La première de ces bases est la loi américaine; mais nous devons considérer qu'il y a là une hypothèque sur l'avenir.

La loi américaine n'est, en effet, votée que pour une année ou pour quinze mois. En fait, elle devra se prolonger plus longtemps. Il nous appartiendra donc d'être vigilants, car la législation américaine peut très bien nous retirer demain ce qu'elle se propose de nous accorder aujourd'hui, et il ne faudrait pas qu'une loi trop rigide empêchât les Américains bien intentionnés de poursuivre l'effort qu'ils veulent faire en faveur de l'Europe.

Il s'agit donc d'une base qui peut être remise en question. Bien que je ne crois pas qu'elle puisse l'être, nous devrons être vigilants.

L'autre base, c'est l'union de l'Europe. La France a fait beaucoup pour que cette union soit tangible. Elle n'a pas toujours rencontré que des appuis. Il n'en faut pas moins croire qu'elle se fera.

On dit souvent que les problèmes économiques aideront à résoudre les problèmes de l'Europe. M. le président de la commission des affaires étrangères nous déclarait que l'Europe était un territoire si petit que l'on comprenait mal qu'il comportât une multitude de pays. Croyez-vous, mes chers collègues, que les rapports économiques soient de nature à résoudre rapidement la question? Je me demande si, au contraire, il ne faudrait pas commencer différemment.

Si l'Europe était consciente de son devenir, si elle avait une ferme compréhension de ses intérêts, si elle avait une même politique dans cette fédération européenne, qui suscite beaucoup de congrès, que nous nous efforçons tous de promouvoir, mais qu'il est si difficile de faire naître, peut-être les barrières douanières tomberaient-elles, peut-être les unions douanières seraient-elles plus faciles à réaliser, peut-être ne nous heurterions-nous pas à toutes ces difficultés d'ordre économique qui résultent du fait que non seulement divers pays européens ne se sont pas mis d'accord sur la politique à mener en Europe, mais encore qu'ils gardent, avec des arrière-pensées, des intérêts politiques différents.

Il y a là sujet à méditation. Il me semble qu'en cherchant à résoudre les problèmes sur le seul plan économique, nous risquons de nous heurter longtemps à des barrières insurmontables.

Et le Benelux lui-même n'est pas arrivé à des résultats tellement rapides qu'il doive nous montrer la voie à suivre.

Je crois qu'il y a plus à faire. M. le ministre des affaires étrangères pourrait notamment susciter un mouvement d'ordre politique plutôt qu'économique pour faire naître cette Europe qui, réglerait alors plus facilement les problèmes, dans le cadre des seize ou des dix-huit, ou dans un autre cadre.

Sur les textes eux-mêmes soumis à notre ratification, tout a été dit et les rapporteurs, généraux ou particuliers, nous ont indiqué clairement ce qu'il fallait en penser. Je me borne à constater qu'ils ont été nombreux, ce qui montre que les décisions que nous avons à prendre ont des prolongements dans toutes les branches de l'activité nationale.

Je regrette cependant que, dans un de ces rapports, on n'ait pas fait une part plus importante à l'agriculture et même que la commission de l'agriculture n'ait pas été plus étroitement associée aux travaux des autres commissions.

La commission des affaires économiques, en particulier, devrait, dans de pareils cas, faire effort pour admettre plus large-

ment la thèse de l'agriculture, de façon que nos collègues de la commission intéressée soient associés à ses décisions.

Puisque les problèmes économiques viennent d'être largement étudiés par M. le ministre des affaires économiques, je poserai quelques questions et notamment une question d'ordre général, qui s'adresse plutôt au Gouvernement dans son ensemble.

Le système qui nous est proposé me paraît un peu compliqué. On déterminera, dans chaque pays, par l'intermédiaire de comités économiques interministériels, l'état des besoins. On discutera, puis, lorsque l'accord aura été fait à ce stade, le Gouvernement tranchera et enverra ses propositions à l'organisation des seize. Le secrétariat général collationnant le tout, fera de magnifiques états et soumettra à l'administration de caractère américain, les demandes de l'Europe. Le tout, harmonisé, permettra enfin la souscription des contrats.

Certes, il n'était pas très facile de procéder plus simplement. Mais l'organisme est assez lourd et je me demande si nous pourrons, après toutes ces écluses, faire prévaloir notre thèse et bien adapter nos demandes à notre propre politique.

Est-ce que, malgré tout, malgré les assurances qui nous sont données, nous pourrons obtenir exactement ce que nous voulons, compte tenu de ce qui nous est nécessaire ?

Quelle référence prendra-t-on ? Prendra-t-on la référence de 1938 ou, au contraire, la référence de 1929 ? Il y a là aussi matière à réflexion.

En 1938, l'économie française se trouvait en perte de vitesse, axée qu'elle était, en partie, vers d'autres préoccupations. Au contraire, les statistiques de 1929 reflètent plus exactement une activité économique accrue. Il y a donc lieu d'être vigilant en cette matière, pour faire prévaloir l'argument le plus favorable dans la pratique.

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Roger Dusseaulx. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Malheureusement, la référence de 1929 est très supérieure pour tout le monde. Il en résulte que la situation est exactement la même pour tout le monde, sauf pour les pays qui préparaient la guerre, dont nous n'étions pas.

M. Roger Dusseaulx. J'ose espérer qu'on tiendra compte de ce « sauf », monsieur le ministre des affaires étrangères.

Sur le plan de la présidence du conseil, un récent décret a créé un nouveau comité avec une organisation spéciale, chargé des questions de coopération économique.

Je me demande si cette création se justifiait réellement.

Nous avons déjà un organisme interministériel. Or, au fond, ces organismes de coopération économique européenne sont étroitement associés à toute notre économie. Etait-il vraiment nécessaire d'inscrire au budget de la présidence du conseil cette création. Oh ! certes, il s'agit d'une petite organisation, qui ne représente qu'une dépense de 3 millions pour six mois. Peut-être aurait-on pu cependant se servir de ce qui existait déjà, pour éviter au moins les complications.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre une précision.

M. Roger Dusseaulx. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je suis heureux, monsieur Dusseaulx, de vous répondre sur ce point.

Je ne crois pas passer pour quelqu'un qui cherche à faire des dépenses inutiles. Mais il est absolument indispensable qu'il existe, comme dans les autres pays, notamment en Grande-Bretagne, un organisme interministériel spécialisé dans les questions relatives à l'aide et dont la très petite organisation exécutive intérieure soit en prise directe avec l'organisation économique siégeant à Paris et avec le représentant de l'administrateur pour la France.

Il ne pouvait donc pas être question d'un organisme déjà existant et c'est pourquoi il en a été créé un, dans des conditions fort modestes, et qui sera, grâce au personnel choisi, croyez-moi, très efficace.

M. Roger Dusseaulx. Je ne doute pas de cette efficacité, monsieur le ministre, mais je me demande quelles seront les relations entre les organismes administratifs chargés de coordonner l'activité des différents départements ministériels français et ce comité nouveau.

Lequel sera subordonné à l'autre ? Comment cela se passera-t-il ? Certaines précisions seraient nécessaires pour nous assurer que l'accord sera réalisé et que cette réalisation ne sera pas ralentie par l'opposition possible des deux comités chargés simultanément de questions économiques et qui, sur le plan intérieur, ont des correspondances indiscutables.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je ne vois pas comment des difficultés pourraient surgir entre ces comités, puisqu'ils sont tous deux présidés par le président du conseil.

M. Roger Dusseaulx. D'autres organismes sont également présidés par le président du conseil et ce n'est un secret pour personne, dans cette assemblée, qu'ils ne sont pas toujours d'accord.

C'est en tout cas une question que nous pourrions poser au moment de la discussion des crédits et sur laquelle l'Assemblée aura, sans doute, à donner son avis.

En ce qui concerne l'application pratique et générale du plan Marshall, il nous apparaît — et cela résulte de vos récentes déclarations — que la nécessité d'une directive économique se fait plus impérieusement sentir.

Vous venez de faire allusion au plan Monnet. Pour ma part, je regrette qu'à l'aide de ce plan ou de tout autre on n'ait pas plus explicitement fixé les directives économiques que le Gouvernement veut voir adopter par le pays.

L'un des malaises fréquemment exprimé dans le public est qu'on ne sait pas très bien comment est orientée l'économie générale française. Les Français ne demandent pas mieux que d'être associés à une activité économique, mais ils voudraient en voir des manifestations quotidiennes.

Certes, vous avez fixé les grandes lignes. Malheureusement, bien souvent ces grandes lignes sont démenties au stade de l'exécution journalière. Au demeurant, je ne crois pas que les citoyens de ce pays aient clairement conscience des grandes lignes de la politique économique suivie.

Bien sûr, vous nous avez parlé de finances. Mais avons-nous choisi entre nos différentes possibilités ? Il ne le semble pas. Il semble plutôt que nous ayons été timides dans l'application de certaines parties du plan Monnet, soit que ce plan ait été mal adapté, soit qu'il ait été méconnu. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de préciser les directives économiques que nous entendons suivre, si nous voulons tirer tout le profit possible de l'aide Marshall.

Là encore, d'autres précisions seraient nécessaires. Vous nous avez donné, monsieur le ministre des finances, des indications sur l'utilisation de la contre-partie, sur la possibilité de réduire l'inflation et peut-être même de donner telle ou telle subvention, sur la possibilité en tout cas de réduire le déficit budgétaire, pour arriver au strict équilibre. Pour tout cela, il faudrait que nous ayons la certitude qu'il ne s'agit pas d'artifices.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. En aucune manière, jamais la contre-partie ne peut être utilisée pour l'équilibre du budget.

M. Roger Dusseaulx. Sauf, par exemple, pour des subventions que déterminerait le Gouvernement français, ce qui donnerait un caractère un peu artificiel à l'opération.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'ai dit le contraire, il y a quelques instants, à la tribune.

M. Roger Dusseaulx. De toute façon, la contre-valeur en francs sera utilisée directement ou indirectement. Il faut donc que l'on sache qu'il ne s'agit là que d'un expédient, évidemment nécessaire, mais qui ne permet de préjuger en rien la situation que nous trouverions au lendemain du jour, proche ou éloigné, de la cessation de l'aide.

En conséquence, cette contre-valeur ne peut servir à assurer les bases essentielles de notre économie. Nous devons, par ailleurs, chercher à faire du définitif et ne pas, comme vous le disiez vous-même, nous endormir sur un mol oreiller.

Vous avez parlé du coton. Il nous faut, en effet, augmenter la quantité de coton mise à la disposition de nos industries, non seulement pour satisfaire leurs besoins propres, mais pour répondre à l'activité économique générale du pays.

Pour nos mines, pour les pneumatiques, pour l'approvisionnement de nos colonies, il nous faut des quantités, déjà citées par M. Poimboeuf, de l'ordre de 20.000 tonnes par mois. Nous n'avons pas l'assurance de les obtenir.

Un argument que l'on peut faire valoir, dans le cadre du plan Marshall, c'est la référence à la situation d'avant 1938, quelle que soit la position des divers pays à cette époque. Avant guerre, en effet, nous importions 66 p. 100 de nos besoins en coton dans la zone dollar. Nous pourrions peut-être essayer d'atteindre cette proportion, tandis qu'actuellement on nous promet seulement 45 p. 100.

Mais nous ne pourrons obtenir cette augmentation que si nous avons attribué au coton un rôle de base dans notre plan général et si nous avons arrêté d'une façon précise les quantités à utiliser par notre économie. Ce n'est qu'une fois nos besoins établis que nous pourrons exiger.

les quantités nécessaires et faire triompher, dans ce domaine, notre thèse.

D'où la nécessité d'un plan bien coordonné, qui s'impose de lui-même à nos interlocuteurs. Si, au contraire, nous restons dans l'incertitude, il nous sera toujours alloué moins que le nécessaire.

Il est un domaine plus particulier, sur lequel je voudrais insister: celui de l'agriculture.

M. le président de la commission des affaires étrangères, que je m'excuse de citer à nouveau, a donné dans son exposé une place assez large à l'agriculture.

Je le remercie et je souhaiterai que l'ensemble de la commission des affaires étrangères fût aussi convaincue de l'importance du sujet.

En cette matière, avons-nous une politique bien construite ? Nous sommes en retard pour la construction des tracteurs, et il y a à cela de nombreuses raisons. On peut se demander cependant si, en général, nous avons su montrer suffisamment que l'agriculture constituait un des impératifs de notre politique économique, de notre redressement et, par suite, de notre commerce extérieur.

Dans la mesure où nous ne développons pas la production agricole, nous restons tributaires pour beaucoup de ces denrées de consommation que M. le ministre des affaires économiques nous disait devoir importer en quantités assez grandes, parce que indispensables, au détriment des biens d'équipement.

Il nous faudrait trouver, sur notre propre sol, la plupart de ces produits, ce qui allégerait d'autant la part des importations et qui permettrait d'accorder une plus large place aux investissements et aux matériels productifs dans le cadre des crédits qui nous sont alloués.

A ce sujet, notons l'heureuse décision du Gouvernement de recourir à des importations plus importantes de céréales secondaires. Je regrette seulement que l'on s'y soit décidé aussi tard. Souvent, dans cette Assemblée, une telle politique avait été réclamée. Elle n'était, certes, peut-être pas très facile à suivre. Mais on peut regretter qu'on n'ait pas procédé, dans le cadre d'accords internationaux, comme il fut fait pour le blé.

Il semble qu'on s'oriente vers un tel accord en ce qui concerne les céréales secondaires. Il pourrait — je le souhaite — être conclu à bref délai et pourrait peut-être se prolonger par des conventions ayant trait aux matières grasses.

Nous aurions, lors de la discussion de tels accords, la possibilité de faire prévaloir nos impératifs et, notamment, d'obtenir les quantités de céréales secondaires qui nous sont indispensables si nous voulons résoudre, enfin, ce problème de la viande qui a été la difficulté permanente de tous les ministres du ravitaillement qui se sont succédé.

La fédération internationale des producteurs agricoles vient de tenir des réunions fort importantes à Paris; elle s'est penchée sur ces problèmes internationaux et a notamment indiqué que, pour atteindre les objectifs du plan de coopération économique, il était indispensable de fournir à l'agriculture, comme à l'industrie, bien entendu, des produits essentiels qui devront consister, autant que possible, en matières premières — des engrais par exemple — ou en biens d'équipement, en machines.

Je crains seulement qu'on aille au plus pressé et qu'au lieu de se conformer à cette sage résolution on achète des biens de consommation, fût-ce même de trop fortes quantités de céréales secondaires, sans se préoccuper de ce qu'on pourrait produire peut-être en plus, en France.

Nous n'avons que peu de précisions, jusqu'à maintenant, sur l'importance, par exemple, du matériel agricole qui nous sera accordé dans le cadre des « crédits Marshall », et même, ce qui est plus important — car le matériel agricole, après tout, est bien de consommation — sur les machines-outils qui nous permettront de produire, en France, en plus grande quantité, adapté à l'agriculture française, l'équipement dont elle a besoin.

Il y a là pour M. le ministre des affaires économiques et pour M. le ministre chargé de la production industrielle une propagande à faire, à mon avis, auprès des industriels pour leur montrer qu'un effort d'imagination permettrait de trouver, sur le marché français, des débouchés plus importants.

Approvisionner ainsi le marché français en produits de fabrication française conduirait à une diminution de nos importations, en même temps que, par une éducation bien conduite de nos agriculteurs, nous pourrions produire en plus grandes quantités les denrées consommables auxquelles nous devons sacrifier, dans le plan de redressement de notre économie, des produits de première utilité.

Eh bien! je pose simplement, la question: a-t-on fait l'effort nécessaire ? Sinon, le fera-t-on ?

Et il est indispensable d'agir vite. Nous devons, dans la meilleure hypothèse, être prêts en 1952, produire alors au prix de revient international dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le ministre, dans le cadre des unions douanières, des recommandations de la Charte de commerce international, des accords de Bretton Woods, en bref d'accords mondiaux où nous serons partie à égalité de droit avec nos cocontractants.

Je crois qu'il n'est pas mauvais, dans ce débat qui n'est que de politique étrangère...

M. le ministre des affaires étrangères. C'est déjà cela! (*Sourires.*)

M. Roger Dusseaulx. Disons: qui devrait n'être que cela.

...Il n'est pas mauvais, s'agissant d'un tel débat, de montrer que ses prolongements seront peut-être encore plus importants que les résultats immédiats.

Nous ne ferons œuvre utile que si nous sommes prêts en 1952, notamment dans le domaine agricole; car, à cette date, les denrées consommables resteront la pierre d'achoppement de notre relèvement.

C'est pourquoi, dans ce débat très vaste, la politique intérieure ne doit pas être oubliée. Je voulais le marquer simplement, en souhaitant que ne soit pas perdue la nouvelle chance qui nous est offerte. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Billoux une proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 45-323 et les textes d'application qui en résultent et à lui substituer une nouvelle réglementation précisant le mode de formation et le rôle dans la nation des associations familiales.

La proposition sera imprimée sous le n° 4864, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

L'auteur demande la discussion d'urgence de sa proposition.

Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence et à sa communication à la commission compétente, aux présidents des groupes et au Conseil de la République.

J'invite la commission de la famille, de la population et de la santé publique à se réunir aussitôt en vue de se prononcer sur l'opportunité de la discussion d'urgence ainsi que sur le fond même de la proposition.

(*La demande de discussion d'urgence est affichée à vingt-trois heures quarante minutes.*)

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain mardi 6 juillet 1948, à neuf heures et demie, 1re séance publique:

Suite de la discussion:

1° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947 portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut (nos 4733-4815. — M. Cudenet, rapporteur);

2° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948 (nos 4658-4816-4828. — M. Leenhardt, rapporteur);

3° Du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique (nos 4744 rectifié-4827-4833. — M. Letourneau, rapporteur).

A seize heures, 2e séance publique:

Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Desjardins sur la répartition de l'essence et sur le scandaleux marché clandestin auquel donne lieu le système actuel de répartition.

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à la stabilisation des prix des baux à ferme (nos 4531-4692. — M. Ruffe, rapporteur).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 5 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des moyens de communication et du tourisme demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de résolution (n° 4802) de M. Mazuez et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à ré-

tablir, en accord avec la Société nationale des chemins de fer français, le billet collectif à 50 p. 100 en faveur des sociétés sportives, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de l'éducation nationale.

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 4735) de M. Valentino et plusieurs de ses collègues tendant à améliorer le ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrière, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de l'agriculture.

La commission des finances demande à être appelée à donner son avis sur le projet de loi (n° 4551) portant élévation des plafonds fixés par l'article 4 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

La commission de l'intérieur demande à être appelée à donner son avis sur le rapport (n° 4809) fait par M. Viard, au nom de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, tendant à modifier et compléter le règlement de l'Assemblée nationale en vue de déterminer la procédure de consultation de l'assemblée algérienne.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 6 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Billoux déclare retirer la proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 45-323 et les textes d'application qui en résultent et à lui substituer une nouvelle réglementation précisant le mode de formation et le rôle dans la nation des associations familiales (n° 4.519) qu'il avait déposée dans la deuxième séance du 10 juin 1948.

Acte est donné de ce retrait.

— 7 —

RENVOI A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa troisième séance du 9 juin 1948, l'Assemblée nationale avait renvoyé à la commission des finances la proposition de loi de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues, tendant à la majoration des rentes viagères souscrites auprès des compagnies d'assurances (n° 4.501).

La commission des finances se déclare incompétente et demande que cette affaire soit renvoyée à l'examen de la commission de la justice et de législation

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 8 —

DEMANDES D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu, de M. Robert Bétolaud, une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles M. le ministre de l'éducation nationale a laissé se développer la grève des examinateurs du baccalauréat.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

J'ai reçu, de M. Joseph Denais, une demande d'interpellation sur le retard apporté à résoudre le conflit qui inflige aux candidats du baccalauréat et à leurs familles une intolérable brimade.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Bouvier-O'Cottereau une proposition de loi portant institution d'un permis de chasse unique, dénommé « permis national de chasse », valable sur tout le territoire français.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4855, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Benchennouf une proposition de loi tendant à établir la parité de la représentation des deux collèges au sein des conseils municipaux des communes de plein exercice en Algérie.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4856, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Benchennouf une proposition de loi tendant à établir la parité de la représentation des deux collèges au sein des conseils généraux algériens.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4857, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Benchennouf une proposition de loi tendant à l'inscription d'un crédit de 500 millions pour réparer les torts matériels subis par les familles françaises et musulmanes, lors des événements du 8 mai 1945 et les jours suivants, en Algérie.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4858, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 45-323 du 3 mars 1945 relative aux associations familiales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4859, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Louis Chevalier et Marcellin une proposition de loi tendant à augmenter la taxe de frais de chambre de métiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4862, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Joseph Denais une proposition de loi tendant à préciser la portée de la loi du 19 juin 1917 sur les spoliations.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 7863, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI TRANSMISE PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Léo Hamon, tendant à instituer l'égalité numérique de représentation des 1er et 2e collèges dans les conseils généraux des départements algériens.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4848, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 11 —

DÉPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Meunier un rapport supplémentaire fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 (forces armées: marine, budget ordinaire, budget de reconstruction et d'équipement, budget annexe des constructions et armes navales) (n° 4059-4720).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 4849 et distribué.

J'ai reçu de M. Guesdon un rapport supplémentaire fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 (tome II: forces armées, section guerre (dépenses ordinaires, dépenses de reconstruction et d'équipement, budget annexe des fabrications d'armement) (n° 4059-4718).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 4850 et distribué.

J'ai reçu de M. Peytel un rapport fait au nom de la commission de la production industrielle sur la proposition de loi de M. Poumadère et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux possesseurs d'automobiles pour les mois de juillet, août et septembre une attribution d'essence (n° 4779).

La rapport sera imprimé sous le n° 4854 et distribué.

J'ai reçu de M. Perdon un rapport fait au nom de la commission de l'agriculture sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi portant majoration des indemnités dues au titre de législation sur les accidents du travail dans les professions agricoles ou forestières (n° 4705).

Le rapport sera imprimé sous le n° 4860 et distribué.

J'ai reçu de M. Mokhtari un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de M. Fayet et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'ordonnance du 14 août 1944 portant extension de la compétence des juges de paix à compétence étendue d'Algérie (n° 4362).

La rapport sera imprimé sous le n° 4861 et distribué.

J'ai reçu de M. Devinat un rapport fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur la proposition de résolution de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à dispenser aux territoires d'outre-mer de la zone C. F. A., soit par une dotation directe, soit en leur accordant une plus grande autonomie commerciale, les devises étrangères et la monnaie matière qui leur sont nécessaires pour pallier le déséquilibre économique et financier que leur vaut la dévaluation et pour leur permettre de mener à bien leur programme d'équipement et de pourvoir à leurs besoins essentiels (n° 4396).

Le rapport sera imprimé sous le n° 4865 et distribué.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 5 JUILLET 1948

Application des articles 94 et 97 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 94. — *Les questions, écrites ou orales, ne peuvent être posées que par un seul député.*

« *Tout député qui désire poser au Gouvernement des questions orales ou écrites doit les remettre au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement.*

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« *Les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai prévu par l'article 97 ci-après, sont, sauf indication contraire de leurs auteurs, automatiquement converties en questions orales et prennent rang au rôle, à compter de leur insertion, au* Journal officiel. »

« Art. 95. — *L'Assemblée réserve chaque mois une séance pour les questions orales. En outre, dix questions orales sont inscrites, d'office et dans l'ordre de leur inscription, au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque vendredi.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.* »

« Art. 96. — Le ministre, puis l'auteur de *la question, disposent seuls de la parole; l'auteur de la question peut se faire suppléer par l'un de ses collègues.*

« *Les orateurs doivent limiter strictement leurs explications au cadre fixé par le texte de leurs questions; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.*

« Si l'auteur d'une question ou son suppléant *est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.*

« *Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour du vendredi suivant.*

« *Lorsque, par suite de deux absences successives d'un ministre, une question est appelée pour la troisième fois en séance publique et si le ministre est de nouveau absent, l'auteur de la question peut la transformer séance tenante en interpellation et soumettre, sur-le-champ, un ordre du jour au vote de l'Assemblée.* »

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso, dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

6975. — 5 juillet 1948. — **M. Lucien Degoutte** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que certaines caisses de sécurité sociale, tant locales que régionales, ont subventionné ou financé des coopératives laitières (telle, par exemple, le Talou en Seine-Inférieure), des achats ou réparations d'immeubles et diverses entreprises; et demande si d'autres tractations de même nature sont actuellement en cours et s'il existe une justification légale à ces pratiques et, dans la négative, les mesures qu'il compte prendre pour y mettre fin.

QUESTIONS ÉCRITES

AGRICULTURE

6976. — 5 juillet 1948. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'agriculture** pourquoi ne sont pas de nouveau autorisées et rouvertes les « collectes » de beurre existant avant 1940 et fermées sur l'ordre des autorités allemandes qui ne voulaient avoir qu'un centre dans chaque commune, bien que cette pratique imposant parfois de longues marches aux producteurs, peut, par voie de conséquence, les rendre plus accessibles aux sollicitations du marché clandestin.

6977. — 5 juillet 1948. — **M. le colonel Félix** signale à **M. le ministre de l'agriculture** les graves conséquences que peuvent avoir pour le ravitaillement en lait du département de la Loire-Inférieure, notamment de la presqu'île guérandaise et spécialement des stations balnéaires de la côte, l'insuffisance de répartition (de l'ordre de quelques centaines de kilogrammes par commune) et la mauvaise qualité des semences de maïs attribuées, provenant vraisemblablement des livraisons de maïs américain dégermé aux fins de longue conservation et qui n'ont pas germé; demande quelles mesures il envisage pour remédier à une situation aussi catastrophique pour les producteurs que pour les consommateurs, situation dont les services administratifs portent l'entière responsabilité.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

6978. — 5 juillet 1948. — **M. Pierre André** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelles mesures il compte prendre pour faire cesser l'anomalie signalée ci-dessous, et notamment si les contribuables ayant fait l'emploi des tableaux 5 (biens nouveaux) et 8 (réalisation) ne peuvent prétendre être traités dans des conditions égales à celles appliquées aux contribuables qui n'ont fait l'emploi que du tableau 5 (biens anciens), étant entendu que ceux qui ont fait emploi des tableaux 5 et 8 auraient pu légalement ne faire usage que du tableau 5; il signale : qu'en effet, les déclarations du patrimoine fournies en application de la loi du 15 août 1945 comportent un tableau 5 dans lequel doivent notamment figurer sous la dénomination de « biens anciens », les acquisitions faites depuis le 1er janvier 1940, au moyen de premier emploi de biens réalisés qui existaient avant le 1er janvier 1940; que le tableau 8 doit mentionner les réalisations de biens qui existaient avant le 1er janvier 1940, que le total du tableau 8 vient en déduction du tableau 5 pour le calcul du tableau sur l'enrichissement; que des contribuables qui ont acquis des biens depuis le 1er janvier 1940 au moyen de réalisations faites de biens possédés avant le 1er janvier 1940 ont porté dans le tableau 5, dans la rubrique « biens nouveaux », ceux acquis depuis le 1er janvier 1940 en emploi des réalisations portées au tableau 8; que ce procédé leur est nettement défavorable; qu'en effet, pour avoir fait une déclaration claire, les contribuables visés se trouvent être pénalisés, puisqu'ils ont déclaré la valeur au 4 juin 1945 des biens acquis et qu'ils n'ont déduit au tableau 8 que l'importance des réalisations effectuées; qu'il s'ensuit qu'ils sont taxés sur l'enrichissement à raison seulement de la dépréciation de la monnaie, alors que ceux qui ont porté au tableau 5 dans la colonne « biens anciens » ceux acquis en premier emploi de réalisations de biens antérieurs au 1er janvier 1940, échappent à l'impôt sur l'enrichissement; que cependant les situations exposées sont identiques, et qu'il n'y a pas lieu de pénaliser certains contribuables, à raison du seul fait que les énonciations de leurs déclarations diffèrent dans leur présentation.

6979. — 5 juillet 1948. — **M. Jean-Marie Bouvier O'Cottereau** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la loi attribuant aux économiquement faibles une allocation temporaire précisait que pouvaient en bénéficier les personnes âgées de 65 ans dont le revenu total annuel n'excédait pas 45.000 F; et demande pourquoi les directeurs régionaux de la sécurité sociale ramènent ce montant à 35.160 F.

6980. — 5 juillet 1948. — **M. Pierre Chevallier** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la situation d'un contribuable qui, en 1945, veuf avec deux enfants majeurs, avait été soumis au maximum au titre de l'impôt de solidarité; signale que, remarié en juillet 1946 avec une veuve ayant deux jeunes enfants, ce même contribuable, père actuellement d'un troisième enfant, se voit soumis au cinquième quart de l'impôt de solidarité; et demande si, en raison de sa nouvelle situation de famille et des charges qui en découlent, il ne pourrait bénéficier, comme père de famille nombreuse, d'un dégrèvement important du cinquième quart de l'impôt de solidarité.

6981. — 5 juillet 1948. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelles modifications ont été apportées, au cours du premier semestre 1948, au compte de l'Impex, dont le solde débiteur (115.211 millions au 31 décembre 1947) oblige le Trésor à se faire avancer par la Banque de France l'équivalent de l'argent prêté par les Etats-Unis et remis par l'Impex sous forme de marchandises aux services importateurs ou à des particuliers.

6982. — 5 juillet 1948. — **M. le colonel Félix** signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la situation des propriétaires de véhicules réquisitionnés lors des opérations de mobilisation de 1939 et qui, dans l'impossibilité absolue d'obtenir une voiture en remplacement pendant neuf ans, se trouvent aujourd'hui en face de prix n'ayant aucun rapport avec l'indemnité de réquisition; et lui demande s'il n'y a pas là dommage de guerre et quelles mesures pourraient être envisagées pour le réparer.

6983. — 5 juillet 1948. — **M. le colonel Félix** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un maire peut exiger du service compétent des contributions indirectes que lui soit communiquée la liste des commerçants de sa commune assujettis à la taxe locale communale ainsi que les sommes versées par chacun d'eux au cours d'une période déterminée.

FRANCE D'OUTRE-MER

6984. — 5 juillet 1948. — **M. Paul Devinat** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que la situation alimentaire des populations indigènes du Gabon, notamment des travailleurs, donne lieu actuellement aux plus vives inquiétudes et que la famine est à craindre si la production locale des éléments de base (manioc et poisson) n'est pas développée à très bref délai; qu'en effet, la culture du manioc est de plus en plus négligée par les populations indigènes, les efforts faits par les entreprises pour entretenir des cultures vivrières massives pour leurs ouvriers étant insuffisants pour assurer le ravitaillement complet des familles et absorbant une main-

d'œuvre importante dans un pays où cette main-d'œuvre, très insuffisante, doit être affectée au maximum à la production forestière ou industrielle; que, d'autre part, la pêche locale est loin de satisfaire les besoins des populations, auxquelles il est nécessaire d'apporter des aliments frais; et en conséquence, demande que l'administration: 1° en première urgence, prenne des mesures énergiques pour rétablir au niveau suffisant la culture indigène du manioc, notamment dans les villages où la main-d'œuvre familiale en permet aisément le développement; 2° favorise la culture familiale dans les centres plus peuplés (chantiers et usines), en réunissant les foyers auprès des travailleurs (la culture est, par coutume, réservée aux femmes) et en facilitant l'échange des gains retirés de la vente des produits contre des objets de consommation: tissus, vêtements, objets divers, par un approvisionnement plus abondant des centres de vente (factoreries, économats d'entreprises); 3° lutte contre le trafic clandestin des denrées et de tous objets de consommation qui aboutit à l'avilissement du gain des indigènes et à leur désaffectation pour le travail; 4° accroisse le rendement de la pêche locale, en intensifiant les prestations imposées aux pêcheurs; 5° organise un approvisionnement raisonné de denrées complémentaires d'importation (riz, par exemple) de manière à permettre la constitution et le renouvellement de réserves suffisantes en tenant compte des conditions nécessaires à leur conservation.

INDUSTRIE ET COMMERCE

6985. — 5 juillet 1948. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce** combien de fonctionnaires il prévoit pour contrôler l'application de la décision A 127 du directeur de la sidérurgie qui, en accordant la franchise de 50 kg, accable le marchand de fers, déjà collecteur d'impôts, sous des tâches multiples, vérification et enregistrement de l'identité de son client, recherche de la masse des livraisons antérieurement faites à ce client, limitation de ses ventes en fonction des sorties du trimestre précédent.

3986. — 5 juillet 1948. — **M. Joseph Dixmier** expose à **M. le ministre de l'industrie et du commerce** qu'en août 1942 un entrepreneur s'est chargé d'exécuter un monument funéraire moyennant un prix forfaitaire de 18.500 francs payable à la terminaison des travaux; que cet entrepreneur a dû cesser son exploitation en 1943 par suite de circonstances de guerre; qu'il était d'ailleurs impossible à l'époque, par suite de l'occupation allemande et en raison des circonstances économiques, d'exécuter la commande; et demande si le cocontractant peut exiger aujourd'hui la livraison du monument moyennant le prix convenu le 16 août 1942, alors que, depuis cette date, les frais de main-d'œuvre, les charges sociales, etc., ont considérablement augmenté.

INTERIEUR

6987. — 5 juillet 1948. — **M. Paul Antier** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si une préfecture a le droit de réquisitionner, au profit d'un secrétaire général, marié, père d'un enfant, une villa entière comprenant: cuisine, office, cabinet de toilette, salle de bains, salon, bureau, salle à manger, six chambres et buanderie-remise et si elle a également le droit d'inclure dans la réquisition un garage et des jardins d'agrément et potagers.

JUSTICE

6988. — 5 juillet 1948. — **M. Henri Meck** rappelle à **M. le ministre de la justice:** *a*) qu'en vertu de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 la nullité de tout acte de spoliation est de droit et qu'en conséquence le propriétaire dépossédé pourra demander la restitution réelle des objets spoliés, par exemple meubles meublants; *b*) qu'un arrêté du commissaire de la République à Strasbourg du 28 novembre fixe les conditions du remboursement du prix versé par l'acquéreur au séquestre allemand après restitution du bien spolié; *c*) que l'office des biens et intérêts privés à Strasbourg, faisant une application très rigoureuse de ces dispositions, refuse le remboursement du prix versé à tout acheteur qui s'est arrangé avec le propriétaire dépossédé autrement que par restitution réelle de l'objet spolié, qui n'est d'ailleurs pas toujours possible, par exemple en accord avec le propriétaire, par versement d'une certaine somme; et demande si l'office des biens et intérêts privés est en droit de refuser le remboursement à tout acheteur qui s'est arrangé avec le propriétaire dépossédé autrement que par restitution réelle, étant donné que dans la majorité des cas c'est le propriétaire dépossédé qui renonce à la restitution réelle et demande le règlement de l'affaire par payement d'une certaine somme.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

6989. — 5 juillet 1948. — **M. Auguste Allonneau** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** si les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou reconnues « économiquement faibles », locataires d'H. B. M., peuvent être dégrevées de l'impôt foncier que leur office public municipal a mis à leur charge en se basant sur l'article 68 de la loi du 30 mars 1929.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

6990. — 5 juillet 1948. — **M. Pierre André** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° quels sont les effectifs de l'office national d'immigration: *a*) en France, *b*) à l'étranger; 2° quel est le nombre d'ouvriers qui ont été recrutés par l'office national d'immigration; 3° quel est le rendement des principaux centres établis à l'étranger; 4° s'il est exact que des fonctionnaires de l'office national d'immigration appartenant à des centres établis dans la zone française d'occupation ont été expulsés par les autorités françaises pour vol et trafic d'influence

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.